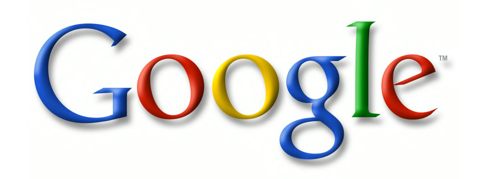
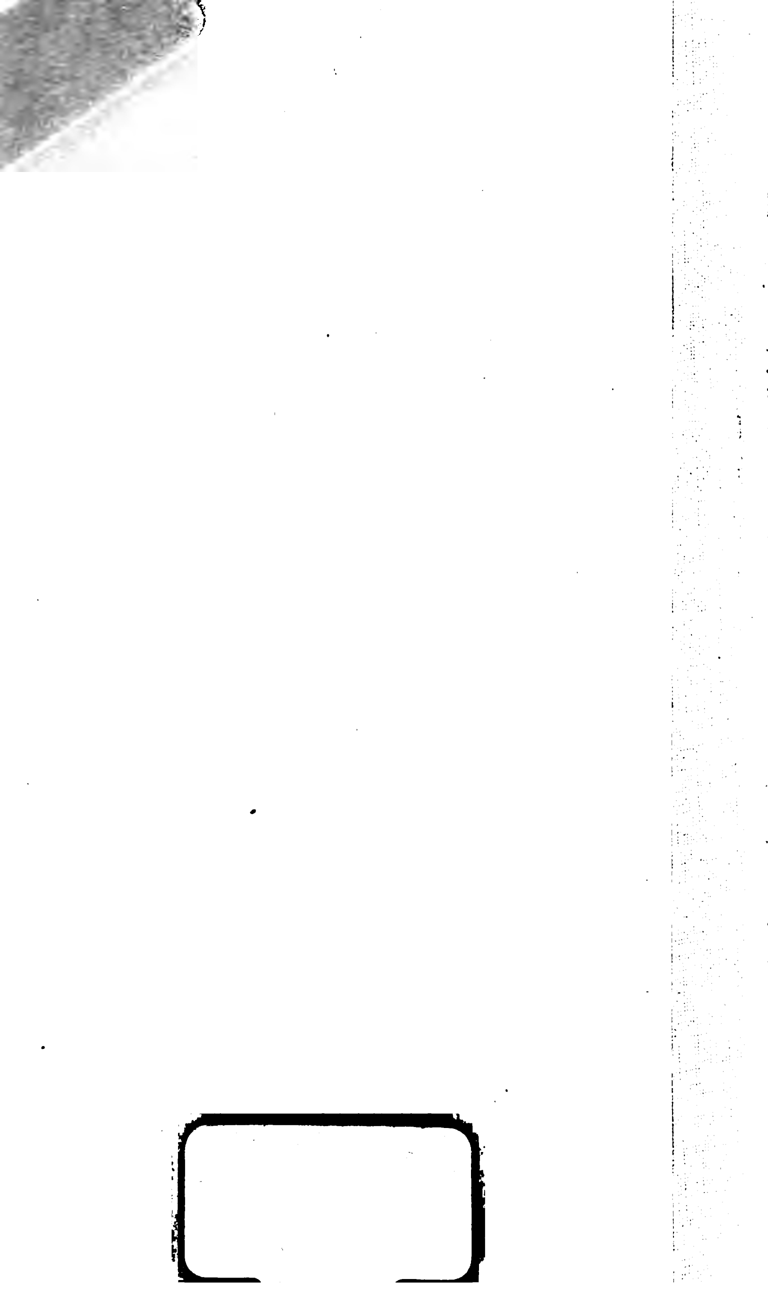
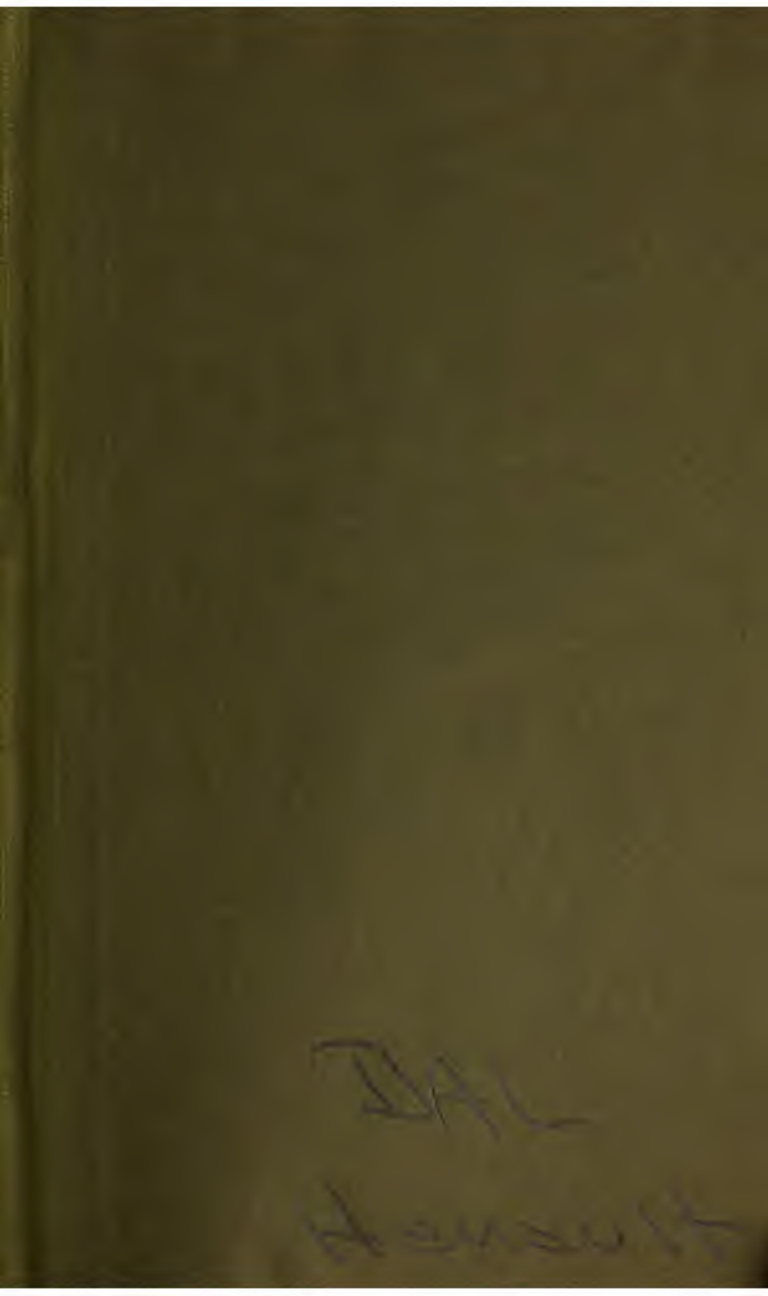



3 3433 07136950 2





ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
SECONDE PARTIE.

NOUVEL ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Histoire, depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

SECONDE PARTIE.

C.J.F. Henault



A ROUEN,

Chez la Veuve de PIERRE DUMESNIL, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaîne.

1789

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Permission.

R.A.H.

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
SECONDE PARTIE.

1461.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XI *parvient à la couronne âgé de trente-neuf ans, l'an 1461. Il étoit à Genep en Brabant, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son pere. Il se fit sacrer à Reims le 15 août par Jean Juvenal des Ursins, archevêque de cette ville.*

Le titre de roi très-chrétien donné à ce prince, en 1469. est devenu un titre permanent dans ses successeurs.

1461.

LOUIS XI. prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de son pere; il changea une partie des officiers & des magistrats que ce prince avoit mis en place; de-là la guerre du bien public. (*Comines.*) Il fit même emprisonner quelques seigneurs, entr'autres Antoine de Chabannes, en qui la justice divine poursuivoit l'action inique d'avoir eu part à la confiscation des biens de Jacques Cœur, dont il avoit été le juge; enfin il ordonna l'abolition de la Pragmatique Sanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X. & François I.

1462.

Jean, roi d'Arragon, ayant épousé en secondes nôces Jeanne, fille de l'Amirante de Castille, dont il eut le fameux Ferdinand le Catholique, retenoit le royaume de Navarre au prince de Vianne son fils, héritier de cette couronne par sa mere Blanche, premiere femme de Jean, & lui faisoit la guerre. Les Navarrois joints au roi de Castille, après avoir soutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoisonné par sa belle-mere, continuent la guerre pour venger sa mort. Jean d'Arragon, pour se défendre contre eux, emprunte trois cens mille écus d'or de Louis XI. & lui engage pour sureté de cette somme, les Comtés de Cerdaigne & de Roussillon.

1483.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Ecosse ; elle mourut en 1445, avant que son mari fût roi ; on la nommoit *Madame la Dauphine.* Charlotte de Savoie, fille de Louis II duc de Savoie & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451, morte en 1483	Louis, mort en bas âge. 1458 *Le P. Anselme ni le Gendre n'en font point mention, & il n'est connu que par une piéce qui se trouve dans les archives de Notre-Dame de Cléri.* Joachin, mort en bas âge. CHARLES VIII. François, duc de Berri, mort en bas âge. Louise, morte en bas âge. Anne, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, gouverna sous Charles VIII. 1522 Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. qui la répudia pour épouser Anne de Bretagne. 1504 *Enfans naturels.* Louis XI. eut *de Phelise Regnard.* Guyette. *De Marguerite de Sassenage,* Jeanne, *mariée à Louis bâtard de Bourbon.* Et Marie, *mariée à Aymard de Poitiers, seigneur de Saint Vallier. Elle fut grand-mere de Diane de Poitiers. Il eut encore une autre fille naturelle, nommée* Isabeau, *mariée à Louis de Saint Priest.*	LOUIS XI. *meurt au Plessis-lès-Tours, le samedi 30 août 1483, âgé de soixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri, où son tombeau fut ouvert & prophané par les Huguenots, en* 1562. Il n'y a que trois de nos rois de la troisieme race, qui n'ayent pas été enterrés à S. Denis, Philippe I. qui est enterré à S. Benoît sur Loire, Louis le jeune à l'Abbaye de Barbeaux, & Louis XI. Il avoit fait venir saint François de Paule, dans l'espérance que ses prieres obtiendroient du ciel sa guérison, il fit venir aussi plusieurs reliques.	*Papes.* Pie II. 1464 Paul II. 1471 Sixte IV. 1484 *Maison Othomane.* Mahomet II. 1481 Bajazet II. abdique 1512 *Empereur.* Frédéric III. 1493 *Rois d'Espagne.* Henri IV. 1474 Ferdinand 1516 Isabelle. 1504 *Rois de Portugal.* Alphonse V. 1481 Jean II. 1495 *Roi d'Angleterre.* Edouard IV. 1483 *Roi d'Ecosse.* Jacques III. 1488 *Roi de Dannemarc.* Charles Canutson. 1471 Interrégne jusqu'en 1483 *Rois de Suéde.* Christiern. 1481 Jean. 1513 *Roi de Pologne.* Casimir IV. 1492 *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XI.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI. roi d'Angleterre, étoit prisonnier dans la tour de Londres ; elle lui promet de lui engager la ville de Calais, si-tôt que les affaires du roi seroient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux, qui fut démembré du parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendoit auparavant sur le Languedoc & sur la Guyenne : la Garonne fit la séparation de ces deux provinces. Les habitans de Bordeaux avoient déja obtenu cette grace, lors de la capitulation qu'ils firent avec le comte de Dunois sous Charles VII. mais leur nouvelle révolte en avoit empêché l'exécution.

1463.

Etablissement de l'Université de Bourges.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cens mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolois, mécontent de la restitution de ces places, se lie avec le duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rubempré, sur le soupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI. pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles duc Berri, frere unique du roi, le comte de Charolois, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, & plusieurs seigneurs mécontens de ce que Louis XI. les avoit dépouillés de leurs charges au commencement de son regne ; Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René roi de Naples, vint se joindre aux princes, & leur amena les premiers Suisses qui ayent paru dans nos ar-

MINISTRES.

Philippe de Comines.

Il passa du service du duc de Bourgogne dont il étoit-né sujet, au service du roi en 1472. On n'a jamais su la véritable cause de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de basse origine, & qui de barbier de Louis XI. étoit parvenu par ses intrigues à la plus haute faveur, fut pendu sous le regne suivant, en 1484.

Secrétaires des finances.

Etien. Chevalier.

Jean, Cardinal de la Balue.

Il parvint de la naissance la plus abjecte aux premieres dignités de l'église : cet homme avoit été simple valet de M. de Beauveau, évêque d'Angers, il eut l'audace & l'habileté après avoir fait

GUERRIERS.

Connétables.

Louis de Luxembourg, comte de S. Paul. 1475

Maréchaux de France.

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun. 1473

Joachim Rouhault de Gamaches. 1478

Wolfart de Borselle. 1487

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guil. Juvenal des Ursins. 1472

Pierre de Morvilliers. 1476

Pierre d'Oriole. 1485

Il fut *déchargé* de son office en 1483. *Rex exoneravit eum*; & ce qui est à remarquer, c'est que ce ne fut pas par mécontentement de ses services, puisque le roi lui donna la charge de P. P. de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Guil. de Rochefort. 1492

Premiers Présidens.

Yves de Scepeaux. 1461

Hélie de Torrettes. 1461

Mathieu de Nanterre. 1487

J. Dauvet. 1471

Jean le Boulanger. 1481

J. de la Vacquerie. 1497

Il avoit été conseiller-pensionnaire de la ville d'Arras.

SAVANS & *Illustres.*

Æneas Silvius. 1464

Jean Argyropile, vers 1474

Besarion. 1473

Angelo Catho, médecin & astrologue de Louis XI. aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ses mémoires.

Nic. de Cusa. 1464

Enguerrand de Monstrelet, vers 1468

J. Fauste, vers 1467

Theod. Gaza. 1475

George de Trébisonde. 1486

J. Guttemberg, vivant en 1466

Le Mantouan. 1478

Antoine de Palerme, (appellé *Panormita.*) 1471

Il vendit sa maison pour acheter un MS. de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480

Fr. Philelphe. 1481

Bapt. Platine. 1481

P. Schoeffer, vivant encore sous le regne suivant.

Thomas à Kempis, auteur de l'*Imitation de Jesus-Christ*. Cet ouvrage a été attribué successivement à plusieurs auteurs, entr'au-

mées : ils étoient au nombre de cinq cens. La guerre qui suivit cette ligue, eut pour prétexte le soulagement des peuples, & fut de-là appellée *du bien public*. Le comte de Charolois s'approche de Paris, & tente inutilement de prendre cette ville.

1465.

Paul II. donne la pourpre aux cardinaux. Il avoit succédé à Pie II. qui dans sa jeunesse avoit été couronné à Francfort *Poëte Laureat*, par l'empereur Frédéric III. & qui à la fin de sa vie, sans être rebuté par les mauvais succès des anciennes croisades, étoit prêt d'en tenter une nouvelle, dont il vouloit être le chef : sa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16. juillet, sans que le roi ni le comte de Charolois qui se la donnoient, eussent envie de combattre. La perte est égale des deux côtés : le champ de bataille resta aux Bourguignons.

Paix faite par le traité de Conflans & de saint Maur ; elle mit fin à la guerre du *Bien public* ; il fut arrêté qu'on nommeroit trente-six personnes des trois ordres du royaume pour travailler à la réforme de l'état. Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, qui eut grande part à cette paix, en eut pour récompense la place de premier président du parlement de Paris, occupée par Mathieu de Nanterre, qui fut envoyé en sa place à Toulouse, & qui revint ensuite exercer la charge de second président du parlement de Paris. Le comte de Charolois soumet les Liégeois, qui avoient fait une diversion en faveur du roi.

1466.

Le roi avoit tout accordé par cette paix, espérant

MINISTRES.		MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
déclarer son maître incapable de sa place, de se la faire donner. Il avoit trahi son bienfaiteur, Charles de Melun, grand maître de France qui eut la tête tranchée en 1468. il trahit par la suite dans plusieurs occasions le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de prison, il fut légat en France, & mourut en 1491		*Procureurs du Roi.*	tres, à Gerson & à Jean Gersen; voici ce qu'en a dit Fontenelle dans l'éloge de P. Corneille son oncle, de qui nous avons une édition de l'*Imitation* en vers françois : *le Livre, le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en vient pas.* 1471
Jean Bourré Duplessis.		J. de Saint Romain, exerçoit en 1483	J. de Turrecremata. 1468
Pierre Parent.		Michel de Ponts, exerçoit avec le précédent en 1479	Franç. Villon (Corbeuil,) vivant en 1465
		Avocats du Roi.	Jean Juvenal des Ursins. 1473
		Guil. de Ganai 1483	
		Renaud de Dormans. 1472	
		On trouve dans un manuscrit de Blanchard, qu'il fut présent en qualité de maître des requêtes, à la déclaration de 1470. par laquelle le duc de Bourgogne est déclaré criminel de leze-majesté.	
		François Hallé exerçoit en 1476	
		Pierre Luillier. 1492	
		Jean le maître. 1510	
		Robert Thibouft, vivant en 1487	

tout r'avoir par ses intrigues. Après avoir gagné le duc de Bourbon, il profite de la division qu'il avoit prévu qui se mettroit bien-tôt entre le duc de Berri & le duc de Bretagne ; il reprend sur son frere la Normandie, qu'il lui avoit donnée en apanage par cette paix, & chasse François II, dernier duc de Bretagne, de la plupart des places de ce duché, desquelles il s'étoit emparé : il en resta cependant encore quelques-unes à ce duc ; ainsi, il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans, que la cession des places de la Somme, que le comte de Charolois s'étoit fait donner, & qu'il conserva. Le roi, avant le traité de Conflans, avoit donné l'épée de connétable au comte de Saint Paul, favori du comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre suspect à ce prince.

1467.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, meurt : son fils Charles, dit *le Téméraire*, lui succede. Les Liégeois, de nouveau révoltés, sont battus.

Déclaration portant *qu'il ne sera donné aucun office, s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture.*

1468.

Etats tenus à Tours, dans lesquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit se démembrer de la couronne pour être donnée au frere du roi ; il y fut convenu que le duc de Bretagne rendroit les villes par lui prises en Normandie, & qu'on éliroit plusieurs personnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne, pour prévenir la guerre qui alloit renaître par l'inexécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence

de se livrer au duc de Bourgogne, en le venant trouver dans Peronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Liégeois, le retint prisonnier proche cette même tour où Charles le Simple avoit fini sa vie, il hésita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes : il assista à la prise de cette ville. Avant ce traité, Louis XI. avoit promis à Charles duc de Berri son frere, la Champagne & la Brie pour apanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces provinces trop voisines de la Bourgogne, ne devinssent une nouvelle source de divisions.

1469.

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, se laisse persuader de recevoir la Guyenne pour apanage, au lieu de la Champagne & de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, & en même tems il punit la perfidie du cardinal de la Balue : ce ministre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du roi dans sa révolte, pour se rendre nécessaire, & d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en prison à Loche, & y resta onze ans ; on ne lui fit point son procès, à cause des contestations qu'il y eut avec le pape sur la forme de la procédure. Louis XI. institue l'ordre de saint Michel : celui de l'Etoile étoit tombé en discrédit.

1470.

Edouard IV. avoit épousé secrettement une de ses su-

jettes dont il devint subitement amoureux, tandis que le comte de Warwic négocioit en France, par son ordre, le mariage de Bonne de Savoie, sœur de la reine, qui lui fut accordée ; le comte de Warwic, indigné, ainsi que toute l'Angleterre, de ce manque de foi, se lie avec Louis XI. repasse en Angleterre, y bat l'armée d'Edouard, & le fait prisonnier. Edouard IV. à son tour, sauvé de sa prison, bat l'armée du comte de Warwic. Le comte de Warwic défait pour la seconde fois l'armée d'Edouard, qui se sauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI. sort de sa prison, & remonte sur le trône.

Le duc de Guyenne, sans la participation du roi, & pour se fortifier contre lui, presse le duc de Bourgogne de lui donner en mariage sa fille unique ; il est secondé dans cette demande par le connétable de Saint-Paul, à qui la guerre étoit nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyoit que le roi ne cherchoit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3. décembre, portant confiscation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend Saint Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean comte d'Armagnac, qui s'étoit sauvé à Fontarabie, est condamné à mort par arrêt du parlement, pour sa rebellion ; il fut massacré en 1473. au siége de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, & en même tems jette des soupçons dans l'esprit du roi contre ceux qui le faisoient agir ; il se fait une treve d'un an entre le roi & lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XI.

Derniere révolution qui fait triompher la Rose blanche, & qui remet Edouard IV. sur le trône d'Angleterre : le comte de Warwic est défait & tué dans une premiere bataille ; Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI. en perd une seconde, où son fils le prince de Galles est fait prisonnier & massacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-huit ans. Cette malheureuse princesse prisonniere d'Edouard, & rachetée ensuite par Louis XI. mourut enfin en 1482. après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Qui croiroit que cette Marguerite étoit la fille du bon roi René duc d'Anjou, lequel passa sa vie en prison, & à faire des enluminures ? Edouard fait massacrer Henri VI. & fit mourir son frere le duc de Clarence en 1478. Henri VII. eut envie depuis de faire canoniser Henri VI. pour donner plus d'horreur de l'usurpation d'Edouard IV. mais cela n'eut pas lieu. Edouard devenu paisible, craint autant que Louis XI. le mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le duc de Guyenne meurt empoisonné avec la dame de Monsoreau sa maîtresse, par une pêche qui leur fut donnée, non sans soupçon contre le roi lui-même. Ce prince avoit fiancé Jeanne fille de Henri IV. dit l'*Impuissant*, roi de Castille, au préjudice de laquelle Isabelle, sœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Arragon, s'empara du royaume de Castille. Les négociations entre le roi & le duc Charles, ne sont qu'un tissu de fourberies & de mensonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à sang, est obligé de lever le siége de Beauvais, défendu vaillamment par des femmes qui se joignirent à la garnison, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, passe ensuite

dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le roi après sa retraite reprend une partie des places. Louis XI. regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines passe du service du duc de Bourgogne à celui du roi.

Création de l'Université de Bordeaux.

1473.

Le roi poussé à bout par les infidélités redoublées de Jean V. comte d'Armagnac, à qui il avoit pardonné plus d'une fois, & qui n'avoit cessé de cabaler avec le duc de Bourgogne & le duc de Guyenne, prend la résolution de le punir, & fait assiéger Leictoure que le comte défendit, & où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation : il ne laissa point de postérité, & la confiscation de ses biens fut rendue à Charles d'Armagnac son frere.

Le roi brouillé avec Jean roi d'Arragon, contre lequel il prend parti pour René roi de Naples, fait assiéger Perpignan, défendu par le roi d'Arragon lui-même. On leve le siége, & ces princes s'accommodent.

Le duc de Bourgogne, institué héritier par Arnoul duc de Gueldres, à l'exclusion de son fils, prend possession de cette province : il forme le projet de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le roi & le duc Charles, où la perte du connétable est résolue ; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René duc d'Alençon ; on l'accusa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, & il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en

celle d'une prison perpétuelle. Entrevue du roi & du connétable, qui vint accompagné de troupes, & qui eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barriere entre le roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offensive & défensive entre Edouard IV. Charles duc de Bourgogne, & le duc de Bretagne, contre le roi. Ce même Edouard traitoit avec le roi de Castille, avec l'Empereur & le roi de Hongrie, & déja ils avoient fait entr'eux le partage de la France. (*Rymer.*) Le connétable qui étoit en possession de la ville de S. Quentin, se fait rechercher par tous les partis; cette ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son royaume de Bourgogne, songeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin jusqu'à Bâle; il se déclare pour Robert de Baviere, archevêque de Cologne, fait le siége de Nuitz, & par cette entreprise excite la jalousie de l'empereur, des princes d'Allemagne, & de René duc de Lorraine, auxquels Louis XI. donna secrettement du secours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne; il avoit conclu dès l'année précédente un traité secret avec les Suisses, qui commencent à être en considération dans l'Europe. Ce fut Nicolas Diesbach, ambassadeur des Suisses, qui conclut ce traité. C'étoient des alliés d'autant plus sûrs, qu'ils avoient à se plaindre du duc de Bourgogne; ce prince possédoit le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, & il autorisoit le gouverneur qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit sur quelques cantons ses voisins. Edouard, qui se préparoit à la guerre contre la France, est regagné par Louis XI. qui avoit des intelligences avec les principaux ministres d'Angleterre; il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, seize mille écus de pensions. Les

deux rois concluent à Amiens le 29. août un traité qu'ils confirment à Picquigni ; ils conviennent d'une treve de sept ans ; ils y arrêtent le mariage entre le dauphin & Elisabeth fille d'Edouard, & Louis s'engage à payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivroient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut aussi compris dans ce traité : Edouard avoit grand intérêt de le ménager, car le duc de Bretagne retenoit prisonnier le comte de Richemont, seul rejetton de la maison de Lancastre, qui auroit pu causer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet depuis monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne se voyant abandonné du roi d'Angleterre, & trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI. à Vervins une treve de neuf années, & convient d'abandonner le connétable ; celui-ci en est instruit, & va trouver le duc pour le regagner ; mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Greve le 19. décembre. Sa petite fille, Marie de Luxembourg, épousa depuis François comte de Vendôme, & fut bisaïeul du roi Henri IV. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, & lui rend Saint Quentin, & plusieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granson sur les Suisses ; il est attaqué, & son armée est mise en déroute : il rassemble des troupes, & met le siége devant Morat, où il est encore battu par les Suisses, ayant à leur tête René II. duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René étoit fils d'Iolande d'Anjou, & de Ferri fils d'Antoine, comte de Vaudemont, frere de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

Charles II. dernier duc de Lorraine, lequel avoit disputé le duché à sa niece Isabeau, lorsqu'elle épousa René I. duc d'Anjou ; du mariage de René & d'Isabeau, étoit venue Iolande, laquelle épousa le fils du comte de Vaudemont, d'où vint René II. qui réunit tous les droits par son pere & par sa mere. (*V. l'année* 1431.)

1477. 78.

Charles fait le siége de Nanci, où il s'obstine, malgré la rigueur de la saison, qui avoit presque détruit son armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suisses, vient au secours de la place, & le 5. janvier attaque & défait le duc Charles, qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobasse Napolitain : il ne laissa d'autre héritier que Marie sa fille unique. En lui finit la seconde maison de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans sous quatre princes. Le roi, qui le premier avoit établi l'usage des Postes, jusqu'alors inconnu en France, par un édit de 1464. est bien-tôt informé de cet événement, & en profite pour reprendre plusieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne. Il s'empare aussi du comté de Boulogne, relevant de l'Artois, en donnant une indemnité à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, & pour éteindre la suzeraineté, il la conféra de son autorité à la sainte Vierge, qui se nomma Notre-Dame de Boulogne, afin que, quoi qu'il arrivât de l'Artois, il ne pût jamais avoir le comté de Boulogne dans sa mouvance. Procès fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de leze-majesté ; on lui tranche la tête : il étoit cousin germain de Jean d'Armagnac, & de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon ; sa date est du 18. mars 1476. Cour des Aydes fixée à

Montpellier. François I. y joignit une chambre des comptes.

Le roi, par une politique mal entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne fille de Ferdinand & d'Isabelle, pour le dauphin. Comines dit au sujet du duché de Bourgogne, que Louis XI. étoit naturellement si ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épousât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maison de France, & qui moyennant ce mariage, n'auroit jamais porté les Pays-bas dans la maison d'Autriche : étrange effet de la jalousie ! il aima mieux laisser aller cette puissante succession à des étrangers, que d'en aggrandir un prince de son sang. Il se saisit de l'Artois, qui suivant la loi des apanages, devoit être réuni à la couronne faute d'hoirs mâles : au droit qu'il tiroit de cette loi, il voulut en joindre encore un autre, en se faisant céder cette province par les articles du mariage projetté entre le dauphin & Marguerite fille de Maximilien ; mais ce mariage n'ayant pas eu lieu, l'Artois revint à Philippe, fils de Maximilien, par le traité de Senlis en 1493. toujours à la charge de l'hommage, qui fut suspendu par les traités successifs de Madrid, de Crépi & de Cateau-Cambresis, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. La réunion à la France en fut enfin consommée à la paix des Pyrenées. Il en fut de même de la Franche-Comté, qui fut rendue au même Philippe, & que conquit deux fois Louis XIV. pour la réunir enfin à la couronne par le traité de Nimegue.

Les états de Flandres s'emparent du gouvernement & de la personne de Marie de Bourgogne ; elle voit exécuter ses deux plus fideles ministres, Hugonet son chancelier, & Imbercourt, à qui ses prieres & ses larmes ne purent sauver la vie : on leur imputoit d'avoir livré au roi la ville d'Arras. Elle épouse Maximilien

d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui couterent tant de sang à la France & à la maison d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV. étant à Bruges en 1745. dit, en voyant les mausolées de Charles le Hardi & de Marie de Bourgogne, » voilà le berceau de toutes nos guerres «. L'empereur érige l'Autriche en archiduché, en faveur de son fils.

Etablissement des cent gentilshommes *au bec de corbin.*

Traité de treve entre le roi & Edouard IV. durant leur vie, & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13. février : par ce traité, Louis XI. s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ses successeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette treve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique : premiérement, elle empêchoit Edouard de se joindre à Maximilien ; en second lieu, en laissant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions sur la Normandie & les provinces qui sont au-delà de la Loire : elle donnoit cependant le tems aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos rois d'en profiter, pour se fortifier, & se mettre enfin en état, comme il arriva sous Henri II. d'achever de reconquérir sur les Anglois tout ce qu'ils avoient usurpé sur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

1479.

Maximilien rompt la treve qui étoit entre le roi & lui : le roi s'empare de la Franche-comté, par la valeur & la sagesse de Chaumont d'Amboise.

Siége de Terouene, levé par Maximilien après la

bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte Hollandoise, forte de quatre-vingt navires, dont il s'étoit emparé. Commencement de l'empire du Czar.

1480. 81.

Les Suisses avoient commencé à être à la solde du roi après la mort du duc de Bourgogne, pour être joints aux francs archers établis par Charles VII. & avoient servi au nombre de six mille hommes au siége de Dole en 1478. Louis ayant supprimé les francs archers, joignit aux Suisses dix mille hommes d'infanterie Françoise, qui n'étoit plus entretenue, comme sous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le cardinal de la Balue est mis hors de prison par l'entremise du cardinal de la Rovere. Treve avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou son oncle avoit donné la Provence, laisse au roi par son testament cette province, & ses droits sur Naples & Sicile. Le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Cossa, sénéchal de Provence, & à Palaméde de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence & de Dauphiné. La réunion en fut faite à Compiégne en 1486.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chûte qu'elle fait à la chasse. Traité d'Arras, où est arrêté le mariage du dauphin avec Marguerite fille de Marie. On lui donnoit pour dot les comtés d'Artois & de Bourgogne; elle fut fiancée à Amboise, n'ayant encore que cinq ans, au mois de Juillet 1483. un mois avant la mort de Louis XI. Le mariage n'ayant point eu lieu, il

fallut rendre l'Artois & la Franche-comté à Philippe fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, & frere de Marguerite, lequel le transmit à son fils Charles-quint, qu'il avoit eu de Jeanne, dite *la folle*, fille de Ferdinand & d'Isabelle. Il y a une chose digne de remarque dans ce traité, c'est que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI. l'engagement des princes du sang, *subrogés au lieu de pairs*.

1483.

Edouard IV. dont la fille devoit épouser le dauphin par le traité de Picquigni, fut offensé du traité d'Arras, mais Louis XI. l'avoit mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce prince & Jacques III. roi d'Ecosse. Edouard mourut peu de tems après, empoisonné, dit-on, par son frere Richard III. qui, pour recueillir le fruit de son crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laissa régner l'aîné que deux mois, & monta sur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V. & la briéveté de son regne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI. dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits..... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état; il étoit léger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit assez craintif de sa propre nature.* Il disoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit de ne pas garder assez sa dignité, *lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il disoit encore, *que tout son conseil étoit dans sa tête*, parce qu'en effet il ne consultoit personne : ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi & tout son conseil. Il étoit jaloux de son auto-

rité, au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoissance, & ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne se précipitât, il les chassa tous. Avare par goût, & prodigue par politique; méprisant les bienséances; incapable de sentiment; confondant l'habileté avec la finesse, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer; né cependant avec de grands talens dans l'esprit; &, ce qui est singulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que sa forme de vie, son caractere, & tout son extérieur auroient semblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille francs.

Il avoit une plaisante superstition, il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non plus prêter serment sur la croix de saint Lo, (car l'usage de jurer sur les reliques subsistoit encore) cette croix de saint Lo l'emportoit alors sur toutes les reliques, même sur celles de S. Martin si révérées, & si redoutables sous la premiere race. Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de respect pour l'instrument de notre salut; mais un de ses historiens nous apprend que sa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de son tems: ceux qui se parjuroient en jurant sur cette relique, mouroient, croyoit-on alors, misérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à sa parole: aussi n'osa-t-il renvoyer son médecin Coctier, accusé de malversations, parce que, dit Philippe de

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

Comines, il ne l'eût osé changer, attendu que le médecin qui connoissoit la foiblesse de son maître, lui disoit audacieusement, & même en jurant, que *s'il l'envoyoit*, comme il avoit fait tant d'autres, il ne vivroit pas huit jours après. C'est lui qui a honoré les armoiries des Médicis de l'écusson de France. Il eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la Toison, & de la conférer à la mort de Charles *le Téméraire*, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal.

Le titre de *Majesté*, peu connu jusqu'alors, commence à être donné aux rois.



1483. *Avénement à la couronne.*	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VIII. *parvient à la couronne l'an 1483, âgé de treize ans & deux mois. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Pierre de Laval.*

De Haillan raconte une chose bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter sur un simple *oui dire*, c'est que plusieurs ont cru que Charles VIII. étoit un fils supposé, d'autres, qu'il étoit bien un fils du roi, mais non de la reine sa femme, Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit guere.

1483.

ANNE de France, dame de Beaujeu, sœur de Charles, a le gouvernement de la personne du roi, comme l'avoit ordonné Louis XI. sans qu'il y eût de régent en France, préférant ainsi sa fille à sa femme Charlotte de Savoie, mere de Charles VIII. mais qu'il n'estimoit pas.

1484.

Ce gouvernement lui est confirmé par les états généraux assemblés à Tours, malgré les oppositions du duc d'Orléans, qui, en sa qualité de premier prince du sang, vouloit avoir la principale autorité. Il voulut engager le premier président de la Vacquerie à faire agir le parlement suivant ses vues : le premier président lui répondit, pour éluder sa demande, que le parlement n'étoit institué que pour rendre la justice. On établit dans ces états un conseil de dix personnes, où devoient assister les princes du sang ; savoir, le duc d'Orléans président, le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, François comte de Dunois. L'ordonnance faite sur la réquisition de ces états, est la premiere qui ait permis à toutes sortes de personnes d'*ester* en jugement par procureur.

Le roi commence son regne par un acte de clémence : il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frere de Jean, tué à Leictoure ; il rend aussi aux enfans de Jacques

FEMMES.	ENFANS.	1498. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne, laquelle étoit élevée à la cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouser Charles VIII mais elle fut renvoyée, & le roi épousa		CHARLES VIII. *meurt au château d'Amboise le 7 avril 1498, âgé de près de vingt-sept ans. Il avoit régné quinze ans.*	*Papes.* Sixte IV. 1484 On croit que ce pape est le premier qui ait mis son buste sur la monnoie. Innocent VIII. 1492 Alexandre VI. 1503 *Maison Othomane.* Bajazet II. abdique 1512 *Empereurs.* Fréderic III. 1493 Maximilien. 1519 *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516 Isabelle. 1504
Anne de Bretagne, le 6 décembre 1491, morte le 9 janvier 1514.	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après sa naissance. François, mort peu après sa naissance. Anne, morte en bas âge. Charles VIII. eut *une fille naturelle nommée* Camille Palvoisin.		*Rois de Portugal.* Jean II. 1495 Emanuel le Grand. 1521 *Rois d'Angleterre.* Richard III. 1485 Henri VII. 1509 *Rois d'Ecosse.* Jacques III. 1488 Jacques IV. 1513 *Roi de Dannemarc & de Suede.* Jean. 1513 *Rois de Pologne.* Casimir IV. 1492 Albert. 1501 *Czar.* Jwan Bassilowitz. 1505

d'Armagnac une partie des biens de leur pere, qui avoient été confisqués quand on lui ôta la vie, & il rappelle de son ban Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frere de Jacques. Cette illustre maison touchoit à sa fin, & nous la verrons éteinte sous Louis XII.

1485.

La dame de Beaujeu qui s'étoit rendue la maîtresse, conclut un traité à Montargis avec les rebelles de Bretagne. Brouillerie de la dame de Beaujeu & du duc d'Orléans qui se retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avoit déja fait un voyage, attiré par Landais, favori de François II. duc de Bretagne, qui voulant se faire un appui de ce prince contre tous les seigneurs de Bretagne, irrités de sa faveur, le flattoit de l'espérance de lui faire épouser Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens se trouverent les plus forts en Bretagne, & Landais fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien & le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le roi s'empare du comté de Comminge, pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conseils au duc de Bretagne.

Richard III. le meurtrier de son frere & de ses deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de son crime, car cette année Henri, de la maison de Lancastre par sa mere, défit & tua Richard, & fut roi sous le nom de Henri VII. ainsi la branche de Lancastre qui avoit commencé à regner par Henri IV. remonta sur le trône, d'où elle avoit été chassée par Edouard IV. qui étoit de celle d'Yorck. Dans Richard

MINISTRES

Guillaume Briçonnet, Cardinal. 1514

Secrétaires des finances.

Jean Bourré du Plessis.

Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout son éclat & toute son autorité.

GUERRIERS.

Connétables.

Jean de Bourbon. 1488

Maréchaux de France.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505

Phil. de Crevecœur Descordes. 1494

Jean de Baudricourt. 1499

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guil. de Rochefort. 1492

Adam Fumé. G. D. S. 1494

Etienne Bertrand. 1483

Robert Briçonnet. 1497

Gui de Rochefort. 1507

Premiers Présidens.

Jean de la Vacquerie. 1497

Pierre de Courtardi. 1505

Procureurs du Roi.

Jean de Nanterre, reçu en 1484

Christophe de Carmone, vivant en 1499

Jean Luillier. 1496

J. Burdelot. 1507

Avocats du Roi.

Jean de Nanterre, vivant en 1488

Pierre de Courtardi. 1505

Jean de Montmirail, reçu en 1491

Guil. Volant, reçu en 1497

SAVANS & Illustres.

Rod. Agricola. 1486

Annius de Viterbe. 1492

Herm. Barbarus. 1493

Gabriel Biel. 1495

M. Boiardot, vers 1490

Olivier le Daim. 1484

Martial de Paris, vers 1490

Jean Michel, premier médecin de Charles VIII. 1495

J, Pic de la Mirandole. 1494

Ange Politien. 1494

Jer. Savonarole. 1498

III. finit la race des rois Angevins, surnommés Plantagenetes. La France servit Henri VII. dans cette grande entreprise. Ce qui est étonnant, c'est que ce même Henri VII. si digne de la couronne par ses grandes qualités, & qui mérita d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas gentilhomme. Il ne descendoit point de Henri VI. mais il rapportoit comme lui son origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard, entr'autres enfans, eut un fils nommé Jean de Gand, duc de Sommerset, qui fit la branche de Lancastre : ce Jean de Gand eut une arriere-petite-fille, nommée Marguerite de Sommerset, laquelle épousa Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre noblesse ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'épouser Catherine de France, veuve de Henri V. & mere de Henri VI. Voilà le grand-pere de Henri VII. lequel par conséquent n'avoit d'autre droit à la couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriere-petite-fille d'Edouard III. Cependant comme les droits de la branche d'Yorck pouvoient lui être opposés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancastre qu'il représentoit, en épousant Elisabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'épouser qu'après son couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenoit d'elle la couronne. Elle mourut en 1502.

1486. 87.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême & le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit sous le regne précédent, s'étoit lié aux rebelles ; on le fait prisonnier. Le roi en 1487.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VIII.

prend plusieurs villes, mais il leve le siége de Nantes; il a d'ailleurs de grands avantages contre l'archiduc du côté de l'Artois.

1488. 89.

Bataille de Saint Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement, *car elle en étoit un peu éprise*, (Brantôme.) C'étoit Louis II. sire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandoit l'armée du roi. Il n'avoit pas trente ans. Il venoit d'épouser Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier, le plus illustre parti du royaume par sa naissance & par ses biens, & il avoit réuni tous ceux de la maison d'Amboise, par Marguerite d'Amboise sa mere qui en étoit héritiere: il fut tué à la bataille de Pavie. Mort de François II. duc de Bretagne, qui ne laisse que des filles. La cour de ce prince servoit de retraite à tous les mécontens, les ducs d'Orléans, d'Alençon, les deux comtes de Dunois, le comte de Comminge, le prince d'Orange, les seigneurs de Loheac, de Beuil, de Chaumont, Campobasso, &c. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince, en 1489. épouse par procureur Anne de Bretagne.

1490. 91.

Le roi, sans consulter sa sœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partisans de ce prince, qui étoient auprès de la duchesse de Bretagne, & le prince lui-même agissent pour rompre son mariage avec Maximilien. Charles VIII. en 1491. épouse Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec

Maximilien, à qui il renvoie sa fille Marguerite qu'il avoit fiancée : c'est cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Espagne, ensuite au duc de Savoie, & qui depuis, étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-bas. Charles & Anne se cedent mutuellement leurs droits sur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buste en France, est celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII. & pour Anne de Bretagne. (*Bizot*) La ville d'Aquila battit, en l'honneur de ce prince, une monnoie dont la légende étoit françoise.

1492.

Henri VII. jaloux de l'augmentation de puissance que donnoit à Charles VIII. son mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien ; il met le siége devant Boulogne, & puis s'accommode. Il étoit rappellé en Angleterre par la supposition de Perkins, qui se disoit duc d'Yorck, fils d'Edouard IV. mis à mort par Richard III. son oncle. L'imposture de Perkins étoit appuyée par la duchesse douairiere de Bourgogne, sœur d'Edouard IV. qui cherchoit à venger la branche d'Yorck de celle de Lancastre. La domination des Maures en Espagne finit par la prise de Grenade. Christophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand & Isabelle, découvre la fameuse isle de Cuba, & puis l'isle Hispaniola, aujourd'hui nommée S. Domingue. Quelques années après (1498.) Améric Vespuce, Florentin, découvrit le continent de l'Amérique, & lui donna son nom. Les tems sont bien différens ! dans le huitieme & le neuvieme siecle, c'étoient des barbares qui venoient faire des incursions chez les peuples policés, dans celui-ci ce sont des peuples policés qui vont subjuguer des barbares. (*Hist. Univ. de V.*) Vers l'an 1402. Jean de Bethencourt, gentilhomme Normand, cham-

bellan de Charles VI. & cousin de l'amiral de France, avoit déja voyagé aux isles Canaries, & s'en étoit fait déclarer souverain.

Mort de Laurent de Médicis, surnommé le Grand & le pere des lettres, chef de la république de Florence ; il étoit fils de Côme, dit le Grand, frere de Julien, qui fut assassiné dans la conjuration des Pazzi, & bisaïeul de Catherine de Médicis ; le premier grand duc de cette maison, dit Côme I. mort en 1574. étoit d'une branche cadette, & fut grand-pere de Marie de Médicis, femme de Henri IV.

1493.

Charles VIII. dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le roi des Romains, sans conserver les avantages qu'il avoit eus sur lui, & avec le roi d'Arragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Roussillon, sans même exiger de lui trois cens mille écus que Louis XI. avoit donnés : on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard, cordelier. Le Roussillon resta depuis ce tems à l'Espagne, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. en 1640. Le royaume de Naples continuoit à être le théâtre des plus grandes révolutions. (Voy. les années 1255. & 1292.) la premiere maison d'Anjou y avoit fini dans la personne de Jeannelle en 1435. La deuxieme maison d'Anjou fut moins heureuse que la premiere : elle y avoit été appellée dès 1382. pour venger les entreprises que les différentes branches de la premiere faisoient les unes sur les autres, en sorte que ces deux maisons se trouverent à la fin contemporaines, l'une régnant, l'autre toujours prête à regner & ne régnant jamais. La premiere maison s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les descendans de Louis, chef de la deuxieme maison, ne purent dé-

fendre le trône de Naples contre les rois d'Arragon, (Voy. les années 1255. 1292. & 1382.) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonse, dit le *Magnanime*, protecteur des lettres, mort en 1458. qui fit reconnoître Ferdinand, son fils bâtard, pour son héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'étoit même pas bâtard d'Alphonse, c'étoit un enfant qu'avoit supposé une courtisane maîtresse d'Alphonse, à qui elle avoit persuadé qu'il en étoit le pere : aussi le pape, dit Giannone, regardoit la couronne de Naples comme dévolue au saint siége faute d'héritiers. C'est ce Ferdinand, qui y régnoit lors de l'entreprise de Charles VIII. dont le droit étoit fondé sur la cession faite au roi son pere par Charles d'Anjou, que son oncle René avoit fait son héritier. (Voy. l'année 1480.)

Les différends survenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II. roi de Portugal, au sujet de leurs conquêtes, engagerent le pape Alexandre VI. à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*; mais les Espagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le pape avoit marqué, en réglerent un autre qui s'appella *Démarcation*, à cause qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III. empereur : il avoit pris pour devise les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainsi : *Austriæ est imperare orbi universo.* Assurément jamais prince de cette maison ne mérita moins une devise si fastueuse : il mourut méprisé de tout l'Empire à l'âge de soixante & dix-huit ans, & depuis Auguste il est le seul empereur Romain qui ait occupé le trône impérial pendant plus de cinquante ans : il avoit épousé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avoit tourné la tête du malheureux Juan de Silva qui se fit hermite. Maximilien lui succéda.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

1494.

Départ du roi pour l'Italie : de Vesc, & Guillaume Briçonnet, dit le cardinal de S. Malo, frere du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entreprise, dont l'amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maison d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun suivant leur intérêt : les Vénitiens, par l'espérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI. pour procurer des établissemens à sa famille, mais sur-tout Ludovic Sforce, qui avoit formé le projet d'usurper le duché de Milan sur son neveu Galéas, qu'il méditoit d'empoisonner, & qui vouloit donner assez d'affaires à Ferdinand roi de Naples, dont la petite-fille avoit épousé Galéas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand saisi de terreur, meurt d'apoplexie : Alphonse son fils lui succede. Jean Galéas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoisonné, & quoiqu'il eût laissé un fils, Ludovic Sforce est fait duc de Milan, & en reçoit l'investure de l'empereur. Le roi est reçu dans Florence le 17. novembre : il entre dans Rome en vainqueur, à la lueur des flambeaux, le 31. décembre. Dès le 6. septembre de cette même année, André Paléologue, despote de Romanie, seul héritier de l'Empire de Constantinople, après la mort de Constantin Paléologue son oncle, que Mahomet II. en avoit dépouillé, céda tous ses droits sur l'empire de Constantinople au roi Charles VIII. & à ses successeurs : cette donation fut faite à Rome en présence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de sa majesté. Paléologue ne cédoit pas grand'chose, & il s'étoit rendu méprisable par le mariage infame qu'il contracta avec une courtisane Grecque. Mais il faut que Charles VIII. n'ait

pas fait grand cas de cette cession, puisqu'il ne paroît aucune trace de son acceptation, & que six ans après Paléologue fit la même cession à Ferdinand & Isabelle.

Le roi délivre la ville de Pise du joug des Toscans, qui bien-tôt la remirent en servitude.

1495.

Charles VIII. fait des actes de souveraineté dans Rome. Alexandre VI. capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime frere de Bajazet, dont le roi pouvoit faire usage, dans la vue qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs; on dit qu'il avoit été empoisonné.

Alphonse, roi de Naples, voyant ses sujets ébranlés à l'approche du roi, & sentant qu'il n'étoit pas aimé, remet sa couronne à son fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage & chéri des peuples; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût s'opposer à leurs progrès. Ferdinand se retire, & Charles VIII. entre victorieux dans Naples le 21. février avec les ornemens impériaux. Etoit-ce comme empereur de Constantinople dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors? & seroit-ce une suite de la cession que lui avoit faite André Paléologue? Le P. Daniel ne porte pas ses vues de ce côté-là, & dit que cet appareil *fit soupçonner à l'empereur* (Maximilien) *qu'il vouloit lui enlever la dignité impériale.* Toutes ces conquêtes se font en moins de six mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue conclue à Venise entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, dit *le Beau* son fils,

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

Ferdinand, roi d'Arragon, Henri VII. roi d'Angleterre, Ludovic Sforce, & les Vénitiens, pour chasser Charles VIII. d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, où ce prince fit voir les plus grandes preuves de valeur, donnée le 6. juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita son retour, & lui donna le moyen d'aller au secours du duc d'Orléans assiégé dans Novarre par Ludovic; mais il fallut rendre Novarre, ainsi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitté pour quelque argent qu'il donna au roi & au duc d'Orléans, & pour une promesse qu'il comptoit bien de ne pas tenir, d'envoyer du secours aux François restés dans le royaume de Naples. Le comte de Vendôme, aïeul d'Antoine de Bourbon, se signala à la bataille de Fornoue. Charles VIII. lui rendit alors tous les biens confisqués sur le connétable de S. Paul, dont il avoit épousé la petite-fille; c'est une chose à remarquer, que cette branche de Vendôme, tige de la maison régnante, s'enrichit par les successions de deux rebelles; car la branche de Montpensier obtint aussi le retour des biens confisqués sur le connétable de Bourbon. Malgré la bataille de Seminare, gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples est repris en aussi peu de tems qu'il avoit été conquis; Ferdinand y est rappellé par ses sujets, & est secondé par Gonsalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune; il meurt sans laisser d'enfans: Frédéric son oncle lui succede. Guichardin remarque que dans l'espace de trois ans le royaume de Naples

eut cinq rois, Ferdinand, Alphonse, Ferdinand II. Charles VIII. & Frédéric. Le comte de Montpensier, que Charles VIII. avoit fait Viceroi de Naples, meurt de la peste à Pouzzoles.

Etablissement de la compagnie des Cent Suisses, dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

1497.

Malgré l'événement funeste de l'entreprise de Naples, on vouloit engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes ; mais le duc d'Orléans qui voyoit la santé du roi chancelante, & que la mort du dauphin, âgé de trois ans, rendoit l'héritier présomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner ni souffrir qu'il repassât les monts : ce prince lui-même n'en avoit pas grande envie, il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la reine*, (c'étoit ainsi qu'on appelloit les filles de qualité, qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etablissement du grand conseil en cour souveraine ; le chancelier en est le chef. François I. créa un premier président, (qui fut supprimé dans la suite) & attribua à cette cour la connoissance des procès concernant tous les bénéfices consistoriaux. Louis XIV. en 1690. créa un premier président & huit présidens en titre d'office, qui furent supprimés en 1738. & que Louis XV. remplaça par un conseiller d'état & huit maîtres des requêtes. Charles VIII. ainsi que son prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées ; il y ajouta des Lansquenets, c'est-à-dire de l'infanterie Allemande. L'infanterie Françoise, composée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle estime.

Charles VIII. dit Comines, *ne fut jamais que petit*

homme de corps & peu entendu ; mais il étoit si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.

A sa mort, Anne de Bretagne mit une cordeliere à ses armes : cet usage s'est conservé.



1498. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS XII, *surnommé* le Pere du Peuple, *depuis l'assemblée de* 1506, *petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, & fils de Charles duc d'Orléans & de Marie de Cléves, parvient à la couronne l'an* 1498, *âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Reims par l'archevêque Guillaume Briçonnet ; il avoit pour devise un Porc-épic, avec ces mots*, Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII, on soutint que Louis duc d'Orléans ne pouvoit succéder, & étoit déchu de son droit à la couronne, pour avoir servi le duc de Bretagne, qui étoit en guerre avec la France ?

1498.

CE fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII. à la bataille de Saint Aubin, que ce prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans*. Le mot d'Adrien n'est pas moins beau : parvenu à l'empire, il dit dans les mêmes circonstances, à un homme qui le haïssoit, *vous voilà sauvé*.

On ne devoit pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'étoit opposé à la seconde entreprise sur le royaume de Naples, dût reparoître en Italie aussi-tôt qu'il eut hérité de la couronne : les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI. vouloit procurer un établissement en France au cardinal César Borgia son fils, qui étoit dégoûté de l'état ecclésiastique, & qui en effet fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puissances rechercherent Louis XII. qui, outre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avoit les siens à exercer sur le Milanois. Valentine de Milan sa grand'mere, sœur unique du dernier duc de la famille des Viscomti, en étoit la seule héritiere ; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainsi déclaré par son contrat de mariage avec Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce contrat avoit été confirmé par le pape, autant qu'il étoit en lui, l'empire

FEMMES	ENFANS.	1515. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Louis XI. mariée en 1476. Louis XII, en 1498, fit déclarer son mariage nul, & Jeanne se retira à Bourges, où elle fonda, en 1501, l'ordre des Annonciades, dont elle prit l'habit, sans faire de vœux; le Berri lui fut donné en usufruit, & elle se nomma duchesse de Berri, morte en 1504		LOUIS XII *meurt dans son hôtel des Tournelles à Paris le premier janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans; il en avoit régné dix-sept. Il est enterré à S. Denis.* A sa mort, les *crieurs des corps* en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, *le bon roi Louis, pere du peuple, est mort.*	*Papes.* Alexandre VI. 1503 Pie III. 1503 Jules II. 1513 Léon X. 1522 *Maison Othomane.* Bajazet II. abdique. 1512 Selim I. 1520 *Empereur.* Maximilien I. 1519 *Rois d'Espagne.* [Ferdinand. 1516 [Isabelle. 1504 Philippe I. 1506 *Roi de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521 *Rois d'Angleterre.* Henri VII. 1509 Henri VIII. 1547 *Rois d'Ecosse.* Jacques IV. 1513 Jacques V. 1542 *Rois de Dannemarc & de Suede.* Jean. 1513 Christiern II chassé. 1523 *Rois de Pologne.* Albert 1501 Alexandre. 1506 Sigismond I. 1548 *Czars.* Jwan Basilowitz. 1505 Basile Jwanowitz. 1533 *Maximilien lui donna le titre d'empereur.*
Anne de Bretagne, mariée le 8 janvier 1499, morte le 9 janvier 1514. Ce fut elle qui fonda les Bons-hommes.	Deux princes, morts au berceau. Claude, qui épousa François I. roi de France. Renée, qui épousa le duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épousa François duc de Guise.		
Marie d'Angleterre, qui étoit sœur de Henri VIII			

vacant ; & l'empereur donna depuis l'investiture de ce duché à Louis XII. en 1501. mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du duc de Milan, s'en étoit fait duc, & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendoit, y régnoit alors, après avoir fait empoisonner son neveu, & en avoir reçu l'investiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit, par lequel il est ordonné qu'à l'avenir les baillis & sénéchaux seroient gradués.

1499.

Louis XII. épousa Anne de Bretagne : la destinée de cette princesse étoit singuliere. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien qu'elle avoit épousé par procureur, & elle ne se remaria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme ; il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite : à la mort de Louis XI. il avoit envoyé à Rome pour obtenir la dissolution de son mariage, mais la dame de Beaujeu empêcha qu'il ne l'obtînt, & enfin à la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul, & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement sur cet événement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec Anne de Bretagne ; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de passion. Il étoit porté par le traité conclu avec les états de Bretagne, que

FEMMES.	ENFANS.		
mariée l'an 1514, rémariée trois mois après la mort du roi, au duc de Suffolc, morte en 1534			
Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	*Fils naturel.* Michel de Buci, archeque de Bourges. 1511		

si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

La cour souveraine de Normandie, dite l'Échiquier, est érigée en parlement, & rendue perpétuelle. Le roi dispense Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche & seigneur des Pays-bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois : il envoie son chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanez faite dans l'espace de vingt jours par l'armée du roi, sous la conduite de Louis de Luxembourg comte de Ligni, de Robert Stuart seigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce, seigneur Milanois. Le roi fait son entrée dans Milan le 6. octobre, & en laisse le gouvernement à Trivulce. Gênes se soumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chassé du Milanez, y étoit rentré, & avoit repris plusieurs places. Le roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui d'intelligence avec les Suisses de l'armée de Ludovic, fait ce duc prisonnier ; on le conduisit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut surnommé le More, non à cause de la couleur de son teint, car il étoit plutôt blanc que noir, mais par allusion au mot Italien *moro*, qui signifie un mûrier, & qu'il avoit pris pour sa devise, regardant cet arbre comme le symbole de la prudence. (*Mém. de l'Acad. des B. L. T. XVI.*) Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboise, frere du Cardinal, en est fait gouverneur.

Louis XII. & Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, conviennent de partager le royaume de Naples

MINISTRES

George, cardinal d'Amboise. 1510

Ce ministre, dit Mezerai, fut justement aimé de la France & de son maître, parce qu'il les aimoit tous deux également.

François le Roi Chavigni, grand aumônier. 1515

Secrétaires des finances.

Florimond Robertet.

Robert Gedoin.

B. Bochetel.

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Jean-Jacques Trivulce. 1518

Charles d'Amboise de Chaumont. 1511

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524

Robert Stuart d'Aubigni. 1521

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gui de Rochefort. 1507

Jean de Ganai. 1512

Etienne Poncher. 1524

Premiers Présidens.

Jean de Ganai. 1512

Antoine Duprat. 1535

Procureur du Roi.

Guillaume Rogier. 1523

Avocats du Roi.

Jean Olivier, vivant en 1517

Roger Barme, vivant en 1517

Jean le Liévre. 1521

SAVANS & Illustres.

Améric Vespuce. 1516

Phil. Beroald. 1505

Amb. Calepin. 1510

Dom. Chalcondile. 1513

Ant. Urceus Codrus. 1500

Christ. Colomb. 1506

Philippe de Comines. 1509

Jean Despoterè, après 1514

Jérôme Donat, vers 1499

Marsile Ficin. 1499

S. François de Paule. 1507

Robert Gaguin. 1502

Octave de S. Gelais. 1502

Nicole Gilles. 1503

Jean le Maire, vers 1510

Olivier de la Marche. 1501

Jov. Pontanus. 1503

Louis Vivès, vers 1500

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XII.

Naissance de Charles-Quint le jour de saint Mathias; jour qui fut constamment heureux pour ce prince dans la suite de sa vie. Maximilien divise l'Empire en dix cercles; il en institue six en 1500. & quatre en 1512. Il y avoit déja eu une premiere division de l'Empire en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II. dans une diette de Nuremberg en 1438.

1501.

Louis XII. & Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée Françoise, & Gonsalve de Cordoue, dit *le grand capitaine*, celle du roi Catholique: on a dit qu'il avoit été assez attaché à la reine Isabelle, pour avoir déplu depuis au roi Ferdinand.

Frédéric, roi de Naples, se retire en France, il traite avec Louis XII. à qui il cede ses droits sur la portion de ses états que le traité de partage de 1500. adjugeoit à ce prince. Cette cession se fait sous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine; &c. pour Frédéric, & sa postérité *mâle & femelle*, il mourut à Tours en 1504. Anne de Laval sa petite-fille, épousa en 1521. François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maison au royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une treve avec lui.

Création du parlement d'Aix.

1502.

Les François & les Espagnols se brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les François ont d'abord

l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chassé lors du voyage de Charles VIII. en Italie. Louis XII, maintient cet état en république. Le traité de paix perpétuelle signé cette année entre Henri VII. & Jacques III. roi d'*Ecosse*, est remarquable, en ce que le mariage de Marguerite, fille de Henri, avec Jacques Stuart, conclu par ce traité, porta la couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg, (depuis Charles-Quint) les rois de France & d'Espagne se dessaisiroient, le premier du royaume de Naples, le second, des duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune princesse & du jeune prince. Conséquemment à ce traité, Louis XII. envoya ordre à ses Généraux de rester dans l'inaction. Ferdinand, moins fidele à ses engagemens, mande à Gonsalve, de n'y avoir point d'égard. Gonsalve continue la guerre ; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du secours. D'Aubigni est défait à la bataille de Seminare le vendredi 21. avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant ; & le 28. du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cérignole gagnée par Gonsalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action, (& en qui finit la branche d'Armagnac, descendant de Caribert, fils de Clotaire II.) entraîna la perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées sont l'époque de la superstition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XII.

Mort d'Alexandre VI. le 18. août : il fut aussi politique que cruel, ce qui ne s'allie gueres, & la Providence permit que tous ces crimes tournassent au profit de l'Eglise. En effet, c'est principalement depuis Alexandre VI. que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes séculiers. Alexandre & Jules, avoient pris deux noms qui convenoient plus à leur caractere qu'à celui de souverain pontife. François Piccolomini, qui lui succede sous le nom de Pie III. meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Rovere est fait pape sous le nom de Jules II. après avoir amusé le cardinal d'Amboise, qui auroit pu être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes Françoises. Ces révolutions de la cour de Rome acheverent de perdre les affaires de France, dont l'armée commandée successivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue battu au passage du Gariglian, & par le marquis de Saluces défait au même lieu, se détruisit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour se venger de ses perfidies, lui couterent beaucoup, & ne lui produisirent aucun avantage.

César Borgia est enlevé par Gonsalve, & envoyé en Espagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'investiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Isabelle de Castille, d'hydropisie, âgée de cinquante-quatre ans. Cette princesse, sœur de Henri IV. dit l'*impuissant*, avoit succédé à son frere au préjudice de Jeanne sa niece, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on prétendoit que la reine avoit eue de Bertrand de la Cueva, d'accord avec son mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Isabelle avoit eu de

Ferdinand d'Arragon entre autres enfans, Jean, qui laissa veuve Marguerite d'Autriche, & Jeanne, dite *la Folle*, morte en 1554. femme de Philippe surnommé *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien. De ce mariage naquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe succede à Isabelle sa belle-mere dans le royaume de Castille, dont l'administration avoit été réservée à Ferdinand, par le testament d'Isabelle, que l'on a cru supposé, mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe son gendre en Espagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller son gendre Philippe de la Castille, tente d'épouser cette même Jeanne, fille de Henri IV. qu'il avoit fait déclarer bâtarde : n'ayant pu y réussir, il épouse Germaine de Foix, fille de Marie sœur de Louis XII. qui donne pour dot à sa niece ses droits sur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avoit confirmé, par un traité conclu à Blois, la promesse de marier sa fille Claude avec Charles, fils de Philippe ; les conditions en étoient trop onéreuses à Louis XII. pour qu'il les tînt : il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne se feroit point, & la princesse Claude fut fiancée à François comte d'Angoulême. La séance de ces états est remarquable : le roi y avoit à sa droite le cardinal d'Amboise, le cardinal de Narbonne, le chancelier & plusieurs prélats : de l'autre côté M. le duc de Valois, les princes du sang, & seigneurs & barons, le premier président du parlement, & plusieurs conseillers. Ce fut dans cette assemblée que les Etats du royaume eurent leur audience ; par où il paroît que les personnes accompagnant le roi sont distinguées des

Etats généraux. Mort de Philippe roi de Castille. Les Génois se révoltent contre Louis XII. qui repasse les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis sur sa cotte d'armes pour devise, *Non utitur aculeo rex cui paremus* : c'étoit un roi des Abeilles environné de son essain. Entrevue du roi & de Ferdinand à Savonne.

Le roi, suivant l'intention de Philippe, est déclaré par les Etats de Flandres, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, & il confirme le choix que ce prince avoit fait de Philippe de Croui, seigneur de Chiévres, pour son gouverneur. On peut être surpris de voir le roi de France nommé à la tutelle de Charles, & l'accepter. Mais si Philippe, qui d'ailleurs avoit estimé & aimé le roi toute sa vie, crut par-là piquer d'honneur Louis XII. le roi de France de son côté, en acceptant cette tutelle, se débarrassoit de toute inquiétude du côté des Pays-bas, & se mettoit en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaston de Foix, fils de Marie de Foix, la sœur de Louis XII.

Le parlement de Toulouse fait le procès au maréchal de Gié, qui est suspendu des fonctions de sa charge de maréchal de France, pour cinq ans : c'étoit un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui croyant le roi Louis XII. à l'extrémité, avoit fait charger trois ou quatre bateaux de ce qu'elle avoit de plus précieux, pour le transporter dans sa ville de Nantes en Bretagne, dont la souveraineté lui devoit revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter ces bateaux entre Saumur & Nantes : le roi en revint, la reine ne pardonna pas au maréchal de Gié qu'elle poursuivit toute sa vie.

L'an 1506. le 18. avril, Jules II. posa la premiere pierre de l'Eglise de saint Pierre de Rome.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XII.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens, entre le pape Jules II. l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Espagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboise & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas. Cette princesse étoit fille de Maximilien & de Marguerite de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII. qui la renvoya, puis mariée à Jean, infant d'Espagne, qui la laissa veuve peu de tems après, elle finit par épouser Philibert II. duc de Savoie, mort en 1504. elle mourut en 1530. Elle a composé divers ouvrages en prose & en vers.

La ligue de Cambrai réunissoit des puissances jalouses l'une de l'autre, mais sur-tout de la France, & qui toutes comptoient se servir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la république de Venise de ce qu'elle avoit pris sur eux ; en sorte que chacun des confédérés avoit intention de se retirer de la ligue si-tôt qu'il seroit rentré dans ce qui lui appartenoit. Une ligue entreprise dans de pareilles vues ne pouvoit subsister long-tems : Louis XII. l'objet de la jalousie de l'Italie, en fut la premiere victime, & les Vénitiens au contraire, en détachant successivement les confédérés, finirent par se retrouver les plus forts, & par rentrer dans toutes leurs possessions. Les Turcs proposerent aux Vénitiens de venir à leur secours, mais cette sage république reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur, que le Chrétien pour ennemi, & se contenta d'accepter du salpêtre, du froment, & d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII. en personne, contre les Venitiens, le 14. mai : il avoit sous

lui les maréchaux de Chaumont & de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, &c. Le comte de Dunois, qui avoit été fait duc de Longueville en 1505. commandoit l'arriere-garde. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le pape & le roi des Romains profiterent, ainsi que le roi, des suites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus ? Mais ce que l'on a dit est bien vrai, *que les grandes puissances s'affoiblissent en s'unissant*. Le roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés : Ferdinand devenoit suspect, par la restitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite : le pape commençoit à être jaloux du roi de France ; tout cela détermina Louis XII. qui ne se portoit pas bien, à repasser les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le siége de Padoue.

Mort de Henri VII. roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autorise toujours des actes de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le chancelier Bacon : celui-ci l'a transmis à la postérité comme un prince digne d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre : Rapin au contraire nous le représente comme un prince agissant toujours par des motifs personnels ; ne voulant point la guerre, mais employant les démonstrations qu'il en fit, pour tirer des subsides de son parlement, pour se maintenir par-là sur un trône où son droit étoit assez équivoque, & finissant toujours par s'accommoder avec ses ennemis pour de l'argent : en sorte, dit le P. d'Orléans, qu'il vendoit la guerre à ses sujets, & la paix à l'étranger. Rapin Thoiras lui reproche sur-tout de n'avoir pas traversé le dessein de Louis XII. de s'emparer de la Bretagne, dont il étoit

si fort de l'intérêt de l'Angleterre d'empêcher la réunion à la couronne de France.

1510.

Jules II. qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à peu près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il se ligue contre eux avec Ferdinand, avec Henri VIII. roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de succéder à son pere Henri VII. & avec les Suisses, mécontens de ce que le roi leur avoit refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs pensions. Jules II. presse vivement la guerre contre le duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de saint Félix. Cependant le roi mécontent du pape, assemble un concile national à Tours, où se trouva le cardinal de Gurce, envoyé de l'empereur, & dans lequel on convint d'assigner un concile général à Pise.

1511.

Jules II. prend la Mirandole en personne. Chaumont meurt ; Trivulce prend sa place. Le pape qui est cité au concile général de Pise, par Louis XII. & par le roi des Romains, en convoque un de son côté au palais de Latran. Journée de la Bastide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du pape & celle des Vénitiens. Le pape effrayé, tente des accommodemens ; mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspiroit à Louis XII. sur une guerre entreprise contre le saint pere, l'eurent bien-tôt rassuré. Le concile de Pise assemblé le 30. octobre, est transféré à Milan. Les Suisses entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes

Françoises. Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par sa mere Marie, sœur de Louis XII. & Trivulce, se retirerent dans Milan, qui eût couru grand risque, si les Suisses, sans qu'on en ait jamais su la raison, n'avoient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avoient été gagnés par l'argent de la France.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le siége de Boulogne à Pierre de Navarre, général de Ferdinand : il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur les Vénitiens : il fait le siége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11. avril, où l'armée des confédérés est taillée en piece. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, secondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, d'Yves d'Alegre, qui y perdit la vie, &c. voulant envelopper un reste d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre, est tué à l'âge de vingt-trois ans : sa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabannes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une treve avec les Vénitiens. Louis XII. qui voit toute l'Europe liguée contre lui, sur-tout les Suisses qui s'étoient avancés vers le Milanez, rappelle ses troupes, & ne conserve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, & quelques autres places. Gênes se révolte, & se donne pour duc Jean Frégose. Le concile de Pise transféré à Milan, se continue à Lyon. Le pape jette un interdit sur le royaume de France, & en particulier sur la ville de Lyon. Le roi des Romains se sépare du concile de Pise, & adhere à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre sur Jean

d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix sa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape Jules II. le seconde ou le prévient dans cette entreprise par le decret qu'il publia en 1512. dans le concile de Latran; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. & fauteur du concile de Pise. On dit que Charles V. & Philippe II. son fils, recommanderent en mourant à leurs héritiers, la restitution de la Navarre; ce qui est constant, c'est que malgré le decret de Jules II. le pape Pie IV. reçut en 1561. le serment d'obéissance d'Antoine de Bourbon en qualité de roi de Navarre. (*Bossuet, Déclar. du Clergé de France*, 1682. *Tom. II.*) Louis XII. secourt Jean d'Albret, mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, & força le roi de Navarre & la Palice à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disoit au roi son mari, après la perte de ce royaume: *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, est rétabli dans le Milanez, & les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I. a dessein de se faire pape. Voici ce qu'il écrit à sa fille Marguerite, (t. 4 p. 1. du recueil des Lettres de Louis XII.) » Nous ne trou» vons aucun motif suffisant pour nous remarier, mais » nous avons pris la résolution d'envoyer demain à » Rome M. de Gurce, évêque, afin de convenir avec » le pape des moyens qu'il faudra employer pour qu'il » me prenne pour son coadjuteur; en sorte qu'après » sa mort je puisse être assuré d'être pape, &c.

1513.

Mort de Jules II. le 21. février; Jean, cardinal de Médicis, lui succede sous le nom de Léon X. Maxim-

où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. (Hist. de Bayard.)

La devise du porc-épic qu'avoit Louis XII. avec ces mots, *cominus & eminus*, étoit un ordre de chevalerie qu'avoit inventé le duc d'Orléans son grand-pere.

La mémoire de Louis XII. sera toujours en bénédiction parmi les François. *Il ne courut oncques*, dit S. Gélais, *du regne de nul des autres si bon tems qu'il a fait durant le sien.* Il abolit les *asiles* ou droits de franchises des églises, usage aussi déshonorant pour la religion, que dangereux pour la société. On a cependant reproché à ce prince d'avoir favorisé la famille d'un pape (Alexandre VI.) le plus méchant homme qui fût jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à se faire séparer d'une princesse à qui il avoit été redevable de sa liberté sous le regne précédent ; mais cette séparation étoit un sacrifice qu'exigeoit le bien de l'état. On eût souhaité qu'il ne se fût point brouillé avec les Suisses ses alliés, pour se livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de son tems le plus infidele, & qui se vantoit de l'avoir souvent trompé ; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entreprises téméraires, & d'avoir risqué de nuire à ses affaires, par une économie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais ; il aima ses sujets, sa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être surnommé *le pere* ; tant il est vrai que la premiere vertu d'un roi est l'amour de son peuple.

1515.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *surnommé* le Pere des Lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere-petit-fils de Louis duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, & fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, & de Louise de Valois, né à Cognac le 12 septembre 1494, parvient à la couronne le premier janvier 1515, âgé de 21 ans, & est sacré & couronné à Reims le 25 par l'Archevêque Robert de Lenoncourt.*

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre est confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, sans en consulter ni l'empereur ni Ferdinand : Claude qui lui avoit été promise, ayant épousé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. est arrêté avec ce prince, sans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puissant ; car lorsque la duchesse Anne épousa Louis XII. les Bretons qui souhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient stipulé que, si l'aîné des enfans de cette princesse devenoit roi de France, son puîné auroit le duché de Bretagne ; & le cas étoit arrivé, puisque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens : il falloit pour cela qu'il passât par la Savoie ; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient disposé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne possédant encore ni le Montferrat, ni le marquisat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous disputer le passage des Alpes, à moins qu'ils n'eussent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'Angoulême sa

FEMMES	*ENFANS*	1547. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Claude de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514, morte en 1524	François dauphin, mort de poison en 1536 HENRI II. Charles duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême. 1545 Louise. 1517 Charlotte. 1524 Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecosse, lequel eut d'un second mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude duc de Guise, l'infortunée Marie Stuart. 1537 Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars 1547, âgé de 52 ans; il en avoit régné 32. Il est enterré à S. Denis. Son cœur est porté à Hautes-Bruyeres. Du Chastel, évêque de Mâcon, prononça son oraison funèbre.*	*Papes.* Léon X. 1521 Adrien VI. 1523 Clément VII. 1534 Paul III. 1549 *Maison Othomane.* Selim I. 1520 Soliman II. 1566 *Empereurs.* Maximilien. 1519 Charles V. 1558 *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516 Charles V. 1558 *Rois de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521 Jean III. 1557 *Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547
Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal; mariée le 4 juillet 1530, morte en 1558	François I. eut un *fils naturel nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ses deux maîtresses *Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, morte en* 1537 *&* *Anne de Pisselen, duchess-*	On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à se faire connoître à Paris, suivant les regîtres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année est la même que celle de sa naissance. Sa devise étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutrisco & extin-*	*Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542 Marie Stuart. 1587 *Rois de Dannemarc.* Christiern II. chassé. 1523 Frédéric I. 1534 Christiern III. 1559 *Rois de Suéde.* Christiern II. chassé 1523 Gustave Vasa. 1560 *Roi de Pologne.* Sigismond I. 1548 *Czars.* Basile Jwanowitz. 1533 Jwan Basilowitz. 1584

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suisses. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de septembre, gagnée contre les Suisses par François I, qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez : Maximilien Sforce lui en fait la cession, & se retire en France, où il mourut de même que son pere Ludovic. Le roi s'étoit fait armer chevalier par Bayard. Les Génois se déclarent pour le roi. Le pape effrayé des succès du roi, fait sa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année suivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laisse le connétable de Bourbon, lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*instar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier président. Le roi regagne une partie des Suisses. Henri VIII. excité par le cardinal de Volsei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelques tentatives l'année suivante, mais sans aucun succès. Decret du sénat de Venise, qui déclare François I. & tous les princes de la maison de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occasion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des charges, plutôt par le fait que par le droit, car nous ne connoissons point de loi à ce sujet de ce tems-là ; & même long-tems depuis François I. on faisoit encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office, ce qui fut sagement aboli en 1597. par arrêt du parlement. (*Voyez les Remarques particulieres.*)

ENFANS.	1547. MORT.
se d'Etampes, dite Mademoiselle d'Helli, que la régente avoit prise pour fille d'honneur ; elle épousa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.	guo ; c'étoit une instruction qui lui fut donnée dans sa jeunesse, & non une allusion à ses conquêtes, ni à ses galanteries, puisque la premiere médaille de cette devise est de 1504.

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le ressort réservé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Castille, le 23. janvier. Ferdinand fut à juste titre surnommé roi d'Espagne, puisque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par usurpation; mais une chose assez singuliere, c'est qu'entre tant de couronnes que possédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de successeur de trois bâtards. Il étoit roi de Castille par Isabelle, qui descendoit de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI. qui détrôna Pierre le Cruel : il ne se disoit roi de Sicile, que parce qu'il descendoit de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II. & enfin comme roi d'Arragon son premier aïeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix est renouvellée, & dont un des principaux articles est la restitution de la Navarre : on convint aussi que Charles épouseroit la princesse Louise, fille du roi, âgée d'un an; il est étonnant à combien de princesses Charles-Quint fut promis. Maximilien accede au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Verone au roi d'Espagne pour la remettre au roi, qui la restitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république se vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François se donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la Toison, l'autre celui de S. Michel.

MINISTRES

Anne de Montmorenci. 1567

Claude d'Annebaut. 1552

Jacques de Baune Semblançai, surintendant des finances, pendu en 1527

Antoine du Prat. 1535

Fr. de Tournon, cardinal d'Ostie. 1562

Secrétaires des finances.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558

Gilbert Bayard, seigneur de la Font. 1548

Il fut mis en prison sous le regne suivant, pour avoir fait quelques plaisanteries sur l'âge & la beauté de la duchesse de Valentinois.

GUERRIERS

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527

Anne de Montmorenci. 1567

Maréchaux de France.

Jusqu'à ce regne, ce n'étoit que des commissions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois : François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à soutenir, firent que ce prince en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la suite : ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois sous le regne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. désira qu'il remît à Gouffier de Boissi son gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigni. 1543

Odet de Foix de Lautrec. 1528

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535

Ant. du Bourg. 1538

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1550

G. Poyet. 1548

François de Montholon, G. D. S. 1543

François Errault, G. D. S. 1544

Franc. Olivier de Leuville. 1560

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Présidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517

J. Olivier de Leuville. 1519

J. de Selve. 1529

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I. avec Charles-Quint.

SAVANS & *Illustres.*

Corn. Agrippa. 1534
Louis Arioste. 1533
Lazare Baïf. 1544
Guil. du Bellai. 1543
P. Bembe. 1547
Guil. Budé. 1540
Barth. Chassanée. 1541
Nic. Copernic. 1549
Etienne Dolet. 1546
Jean Eckius. 1543
Didier Erasme. 1536
Fernand Cortez. 1547
F. Guichardin. 1540
Guil. de Langei. 1543
Constantin Lascaris.
J. A. Lascaris. 1535
Martin Luther. 1546
N. Machiavel. 1529
Fernand Magellan. 1520
Baptiste Mantouan. 1516
Alde Manuce. 1516
Clem. Marot. 1544
Jean Marot. 1523
Thomas Morus. 1533
Théophr. Paracelse. 1541
Paul Emile. 1529
Et. Poncher. 1524
Raphael. 1520
Jacques Sadolet. 1547
Jacques Sannazar. 1530
Cl. Seissel. 1520
Bened. Théorénus précepteur des enfans de François I. Génois, évêque de

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on donne le nom de *Paix perpétuelle* ; & en effet depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Madeleine de la Tour d'Auvergne, niece du duc de Vendôme François de Bourbon, & ſœur d'Anne de la Tour, comteſſe d'Auvergne & de Boulogne, mariée au duc d'Albanie : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du clergé, de l'univerſité & du parlement.

Troubles du Luthéraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faiſoient craindre qu'il ne vînt enſuite fondre ſur la chrétienté. Il en voulut faire autant en Eſpagne, mais Ximenès s'y oppoſa ; ce fut le dernier trait de la vie de ce grand miniſtre, qui mourut la même année diſgracié, & qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencemens de ſon regne.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

MINISTRES	GUERRIERS	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres
Secrétaires des finances.	*Maréchaux de France.*	*Chanceliers.*	Graffe, poëte lyrique. 1536
Breton de Villandri.	Gaspard de Coligni. 1522	Pierre Lizet. 1554	J. Tritême. 1516
Bourgeois, fils du premier médecin de François I.	Anne de Montmorenci. 1567	*Procureurs du Roi.*	Fr. Vatable. 1547
Nicolas de Neufville.	Thomas de Foix de Lescun. 1524	Guillaume Rogier. 1523	Polid. Virgile. 1540
Claude de Laubespine.	Théodore Trivulce. 1531	Fr. Rogier. 1532	Thomas Volsei. 1530
Guillaume Prudhomme.	Rob. de la Mark. 1537	N. Thibault. 1541	François, cardinal de Ximenez. 1517
	René de Monte-Jean. 1538	Noël Brulart. 1557	
	Cl. d'Annebaut, qui fut aussi amiral. 1552	*Avocats du Roi.*	
	Oudard de Biez. 1553	J. le Liévre. 1521	
	Antoine de Lettes de Montpesat. 1544	Pierre Lizet. 1554	
	Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550	Jean Ruzé. 1529	
		Guil. Poyet. 1548	
		Olivier Alligret. 1532	
		Fr. de Montholon. 1543	
		P. Raimond, vivant en 1545	
		Jacques Cappel. 1541	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536	
		Gilles le Maître. 1562	
		Gabriel Marlhac. 1551	

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II. disoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation, suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'empire lui impose.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardes & Guines, appellé *le Camp du drap d'or*. L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, & s'assura qu'il ne se traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet l'entrevue se passa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restoient de la maison d'Arragon lui disputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles : André de Foix, dit de Lesparre, frere de Lautrec de Lescun, & de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, & il la reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Espagnol, âgé de trente ans, fut blessé dans le

château de Pampelune; dont nous faisions le siége: il étoit réservé à être le fondateur de cette société devenue si célebre par les contradictions & par les succès. Charles-Quint de retour en Espagne, créa la grandesse, telle qu'elle est aujourd'hui. Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cause fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bientôt après. Charles-Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes du roi: il se retire devant François I. qui auroit pu profiter de ses avantages, s'il avoit suivi les conseils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Trimouille & le maréchal de Chabannes; mais ceux du maréchal de Châtillon Coligny, qui servoit la haine de la duchesse d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'Amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais sa vanité en empêcha, & donna le tems aux Espagnols de la reptendre; il étoit frere puîné de Gouffier de Boisi, gouverneur de François I. La mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les secours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la dissipation qu'en faisoient le roi & la duchesse d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre se passa l'année suivante au combat sanglant de la Bicoque: il ne resta aux François que le château de Milan, Novarre & Pisighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-

Gg

on, du plaisir que lui causerent nos disgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui seroit élu pape : Clément VII. son neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraisemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien qui succéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureusement blessé d'un tison par le capitaine de Lorges, sieur de Montgomeri, se fit raser la tête : on reprit sous Louis XIII. l'ancien usage, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.

Le roi prend Hesdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, prise par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volsei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, se brouille avec ce prince lorsqu'Adrien VI. son précepteur, fut élu pour successeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien qui devoit sa fortune aux Lettres, en fut si peu reconnoissant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai est accusé du divertissement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute sur la duchesse d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds sur ses quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à son frere le bâtard de Savoie. Semblançai est arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil son commis qui étoit amoureux d'une des femmes de la

duchesse, & qui lui remit les quittances de sa maîtresse. Ce Gentil, qui avoit été président au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conservation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de saint Jean de Jerusalem sont chassés de l'isle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur sert de retraite, jusqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'isle de Malthe, pour servir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puisque le grand maître L'Isle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourser tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le siége de Rhodes ; aussi cette isle étoit-elle bien située pour faire de grandes prises sur la Turquie & la Syrie, & son port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint eussent laissé prendre une place si importante, mais leur animosité contre François I. l'emporta sur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Evasion du connétable de Bourbon, causée par les persécutions de la duchesse d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les sentimens. Pour s'en venger, elle lui suscita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ses biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente

sous Charles VIII. avoit réuni par son mariage avec Suzanne de Bourbon, tous les droits de la Branche de Montpensier. A la mort sans enfans de Suzanne, en 1521. la duchesse d'Angoulême lui disputa la succession de Suzanne comme héritiere par sa mere Marguerite de Bourbon : en effet elle étoit plus proche d'un degré, mais il y avoit une substitution de mâle en mâle qui regardoit le connétable, & la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laissa voir tout son dépit ; le roi ne put parvenir à le calmer, & il se livra à l'ennemi personnel de François I. Anne de Beaujeu venoit de mourir, son animosité contre la mere du roi, qui poursuivoit le connétable, avoit causé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mere de Charles de Bourbon, & la duchesse d'Angoulême. » On a dit qu'après qu'il s'en » fut allé, le roi lui avoit envoyé redemander l'épée de » connétable & son *ordre*, & qu'il répondit, quant à » l'épée, il me l'ôta au voyage de Valenciennes, lorsqu'il » donna à mener M. d'Alençon l'avant-garde qui » m'appartenoit, & l'*ordre*, je l'ai laissé derriere mon » chevet à Chantelles ; quant à l'*ordre* de l'empereur, » il ne le voulut jamais prendre. (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ses armées, & lui promet en mariage Eléonore sa sœur, veuve du roi de Portugal. Un seigneur Espagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter son palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raison une si noble façon de penser, raconte ainsi le fait. » Je ne puis rien refuser à votre » majesté, dit ce cavalier à Charles-Quint, mais je lui » déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma mai- » son, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un » lieu infecté de la perfidie, & par conséquent indigne » d'être jamais habité par des gens d'honneur «. La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

passer en Italie, il se contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne, & sont repoussés par le duc de Guise. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme & le sire de la Trimouille, qui les forcent à se retirer ; ils se contentent de prendre Bouchain. La Ligue est fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui succéda à Adrien VI. sous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, soutenu par la duchesse d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suisses l'abandonnent ; il fait la retraite de Rebec, où son arriere-garde est défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainsi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y est tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le surnom de chevalier sans peur & sans reproche ; les ennemis renvoyerent son corps en France avec de grands honneurs : il laissa une fille naturelle, mere de Chastelard, à qui la reine d'Écosse fit trancher la tête pour avoir osé lui parler d'amour. Le Milanez est totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le siége de Marseille, qu'il est obligé de lever.

Le roi entre dans le Milanez ; c'est une chose bien bizarre que les alternatives continuelles de succès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ses mauvais succès n'avoient pu rebuter

de son projet sur le Milanez, avoit repassé en Italie sur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le siége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on observe que dans cette guerre François I. avoit quatre mille chevaux seulement pour son parc d'artillerie. Entre plusieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus considérable sans doute, après celle d'avoir entrepris le siége de Pavie, fut d'avoir affoibli son armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24. février, jour de saint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conseils de Bonivet qui s'y fit tuer de désespoir, & il y est fait prisonnier. Il reçut plusieurs blessures, l'une au visage vers le sourcil, l'autre dans le bras, & la troisieme à la main droite : il se trouva aussi avoir reçu quelques arquebusades dans sa cuirasse. Il est transféré en Espagne. Louis II. de la Trimouille y perdit son fils & la vie, après avoir servi avec gloire sous quatre de nos rois. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *est une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviser leurs forces en présence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême est régente; Charles de Bourbon, comte de Vendôme, cousin du connétable, n'en fut que plus fidele au roi, il est chef du conseil de régence. Ce fut le grand-pere de Henri IV.

Le roi d'Angleterre jaloux des heureux succès de Charles-Quint, se prête aux propositions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, & fut le gardien de la liberté de l'Europe; il est vrai qu'il y étoit porté par son ministre Volsei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce ministre de sa propre main, & signoit *votre fils & cousin Charles*. Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de sa main, & changea de style. (*Guichardin.*) Volsei se tint pour offensé, & suivant l'usage pratiqué par ses pareils, il chercha

à venger sa querelle personnelle. Les alarmes n'étoient pas moindres en Italie ; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Pescaire, général de ce prince, qui avoit sujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis à la garde de Lanoy, viceroi de Naples, à son préjudice ; mais Charles-Quint en fut instruit par Pescaire lui-même, soit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, soit qu'il lui fût demeuré fidele. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanez. Pescaire mourut peu de tems après, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, soit par les Espagnols, soit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui descendoit de Charles de Valois, frere du roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laissé de postérité.

La comté de Dunois est érigée en duché-pairie ; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à messieurs de Longueville le rang de princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV. en 1653. Les prérogatives de cette illustre maison ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François I. s'étoit transportée à Madrid, pour y travailler à la délivrance de son frere, mais elle repartit sans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut signé le 14. janvier suivant. Charles-Quint ne sut pas profiter de sa victoire, il auroit dû entrer en

France les armes à la main, ou se piquer de générosité & renvoyer son prisonnier sans condition ; il ne fit ni l'un ni l'autre : (cette question est discutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre souverain d'une partie des provinces que possédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître : il étoit neveu de Sigismond roi de Pologne, & il avoit conclu un traité avec ce prince, par lequel il partagea la Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainsi la Prusse fut partagée en Prusse royale & en Prusse ducale ; la Prusse royale passa au roi de Pologne, & la ducale resta soumise au prince de Brandebourg, dont les descendans sont devenus depuis rois de Prusse.

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ses deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occasion : Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'hésita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes que de priver la France de toute sa ressource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse, on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à sa majesté qu'ils ne consentiroient jamais à la cession qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité : & le comble de la surprise du viceroi, fut la déclaration de la sainte ligue. Cette ligue étoit faite entre le pape Clément VIII, le roi & tous les princes d'Italie ; le roi d'An-

gleterre en étoit déclaré protecteur, L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie : elle fut appellée sainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épousé en 1521. Anne Jagellon, sœur de Louis roi de Bohême & de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille des Mohacs, sans laisser d'enfans de sa femme Marie, sœur de Charles-Quint & de Ferdinand : la Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol, vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai, & par son fils Etienne resté sous la tutelle d'Isabelle, fille du roi de Pologne, sa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être assassiné.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avoit été promise. Le duc Sforce est obligé de se sauver. Guichardin prétend que si le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du pape & celles des Vénitiens, avoit voulu profiter de ses avantages, il étoit tellement supérieur au connétable, qu'il auroit pu le chasser du Milanez : mais que ce duc trahissoit la cause commune, de peur que, si le pape venoit à chasser l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin dont il s'étoit remis en possession après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, sœur de François I. & veuve du duc d'Alençon, épouse Henri roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend sa marche

vers Rome, dont il promet le pillage à ses troupes; il y donne l'assaut le 6. mai, & y est tué à l'âge de trente-huit ans; Philbert de Châlons, prince d'Orange, prend sa place. Rome est saccagée, & le pape investi dans le château Saint Ange. La révolte du connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises, qui porterent leurs vues jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, & se retirent de l'état ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit : c'étoit une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lis.* (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'ordre de S. Michel.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude de Lorraine. Il sembloit que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance & à la fidélité de ses services, devoit être fatal à la France par le mérite & l'ambition de ses enfans. Autrefois, comme aujourd'hui, les causes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & par conséquent toutes les affaires concernant la pairie, y ressortissoient : mais par une espèce de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé : ce qui causoit de grands frais aux justiciables. On y eut égard, & nous voyons, lors des lettres

d'érection des pairies, l'appel réservé au parlement du ressort, à commencer par celles d'Usez en 1565. ce qui est devenu de style dans la suite, & qui forme, pour ainsi dire, un droit commun. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec, après avoir saccagé Pavie, en mémoire de la défaite & de la prison du roi, s'avance vers Naples, il en fait le siége; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le siége: l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere du pere de la duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de S. Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près de Milan, par Antoine de Leve, soldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, assez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Ast, sur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & sœur de l'empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines

a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes! » Dieu les fit naître, dit Montluc, envieux de la gran» deur l'un de l'autre, ce qui a causé la ruine d'un » million de familles «. Henri VIII. étoit entré dans toutes les vues du roi, dont il sentoit qu'il alloit bientôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait sa paix avec l'empereur, à des conditions très-avantageuses, par le traité conclu à Barcelone, & ayant vu depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétablissement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font aussi leur paix avec l'empereur.

Les protestans sont ainsi nommés de ce qu'ils protesterent contre un decret fait dans la diete de Spire en faveur de la Religion Romaine contre leur réforme; les Calvinistes prirent depuis le même nom. Soliman II, sous prétexte de venger Jean vaivode de Transilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le siége de Vienne, qu'il est forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins sont forcés enfin de reconnoître pour leur souverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épousé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix est rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans son commentaire Espagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré sa fille bâtarde à son fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toscane étoit si nécessaire pour conserver les autres états qu'il possédoit en Italie.

Confession d'Ausbourg, ainsi dite, parce que les Protestans la présenterent à l'empereur dans l'assemblée qui se tint en cette ville.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

Charles-Quint donne l'isle de Malthe aux chevaliers de saint Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut soigneuse d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de sa mere, & qui se perpétua depuis entre la maison de France & la maison d'Autriche. Elle avoit épousé Jean, fils unique de Ferdinand & d'Isabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philibert II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle avoit encore dû épouser depuis Henri VII. roi d'Angleterre. Elle fut ensuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mere de François I. âgée de cinquante-cinq ans, honorée & respectée de son fils, quelques malheurs qu'elle eût causés à la France : avec bien moins de torts la mere de Louis XIII. éprouva un traitement bien différent. Fondation du collége royal. La direction du collége royal qui étoit entre les mains du grand aumônier de France, depuis son établissement, passa à la mort du cardinal Barberin, en l'année 1671. entre les mains du secrétaire d'état ayant le département de la maison du roi, c'est le dernier état ; il n'est resté au grand aumônier que la réception du serment de fidélité des professeurs.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France ; c'est qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *disponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expresse : aussi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel est notre droit commun de la troisieme race. La

crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Protestans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conscience jusqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoissance, ils lui donnent des secours pour chasser Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, sous la premiere & sous une grande partie de la seconde race, c'est-à-dire avant l'introduction des fiefs, consistoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort supérieure : aussi (*Mém. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains étoit-elle tirée des Gaules, & César qui soumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois divisés, que par sa valeur, se servit-il toujours dans la suite de cavalerie Gauloise, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet usage avec les fiefs, & dès avant la troisieme race la cavalerie reprit le dessus. Mais Charles VII. comprit le besoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallut plus aller soudoyer chez les étrangers ; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, sous le titre de compagnie d'Ordonnance, il créa les francs archers. Louis XI. les supprima, & soudoya les Suisses, auxquels il joignit aussi quelque infanterie. Ce corps n'étant pas suffisant, Louis XII. soudoya de l'infanterie Allemande ; ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps composé de six mille hommes d'élite ; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cause de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que l'infanterie Françoise, commandée par les plus grands seigneurs, auxquels on donna le titre de capitaine des Bandes. François I. résolut alors de mettre sur pied un corps d'infanterie, qu'il forma sur le modele des

légions Romaines, & qu'il appella aussi du nom de Légion ; mais cette nouvelle milice ne dura gueres, & on en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à six cens hommes, au lieu que les légions étoient de six mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marseille, où le pape & le roi se virent. Le pape y fit plusieurs cardinaux, Jean le Veneur, grand aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, & Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne : il n'y en avoit jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schisme d'Angleterre, causé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouser Anne de Boulen : ce prince s'étoit honoré du titre de défenseur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait composer contre Luther. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'il paroît par une lettre de Luther, que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit sous main à continuer, & le félicitoit de ses avantages. Volsei, qui avoit conseillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouser à son maître, Marguerite, sœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui épousa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avoit causé sa disgrace, & il étoit dépouillé d'une grande partie de ses biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable ; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'usurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la suprématie de l'Eglise Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être

élevée avec les filles de Marie d'Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & ensuite la reine Claude la donna à la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre ; enfin sa bonne ou mauvaise fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir sur un échaffaut le 19. mai 1536. on l'accusoit de plusieurs infidélités envers son mari. Quel est le malheur des passions ! Anne de Boulen ne sauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met son royaume en combustion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un schisme pour une femme dont il ne put jamais se faire aimer.

Ce fut à l'occasion de ce schisme, que François I. se plaignant du pape à son nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le nonce lui répondit : » Franchement, Sire, vous en seriez marri » le premier ; une nouvelle religion mise parmi un peu» ple, ne demande après que le changement du prince «. Et l'amiral de Coligni causant avec Strozzi sur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, si le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le ministre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ses sermons, fait une remarque assez vraie, c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'aussi-tôt il ne se soit trouvé plusieurs prophetes qui ayent été sur le marché les uns des autres. C'est être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on est protestant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, sous prétexte d'un meurtre dont on l'accusa, mais en effet pour lever les soupçons qu'avoit conçus l'empereur, que Merveille ne fût, comme il l'étoit en

effet, un agent secret de François I.

Le roi veut tirer vengeance de cette insulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'hérésie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, sœur de François I. Calvin ayant été obligé de sortir de Paris en 1533. se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son hérésie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fondation de la Société de Jesus, par Ignace de Loyola, depuis canonisé.

1535.

Le roi à qui le duc de Savoie avoit refusé le passage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie, & de presque tout le Piémont. Tant que la duchesse d'Angoulême, sœur du duc de Savoie, avoit vécu, elle avoit entretenu des liaisons entre le roi son fils & ce prince; mais à sa mort le duc de Savoie, qui avoit épousé la belle-sœur de l'empereur, par laquelle il se laissoit gouverner, se dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi sur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la cession par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce: il en fait demander l'investiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus sérieusement aux affaires de son royaume. » Alexandre faisoit » l'amour, dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus » d'affaires, & le roi François ne s'appliqua aux affai- » res que quand il ne fut plus en état de faire l'amour: « & Bodin observe que les affaires de la France ne commencerent à se rétablir sous la fin du régne de Fran-

çois I. que lorsque ce prince devint si chagrin, que l'on n'osoit pas lui demander de grace aussi indiscrétement que l'on faisoit auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberousse, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui résister : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie universelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le service de la France pour le sien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi : il reprend plusieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes sages de son conseil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maison d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même sort. Charles-Quint est repoussé par-tout, & contraint de se retirer avec perte de presque toute son armée, après avoir formé en vain le siége de Marseille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi plusieurs places en Piémont. On dut ce succès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandoit l'armée, & qui, sans rien donner au hasard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorsque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove son historien, qu'il fît provision d'encre & de papier, & qu'il alloit lui tailler bien de la besogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même sort, & leverent le siége de Péronne. François, fils aîné du roi, est empoisonné par Montecuculli son échanson, non sans soupçon contre l'empereur. Edit de Crémieu, servant de réglement pour les justices inférieures. Le siége des évêques de Maguelonne est trans-

féré à Montpellier, du consentement de Paul III.

Fin du regne des Anabaptistes, par le supplice de Jean de Leyde à Munster, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Treve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cause l'armée de Soliman, conduite par Barberousse, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à se rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne se virent point, & ne purent conclure la paix : on convint seulement d'une treve pour dix ans, dite *la treve de Nice*.

Ces deux princes se virent ensuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le droit d'Indult en faveur des chanceliers de France & du Parlement de Paris, semble avoir commencé sous le regne de Charles VII. ce droit leur fut accordé par le pape Eugène IV. afin que » par » telle maniere de gratification, dit Pasquier, la cour » ne s'opposât plus si souvent aux annates : ce même » droit fut négligé pendant quelque tems, jusqu'à ce » que sous le regne de François I. (vers l'an 1538.) » M. Jacques Spifame, conseiller, ayant feuilleté les » registres, le fit revivre auprès du pape Paul III. le- » quel envoya des bulles à la cour, au moyen desquelles » elle en a toujours joui depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au roi par la France, en lui faisant

promettre, par son chancelier Granvelle, l'investiture du Milanez pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année suivante, avec les plus grands honneurs, & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le sommer de sa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conseillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce sujet, dans le tems de son passage, mais auroit-il moins manqué à son écrit qu'à sa parole? Le connétable de Montmorenci au contraire, gagné par la reine Eléonore sœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela causa la disgrace du connétable, qui en 1541. se retira à Chantilli. On trouve parmi les manuscrits du cardinal de Granvelle, conservés en la bibliotheque de saint Vincent en Franche-comté, une lettre originale, datée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à passer par la France pour se rendre aux Pays-bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit sur ses tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'exposer à passer par la France. *Mais*, lui dit François I. *si je laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom, & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques d'entreprendre sur les justices ordinaires, & pour ordonner que désormais tous les actes publics seroient écrits en François. On avoit attendu bien long-tems à faire une si sage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit g'issé dans les jurisdictions ecclésiastiques, que ce que raconte Loiseau dans son traité des seigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-cinq ou trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

n'y en avoit que cinq ou six au bailliage : & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou six procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'est que l'ordonnance rendue à Villers-Cotterêts avoit rétabli les choses dans l'ordre, en détruisant tous les prétextes par lesquels les ecclésiastiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'assemblée de Nuremberg, qu'on cesseroit d'écrire les actes en Latin, & qu'ils seroient désormais dressés en langage Allemand.

1540.

Disgrace de l'amiral de Brion, dont la faveur donnoit de la jalousie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire son procès ; il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, & condamné au bannissement par des commissaires, à la tête desquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour ; mais la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. & qui ne haïssoit pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous, & le rétablit dans ses biens, comme le roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légerement au conseil du cardinal de Lorraine, & d'avoir, sans ordre, interrompu ses conquêtes du Piémont, où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Dispute entre le duc de Montpensier & le duc de Nevers, sur la *Baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpensier les bailleroit le premier, à cause de sa qualité de prince du sang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair

que lui ; & si pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainsi les rangs, ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas précisément la qualité de prince du sang qui obtint la préférence au duc de Montpensier sur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours poursuivi par la duchesse d'Etampes, & coupable en effet de malversations, est emprisonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de sa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des sceaux : deux choses sont à remarquer à cette occasion, l'une qu'il prêta serment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'absence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des sceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il est dit que Henri VIII. & ses successeurs seront désormais nommés rois d'Irlande : ce royaume étoit sous la domination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diversion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion du meurtre fait par l'ordre de Dugast, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les personnes de Rinçon & de Frégose, ambassadeurs du roi, celui-ci à Venise, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord : ce fut avec Gustave Vasa roi de Suede, à qui le roi envoie un ambassadeur nommé Richard, qui lui porta de sa part la marque de frater

nité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suede, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des rois, étoit devenue sujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Dannemarck & de Norwége. Après elle la Suede, au travers des feux des guerres civiles, reprit sa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Christiern, roi de Dannemarck. Canutson, grand général de Suede, affranchit son pays, dont il porta la couronne : ses enfans ne prirent que le titre d'administrateurs, jusqu'à ce qu'un second Christiern, plus cruel encore que son grand-pere, reprit cette couronne pour la troisieme fois. Ce fut alors que parut Gustave : ce prince du sang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, sortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de son propre pays qui combattoit pour Christiern, & remonta sur le trône de ses ancêtres; heureux si le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il se servit pour abattre les ecclésiastiques, qui d'ailleurs méritoient les plus séveres châtimens. La Suede depuis lui fut Luthérienne. Le dauphin fait le siége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, second fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faisoit en Flandres, ayant sous lui Claude de Guise, pour venir partager la gloire de la prise de Perpignan, dont le siége fut levé. La guerre se ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle sa révolte, en faveur de son repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, sur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de son fils Edouard avec Marie Stuart encore au berceau. (C'est elle qui épousa depuis François II.) Il se lie avec Charles-Quint, de

Hh 4

qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui se pardonne encore moins. François I. de son côté, a recours de nouveau à Barberousse, avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le Capitaine Paulin, son envoyé à Constantinople. Barberousse, de concert avec le comte d'Anguien, fait le siége de Nice, que l'on est obligé de lever par la résistance du château. La guerre se fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les impériaux sont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bientôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-bas, pour réparer la faute qu'il avoit faite l'année précédente, & ayant sous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecie, que Gonsague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le siége.

1544.

Grand hyver. Bataille de Cérisolles, gagnée par François comte d'Anguien : » ce prince essaya deux fois de » se donner de l'épée dans la gorge, désespéré de la for» tune du combat, qui se porta mal à l'endroit où il » étoit, & cuida par précipitation se priver de la jouis» sance d'une si belle victoire (*Montagne.*) «. La bataille de Cérisolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de suite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée, pour s'opposer aux entreprises de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animosité de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, & Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin. La premiere favorisoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y oppo-

soit comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on disoit que la duchesse d'Etampes trompoit le roi pour le comte de Bossu, qui avertissoit Charles-Quint de tout ce qui se passoit dans le conseil ; on voit à la bibliotheque du roi une enquête, que le mari de la duchesse d'Etampes fit faire après la mort de François I. contre la conduite de sa femme, où Henri II. & les premieres personnes de sa cour témoignerent contre elle. La paix se fait à Crespi avec l'empereur : elle est publiée en Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la treve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (sur Castelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui posséda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en date de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accusés que l'on avoit mis en prison, entr'autres le premier président d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de se justifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le seul Guerin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accusé de bien d'autres crimes, fut décapité en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une descente en Angleterre sans aucun succès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put repren-

dre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François comte d'Anguien : il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre sur la tête : on soupçonna de ce coup le seigneur Corneille Bentivoglio Italien qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri & le marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere d'Antoine roi de Navarre, & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de sa propre main ces paroles qui sont remarquables. Jean Aurisabert, qui étoit présent, en prit une copie, & les a conservées à la postérité. » 1°. Personne ne peut » entendre les bucholiques de Virgile, à moins qu'il » n'ait gardé les troupeaux durant cinq ans. 2°. Personne ne peut bien entendre les géorgiques à moins » qu'il n'ait fait le métier de laboureur pendant cinq » ans. 3°. Personne ne peut entendre les épîtres de » Ciceron, c'est moi qui le dis & qui le décide, à » moins qu'il n'ait eu part au gouvernement de quelque » république durant vingt ans. (L'abbé Mongault a » prouvé le contraire.) 4°. Ainsi que personne ne se persuade avoir acquis assez de goût dans la lecture des » saintes lettres pour se flatter de les entendre, à moins » qu'il n'ait gouverné les églises durant cent ans avec des » prophetes, tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jesus-» Christ & les Apôtres «. Il est plaisant avec ces prin-

cipes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant sa vie, ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux longtems après avoir quitté l'église, & ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII, la nuit du 28, au 29. janvier, à l'âge de cinquante-six ans : jamais regne n'a été plus étonnant. Il n'y á point eu d'exemple en Angleterre d'un despotisme si outré, ni d'un abandon si lâche des parlemens, tant sur le spirituel que sur le temporel, aux bizarreries d'un prince, qui à force d'autorité, ne savoit plus que faire de sa volonté, & parcouroit tous les contraires, mais on lui passoit tout en faveur de sa haine pour le saint Siége. Il avoit eu six femmes ; Catherine d'Arragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; & Catherine Pare, qui épousa aussi-tôt après la mort du roi, Thomas Seymour grand amiral ; elle protégea les lettres, Edouard, fils de Jeanne Seymour, succéda à Henri. François I. lui fit faire un service à Notre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort séparé de l'Eglise Romaine. Je ne sais où M. de Thou a pris cet usage, ni comment l'Eglise peut prier pour un prince qui est mort séparé de sa communion. Sa fille Marie ne pensoit pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du sein de l'Eglise. François I. après s'être déclaré contre les Protestans de son royaume, qu'il faisoit punir, se lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui survécut que deux mois. Les tailles sous ce regne augmen-

terent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiesque sur Gênes manquée, parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver sous ce regne des maréchaux de camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commission; ce ne fut que sous Henri IV, qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie: ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroître que sous Louis XIII.

François I. est si connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout est perdu, hormis l'honneur*, écrivoit-il à la duchesse d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siecle, que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva précisément dans un tems de la renaissance des Lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Grece, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les sciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée, lui valut à son tour les justes éloges qu'il méritoit; & ce qu'on doit remarquer comme une chose qui fait également honneur à ce prince & aux Lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Erasme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit son confesseur, qu'il vouloit attirer en France le plus de savans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir

s'y établir ; qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambassadeur du roi à Bruxelles, l'en avoit encore pressé, mais qu'Erasme s'en excusa sur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas. Ce savant a joué un rôle singulier ; les Catholiques & les Protestans le désavouoient, & en même tems chacun d'eux le comptoit pour sien.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit gueres, ce ne fut que sous François I. qu'elles y parurent avec éclat : il y fit venir aussi les cardinaux & les prélats les plus distingués de son royaume, comptant par là rendre sa cour plus brillante, & polir les mœurs de ses courtisans, qui se ressentoient de la rudesse de la guerre, par le savoir, les talents, & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La duchesse d'Angoulême sa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venue se loger (1519.) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, secrétaire des finances & audiencier de France : cet hôtel étoit situé entre la Seine & la porte saint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorsqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où sont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop surpris de la simplicité qui a régné en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaissance des lettres, qui en étendant l'esprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts se perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées : on commença à se trouver trop resserré, à mesure que l'on pensa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté jusques-là, & quand une fois l'imagination se

fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténebres de l'ignorance. L'époque célebre de cette grande révolution en Europe, est le xve. siécle, c'est-à-dire, la destruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les sciences de la Grece; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts; ce fut deux fois le sort de la Grece, d'instruire & d'embellir l'Occident.



1547. Avénement à la couronne.	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI II. *né à saint Germain en Laye le 31. mars 1518. parvient à la couronne le 31. mars 1547. âgé de vingt-neuf ans. Il fut sacré à Reims le 25. juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guise & de Nevers précéderent le duc de Montpensier, & autres princes du sang à cette cérémonie, mais on trouve dans les regiſtres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563 le duc de Montpenſier & les autres princes du ſang les précéderent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour deviſe, une lune, c'eſt-à-dire, un croiſſant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

On a remarqué que ce regne avoit commencé & fini par un combat ſingulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre ; Jarnac étoit beau-frere de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. Le ſecond combat fut le malheureux Tournois, où le roi fut bleſſé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit ſous ce regne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guiſe, Charles cardinal de Lorraine ſon frere, le maréchal de Saint André, & la ducheſſe de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de ſon pere, ſe rendit maîtreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-ſept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occaſion, ſur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farneſe & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait priſonnier Jean Frédéric, électeur de Saxe : il donne ſon électorat à Maurice, de la même maiſon, quoique ce

FEMMES.	ENFANS.	1559. MORT.	PRINCES contemporains.
Catherine de Médicis, fille unique & héritiere de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533, & mourut en 1589. *Fœmina vasti animi & superbi luxus* (de Thou) *femme d'un génie vaste, & d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle étoit arriere-petite-fille, par sa mere, de Jean comte de Vendôme : elle eut pour dame d'honneur la princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé reprochoit qu'elle se fût mise en condition : *pourquoi pas ?* lui répondit la princesse ; *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet & le vidame de Chartres ?* (Brantôme.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX. duc d'Orléans. HENRI III. d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans. François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, ne fut point marié. 1584 Elisabeth, mariée à Philippe II. 1568 Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575 *Elle fut tenue sur les fonts de baptême par les ambassadeurs des Suisses, auxquels le roi dit qu'il les auroit également choisis pour parrains, s'il avoit eu un fils.* Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615 Victoire, Jeanne, } mortes jeunes. *Enfans naturels.* Henri II. eut *d'une dame Ecossoise de la maison de Leviston, nommée Flamin,* Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586 *De Philippe Duc, demoiselle Piémontoise, qui se fit religieuse après ses couches.*	HENRI II. *meurt à Paris le 10 juillet 1559, d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un Tournois, & dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il étoit âgé de 41 ans, & en avoit régné douze. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Paul III. 1549 Jules III. 1555 Marcel II. 1555 Paul IV. 1559 *Maison Othomane.* Soliman II. 1566 *Empereurs.* Charles V. abdique en 1556 meurt en 1558 Ferdinand. 1564 *Rois d'Espagne.* Charles V. 1558 Philippe II. 1598 *Rois de Portugal.* Jean III. 1557 Sébastien. 1578 *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553 Marie. 1558 Elisabeth. 1603 *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart, décapitée. 1587 *Roi de Dannemarc.* Christiern III. 1559 *Roi de Suède.* Gustave. 1560 *Rois de Pologne.* Sigismond I. 1548 Sigismond II. 1572 *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584

prince fût Luthérien, ainsi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait aussi prisonnier le Landgrave de Hesse, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui sur l'assurance de conserver sa liberté, & que Charles-Quint avoit trompé par une fausse équivoque.

L'Angleterre n'étoit devenue que schismatique, à l'occasion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit constitué chef de l'Eglise Anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'hérésie : il se rétracta, & malgré sa rétractation il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecosse. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecosse. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épousa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite sœur de François I. épousa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre ; mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit songé à lui faire épouser son fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement provisionnel touchant les articles de Foi qu'il falloit croire jusqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conseiller du duc Georges de Saxe fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier posses-

ENFANS.		
Enfans naturels. Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farnese, & ensuite à François de Montmorenci.* 1619 Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV. *De Nicole de Savigni*, Henri de Saint Remi. Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brésé, qui fut duchesse de Valentinois, & qui mourut en* 1566. *Elle laissa de son mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Mark, & la seconde épousa le duc d'Aumale.*		

ſeur du marquiſat de Saluces, réunit à la couronne ce marquiſat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les ſéditieux furent ſévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guiſe, prend la qualité de duc d'Anjou dans ſon contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France ; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou : tous deux fondés ſur les droits prétendus par leur maiſon, qui deſcendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou (*de Thou.*)

Erection de l'Univerſité de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suiſſes & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuſerent de la ſigner, attendu les exécutions que l'on faiſoit des Calviniſtes dans le royaume. Henri fait le ſiége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre : cette princeſſe, ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, enſuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favoriſa le calviniſme qu'elle abandonna dans la ſuite, & fut cauſe des progrès rapides de cette ſecte naiſſante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, pluſieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent ſe réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reſte du royaume : le roi donna un édit à ce ſujet, en date du mois de novembre 1549. c'eſt le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme Louis XIV. s'en expliqua depuis dans ſes lettres patentes de 1672. où il renouvella

MINISTRES

Secrétaires des finances.

C'est depuis le traité de Cateau-Cambresis, où M. de l'Aubespine est qualifié *secrétaire d'état* que les *secrétaires des finances* ont pris le titre de *secrétaires d'état.*

Ils commencerent aussi sous ce regne à prêter serment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier seulement.

Guil. Bochetel. 1558

Cl. de l'Aubespine. 1567

J. du Thier, aussi contrôleur des finances. 1559

Côme Clausse. 1558

Jacq. Bourdin. 1567

Flor. Robertet, seigneur de Frêne. 1567

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567

Maréchaux de France.

Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France, du titre de *cousin*, nul de ceux qui ont possédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du sang.

Cl. d'Annebaut. 1552

Oudart de Biez. 1553

Henri II. avoit été fait chevalier de sa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cause de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre, il eut sa grace, il fut exilé, & sa mémoire depuis réhabilitée.

Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550

Rob. de la Marck de Fleuranges. 1556

Jacq. d'Albon de S. André. 1562

MAGISTRATS.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560

Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des sceaux de France, en titre d'office. 1560

Il avoit eu d'abord les sceaux par commission.

Premiers Présidens.

Pierre Lizet. 1554

J. Bertrandi. 1560

Gilles le Maistre. 1562

Procureurs du Roi.

Noël Brulart. 1557

Gilles Bourdin. 1570

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1541

Pierre Seguier. 1580

Denis Riant. 1557

SAVANS & *Illustres.*

And. Alciat. 1548

P. Aretin. 1556

Martin du Bellai. 1559

P. Chastelain, grand aumônier. 1552

Robert Etienne. 1559

Jean Fernel. 1558

Jer. Francastor. 1553

On prétend qu'il trouva l'usage du Telescope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier. 1552

Luc Gauric. 1559

Mellin de S. Gelais. 1558

S. Ignace. 1556

Paul Jove. 1552

Jean Meynier, baron d'Oppede. 1558

Marguerite, reine de Navarre. 1549

Jean Pena. 1558

Fr. Rabelais. 1553

Jul. César Scaliger. 1558

Mich. Servet. 1553

Jaq. Silvius. 1554

Jean Sleidan. 1556

André Tiraqueau. 1458

Le Trissin. 1550

les mêmes défenses déja faites plusieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville de Paris, » parvenue à cette excessive grandeur, n'eût le même » sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui » avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur rui- » ne, étant très-difficile que l'ordre & la police se dis- » tribuent commodément dans toutes les parties d'un si » grand corps «. C'est cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le siége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix se fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, & ne fit point d'honneur au connétable; on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui étoit prête à se rendre. Edit contre *les petites dates* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude duc de Guise: il étoit le second fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine son frere aîné de la succession paternelle; son fils François assassiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri massacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fût pere de Henri duc de Guise, qui souleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La postérité de ses freres a fini en 1675. en sorte qu'il ne reste plus de mâles de François né de Henri, mais la postérité de Claude subsiste encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches; savoir, celles des Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marsan.

MINISTRES	GUERRIERS	MAGISTRATS.	
Jean d'Avançon, surintendant des finances.	*Maréchaux de France.*	Giles Bourdin. 1570	
	Ch. de Cossé de Brissac. 1563	Baptiste du Mesnil. 1569	
	Pierre Strozzi. 1558	Aimon Boucherat. 1564	
	Pierre de la Barthe de Thermes. 1562		

L'Armagnac avoit été réuni à la couronne par Henri IV. qui le possédoit du chef de Jeanne d'Albret sa mere, fille de Marguerite de Valois, sœur de François I. à qui ce prince l'avoit donné en dot en la mariant en secondes nôces avec Henri d'Albret roi de Navarre. Louis XIV. en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maison.

Le nom de Harcourt étoit entré dans la maison de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447. avec Marie comtesse de Harcourt & d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, &c. morte en 1476. fille aînée & héritiere de Jean VII. du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue pour la défense de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'Empereur. Cette délibération fut prise par le conseil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conseil du roi, contre l'avis du connétable. (*Mémoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il seroit tenu dans son parlement des assemblées, (dites *Mercuriales*, du mercredi, jour destiné à ces séances) où les gens du roi seroient tenus de requérir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque chose d'indigne de leur ministere : il y avoit déja eu deux édits à ce sujet, l'un de Charles VIII. de 1493, l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Edit du roi, portant défense d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; (c'étoit une querelle personnelle avec le pape au sujet du duc de Parme) ce prince

fait faire aussi des protestations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems sa majesté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui représenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale*, & que François, fils du feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon, y étoient venus laissant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : sur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597. en duché-pairie, en faveur de César Monsieur, la préséance y est conservée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang sur tous ceux qui sont plus anciens.

Etablissement des siéges présidiaux : chambre des monnoies érigée en cour souveraine.

La guerre, sans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au sujet des duchés de Parme & de Plaisance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de surprendre Charles-Quint dans Inspruch. Prise de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour se joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Protestante. Ce prince ne faisoit qu'exercer des droits très-anciens & très-bien prouvés, que la France avoit sur les trois Evêchés. Ces villes faisoient alors partie de l'Empire, & se gouvernoient à peu près comme font aujourd'hui les villes impériales, sans aucune dépendance des ducs de Lor-

raine. Henri II. est rappellé en France par les ravages qu'y faisoit sur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Passau, qui donnoit aux Luthériens entiere sûreté pour leur religion. Le landgrave de Hesse est mis en liberté. Henri II. reste seul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliêne une partie de son domaine, met un impôt de 25. livres sur chaque clocher, & un autre sur l'argenterie des églises.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buissonnieres* : c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'Eglise de Paris, qui présidoit aux écoles. C'est l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le siége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guise, & par toute la haute noblesse de France. Pour réparer cet affront, Charles-Quint prend Therouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reste plus de trace ; il prend aussi la ville de Hesdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'espérance de recouvrer ses états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de secours assez considérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Brissac, illustre par ses talens militaires, & par les sentimens qu'on prétendoit qu'avoit pour lui la duchesse de Valentinois. Ce fut la jalousie du roi qui

lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'isle de Corse.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de seize ans, c'est-à-dire en minorité; car, suivant le testament de son pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui est l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & sœur aînée d'Edouard, lui succede, & pour ne laisser aucun doute sur sa légitimité, elle fait annuller la sentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naissance d'Elisabeth fort équivoque; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne Grai, petite-niece de Henri VIII. sa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne descendoit de ce duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épousé, & par sa mere se trouvoit petite-niece de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année suivante, victime de l'ambition de sa maison, qu'elle avoit servie malgré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner, mais une révolte excitée en sa faveur, hâta cette exécution, qui fut suivie de bien d'autres. Elisabeth courut grand risque. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, est brûlé à Genêve vingt ans après que Genêve eut donné son arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution se fit à la poursuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le Tolérantisme est toujours la prétention du parti le plus foible. Il s'autorise sur-tout de ce que la religion Romaine est la seule qui ne l'admet pas, & que la religion Païenne n'a jamais persécuté. On trouvera la preuve du contraire dans Tacite & dans

Dion. » Ceux qui introduisent un nouveau culte, disoit » Mécénas à Auguste, ouvrent la porte à de nouvelles » loix, d'où naissent enfin les cabales, les factions, les » conspirations. « Quand on dit que les Païens étoient tolérans, cela s'entend des différens systêmes adoptés par les Païens, qui leur étoient tous égaux, parce qu'ils étoient d'accord sur le dogme, & que leurs dieux, loin de se nuire, se fortifioient en se multipliant; mais que quand on en vouloit au Paganisme, ils cessoient d'être tolérans; témoin Socrate à qui il en coûta la vie. Tout le monde sait cela, mais il ne faut pas oublier que la persécution est indigne d'un chrétien. (*Voyez l'année* 1685.)

Edit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & est obligé, suivant le concile de Latran, de conférer dans les six mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Constance que fut dressé le compact Breton, en conséquence duquel cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne, ainsi que la Provence appartinssent à François I. elles n'y furent cependant pas comprises, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite sous Charles VII. ces provinces n'étoient point au roi : aussi François I. obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ses successeurs ont continué de nommer. Il en est de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du parlement de Bretagne.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-sept ans, épouse la reine Marie, qui en avoit trente-huit, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le siége : il chercha à cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint, de personne à personne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guise ainsi que Tavannes se signalerent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, est défait à la bataille de Marcian en Toscane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne ; cette place est courageusement défendue par Blaise de Montluc, & ne se rend qu'après un siége de dix mois. Jean-Paul d'Esparbès se distingue à ce siége, & ramena depuis l'Infanterie Gasconne, qui s'étoit signalée au-delà des monts. M. de Thermes se maintient dans l'isle de Corse ; le maréchal de Brissac prend Yvrée.

1555.

La guerre se ralentit dans les Pays-bas, par l'épuisement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Brissac a quelques succès en Piémont. Charles-Quint se démet de la couronne d'Espagne en faveur de Philippe son fils, dans une assemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de son mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'investiture du duché de Milan, & lui avoir remis, deux mois avant cette assemblée, ses états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoit créé chef de l'ordre de la Toison. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains son frere Ferdinand, qui posséda l'empire

après lui ; il se repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti si contraire aux intérêts de Philippe II. son fils, & il fit l'impossible pour engager Ferdinand à s'en désister, mais Ferdinand tint bon. C'est ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la maison de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toscane. Paul III. avoit fait son fils Farnese souverain de Parme & de Plaisance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune sous le pontificat de Paul IV. en conséquence ce pape proposa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples ; le roi accepta la ligue, malgré les sages remontrances du connétable de Montmorenci, du cardinal de Tournon, & du maréchal de Brissac ; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vues sur le souverain pontificat, & par le duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Treve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5. Février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frere Ferdinand, déja roi des Romains. Les électeurs & princes de l'Empire s'étoient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains, disant que c'étoit donner deux maîtres à l'Empire ; *grave imperio futurum duos habere eodem tempore dominos ;* (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit long-tems que l'élection d'un roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un empereur régnant, puisque dès l'an 1056. (V. à cette année.) l'em

pereur Henri III. avoit fait déclarer son fils roi des Romains ; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV. qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Venceslas son fils roi des Romains ? A la vérité il y trouva de l'opposition, mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette cession de l'Empire, Charles-Quint se retira dans un couvent de la province d'Estramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui avoit succédé dans le gouvernement des Pays-bas à sa tante Marguerite, qui y servit si utilement contre la France, accompagne l'empereur dans sa retraite avec Eléonore sa sœur, veuve de François I. elles ne lui survécurent gueres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche ; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chansons que l'on avoit faites en France sur elle & sur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piece qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots : *Lorsque Charles ennuyé du monde voulut mourir sous l'empire de son frere & sous le regne de son fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme si vain. Charles-Quint s'entretenant un jour avec le marquis d'Astorga, des services qu'il pouvoit tirer de ses sujets, lui dit : *les seigneurs & les gens de qualité me dépouillent, les gens de Lettres m'instruisent, & les marchands m'enrichissent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat ; il détermine le roi à rompre la treve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guise, l'autre en Flandres,

son pere, s'appella le roi dauphin, à cause de la couronne d'Ecosse que cette princesse lui apporta en dot. Il eût mieux valu pour elle d'épouser le jeune prince Edouard, successeur de Henri VIII. que les Anglois lui proposerent. Le cardinal Granvelle avoit proposé son mariage avec dom Carlos; on ne comprend pas pourquoi Philippe II. n'y voulut pas consentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent sur les pertes des Anglois : ses affaires d'ailleurs le rappelloient en Espagne. Elisabeth succéda à la reine Marie : Philippe II. avoit conservé la vie à cette princesse, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur : mais Cabrera, son historien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de sa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie, il conservoit Elisabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II. fit proposer à la reine Elisabeth de l'épouser. (*Mém. de Nevers.*) Le duc de Guise voit diminuer sa faveur, pour avoir déplu à la duchesse de Valentinois. Le connétable est chargé de la négociation de la paix : il intéresse le duc de Savoie à y travailler, par l'espérance de la restitution de ses états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préséance à Venise sur Vargas, ambassadeur de Philippe II.

Elisabeth, âgée de vingt-cinq ans, succede à Marie sa sœur : elle n'eut garde de changer d'abord les ministres du regne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre, mais elle en associa huit autres. Le parlement reconnoît la légitimité de son droit à la couronne, sans avoir jamais fait aucun acte en faveur de sa légitimation. Le serment de la suprématie rétabli.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

Le roi fait prendre à son fils & à sa belle-fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Edit donné à Escouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens sans limitation, avec défenses aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait ; & parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit dans son opiniâtreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mém. de Castelnau, liv.* 1. *ch.* 3.) Le parlement étoit composé alors de cent trente juges, & le royaume de sept parlemens.

Paix de Cateau-Cambresis, dont les conditions furent alors désapprouvées par les Guises, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois. Les Guises avoient raison, & ce fut contre l'avis de tout son conseil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que les armes Espagnoles n'auroient pu lui enlever après trente années de succès. Calais reste à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans ; passé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, sous la condition que pendant ledit espace de huit années la reine Elisabeth n'entreprendroit rien contre la France ni contre l'Ecosse : & comme cette princesse manqua à cette condition, en en-

voyant du secours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecosse, Calais nous resta. On rend au duc de Savoie une partie de ses états, jusqu'à ce que les droits de la duchesse d'Angoulême, grand'mere du roi, eussent été réglés : on prétendit que, par cette restitution, le connétable s'acquittoit de douze cens mille francs qu'il devoit au duc de Savoie pour sa rançon : d'ailleurs, tout est rendu de part & d'autre, soit en Italie, soit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous resterent. Par la même paix, furent conclus les mariages d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occasion de ce second mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou un peu crédule sur l'astrologie judiciaire, rapporte que le fameux astrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célebre Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que si ce prince pouvoit surmonter les périls dont il étoit menacé la soixante-troisieme & la soixante-quatrieme année de son âge, il vivroit heureux jusqu'à soixante-neuf ans dix mois, & ce prince est mort à quarante ans.

Les divertissemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté sur un roussin, qui se nommoit *le Réal*, descendoit au grand galop les degrés de la sainte Chapelle de Paris : cette ostentation de vigueur & d'adresse dont les guerriers d'alors faisoient parade, étoit un reste de ce qui se passoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on se battoit souvent corps à corps, il étoit utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adresse & la force :

aussi voyons-nous qu'insensiblement ces exercices devenus moins nécessaires, passerent de mode, & qui s'ils reparurent dans quelques occasions, ce ne fut que comme des représentations d'un usage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France sous le regne de Charles VII. & qui assista à ces sortes de spectacles, où il arrivoit toujours malheur, disoit fort sensément, que *si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez, & que si c'étoit un jeu, c'étoit trop.*



1559. Avénement à la couronne.	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS II. *parvient à la couronne le 10 juillet 1559, âgé de seize ans. Il fut sacré à Reims le 18 septembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine*, sans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brulard.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France sous le nom de ce prince : mais en Ecosse on fabriqua des testons sous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecosse son épouse.

1559.

On se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, & on regrette les siecles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'histoire, que de voir des événemens singuliers préparés par des esprits supérieurs, & soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux ? Je crois bien que des grands hommes réunis sous une autorité légitime, & dont les talens ne sont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choses ; mais comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de personnages illustres & puissans, qui, prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Tel fut le regne de François II. ce regne d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors. Les Guises qui abusoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient assez grands pour se maintenir contre les princes du sang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cause de la jeunesse du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient assez de ressources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume assez d'ambition pour

FEMME.	*ENFANS.*	1560. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I, duc de Guise, veuve de Louis II, duc de Longueville, épousa François II en 1558, & eut la tête tranchée le 18 février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5 décembre 1560, dans sa dix-huitiéme année. Il est enterré à S. Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de Chambre Ecossois & huguenot, emporté par la fureur de la religion nouvelle, empoisonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fistule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur.*)	*Papes.* Paul IV. 1559 Pie IV. 1565 *Maison Othomane.* Soliman II. 1566 *Empereur.* Ferdinand. 1564 *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598 *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578 *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603 *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587 *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588 *Rois de Suede.* Gustave. 1560 Eric, déposé. 1568 *Roi de Pologne.* Sigismond II. 1572 *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584

entretenir les divisions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plupart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guises de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on sentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la séduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du sang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guises.

François duc de Guise & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occasion que le greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des Rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut se choisir le conseil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la duchesse de Valentinois sont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui ressemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guise, & pour dédommagement, son fils aîné fut fait maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse & l'agrément de son esprit, par sa sagesse & son expérience dans les affaires : mais ce magistrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit rappellé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'Etat, & que l'on vouloit se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forceroit d'être le ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministere, font rendre des édits très-sages : l'un pour défendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes

MINISTRES	GUERRIERS	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
François, duc de Guise. 1563	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Jean, cardinal du Bellai. 1560
Charles, cardinal de Lorraine. 1574	Anne de Montmorenci. 1567	Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560	Joachim du Bellai. 1560
Secrétaires d'Etat.	*Maréchaux de France.*	François Olivier de Leuville. 1560	Charles de Marillac, archevêque de Vienne. 1560
Claude de l'Aubespine. 1567	Jac. d'Albon de de Saint André. 1562	Michel de l'Hôpital. 1573	Philippe Mélancton. 1560
Jacq. Bourdin. 1567	Charles de Cossé de Brissac. 1563	*Premiers Présidents.*	Emard Rançonnet. 1559
Flor. Robertet. 1567	Paul de la Barthe de Thermes. 1562	Gilles le Maistre. 1562	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569	François de Montmorenci. 1579	*Procureurs du Roi.*	
		Gilles Bourdin. 1570	
		Avocats du Roi.	
		Bapt. du Mesnil. 1569	
		Aimon Boucherat. 1564	

vouloit que l'on dissimulât avec le prince de Condé, dans la crainte que le désespoir n'achevât de le déterminer pour les Protestans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mém. de Castelnau.*) La duchesse de Ferrare, grande Protestante, sœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guise son gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de chose de traiter un prince du sang de cette sorte.* (Brantôme.) Marot étoit secrétaire de cette princesse, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare; elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, se cacherent de lui, & il ne fut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition.

Edit des secondes nôces. Le roi assemble à Fontainebleau un conseil extraordinaire, où l'amiral de Coligni présenta une requête en faveur des Calvinistes. Le résultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laisseroit les Calvinistes en repos, & qu'on assembleroit un concile national, si le pape en refusoit un général. Cette derniere résolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé sont mandés pour se trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé est arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, sur le prétexte d'une nouvelle conspira-

tion découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & est condamné par des commissaires à perdre la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Il fut justifié sous le regne suivant par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Beuil comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le président Guillard du Mortier différerent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé. Le jugement du prince de Condé rappelle le mot du Celestin de Marcoussi; François I. voyant le tombeau de Jean de Montaigu, au château de Marcoussi, plaignoit ce grand ministre d'avoir été condamné à mort par justice; pardonnez-moi, Sire, dit le bon Religieux, ce fut par des commissaires.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable, qu'une majorité imaginaire.

Les Protestans furent appellés en ce tems *Huguenots*.



1560. *Avénement à la couronne.* | *ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.*

CHARLES IX. *né à S. Germain-en-Laye, le 27 juin 1550, parvient à la couronne le 5 décembre 1560, âgé d'environ 10 ans. Il fut sacré à Reims le 15 mai 1561, par Charles cardinal de Lorraine.*

† M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & son beau-pere, fut son parrain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa devise, dont le chancelier de l'Hopital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitiâ.*

1560.

ÉTATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cens mille écus; en sorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien: il faut seulement remarquer la célebre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres ecclésiastiques, & sur le fait de la justice. L'article VIII. restraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis & sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les baillis & sénéchaux seroient gradués, parce que la justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de jurisprudence; mais comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus savans,

FEMME.	ENFANS.	1574. MORT.	PRINCES contemporains.
Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592 Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche sa femme, fit proposer par un Jésuite très-savant à la reine Elisabeth, veuve de Charles IX. & sœur de la reine Anne, de l'épouser : l'empereur & l'impératrice, sœur de Philippe II. ses pere & mere, chez lesquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantôme.*) *Prisci moris vel juvenili ætate fœmina*, (de Thou.) *Princesse, qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie-Elisabeth, morte âgée de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans*, N.... fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut successivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650 *Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Antragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtresses de Henri IV.* 1638	**CHARLES IX.** *meurt au château de Vincennes le 30. mai 1574. jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de 24. ans. Il en avoit régné treize & demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris. Il est enterré à S. Denis.* Après le dîner, qui, selon l'usage, suit les obséques à saint Denis, le parlement ayant à sa tête Christophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumônier, de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refusa de faire, & même se cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Mesme étant premier président. Muret prononça à Rome l'oraison funébre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565 Pie V. 1572 Grégoire XIII. 1585 *Maison Othomane.* Soliman II. 1566 Selim II. 1574 *Empereurs.* Ferdinand. 1564 Maximilien II. 1576 *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598 *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578 *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603 *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587 *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588 *Rois de Suéde.* Eric, déposé. 1560 Jean, frere d'Eric. 1592 *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572 Henri, depuis roi de France. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584

le chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée, inſtitution bien ſage pour que la force ſoit balancée par la loi : par l'article L. de la même ordonnance, le roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux juſticiables, en leur laiſſant toujours cependant la voie de l'appel, ſans cela rien ne ſeroit plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes juriſdictions forment des degrés par leſquels l'autorité deſcend à pas réglés, & qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber ſur les peuples avec la violence de la chûte. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV. par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plutôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait caſſer le concordat comme trop favorable au roi, (ce concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les regles de la chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX. pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, ſous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui ſe vit par-là privé du fruit des bulles ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le

MINISTRES

Charles, cardinal de Lorraine. 1574

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, grand pannetier, surintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582

Secrétaires d'Etat.

Cl. de l'Aubespine. 1567

Jacq. Bourdin. 1567

Flor. Robertet. 1567

Flor. Robertet d'Alluie. 1569

Cl. de l'Aubespine de Hauterive. 1570

Sim. Fizes de Sauves. 1579

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brulart 1608

Cl. Pinart. 1605

GUERRIERS

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567

Maréchaux de France.

Jean d'Albon de Saint André. 1562

Charles de Cossé de Brissac. 1563

Paul de la Barthe de Thermes. 1562

Franç. de Montmorenci. 1579

Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567

François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville. 1571

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614

Artus de Cossé. 1582

Honorat de Savoie. 1580

Gaspard de Saulx de Tavannes. 1573

MAGISTRATS

Chanceliers.

Michel de l'Hôpital. 1573

J. de Morvilliers, G. D. S. 1577

Premiers Présidens.

Gilles le Maistre. 1562

Christophe de Thou. 1582

Procureurs du Roi.

Gilles Bourdin. 1570

Jean de la Guesle. 1589

Avocats du Roi.

Baptiste du Mesnil. 1569

Aimon Boucherat. 1564

Gui du Faur de Pibrac. 1584

Augustin de Thou. 1595

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préséance sur l'avocat du roi laïc; & pour passer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi

SAVANS & *Illustres.*

Beauvais, gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi. 1572

Jean Calvin. 1564

Annibal Caro. 1566

Cl. d'Espence. 1571

Ch. Etienne. 1564

S. François de Borgia. 1572

Cl. Gudimel. 1572

C'est lui qui a mis en chant les pseaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573

Denis Lambin. 1572

Paul Manuce. 1574

Ch. du Moulin. 1566

Michel Ange. 1564

Antoine de Noailles. 1562

Michel Nostradamus. 1566

Bernard Ochin. 1564

Henri d'Oysel 1566

Guillaume Pelissier, premier évêque de Montpellier lors de la translation du siége qui étoit auparavant à Maguelone, est un des premiers qui a contribué à enrichir la bibliothéque du roi des manuscrits grecs, syriaques & hébreux. 1568

Pierre Ramus. 1572

Odet de Selves. 1564

cardinal d'Est, qui vint en France, l'obtint du roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat, ce qui fut confirmé depuis par Henri III. article premier de l'ordonnance de Blois. C'est le droit actuel.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu son bas âge, *se confiant en la vertu & en la prudence de la reine sa mere, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil & avis du roi de Navarre & des notables & grands personnages du conseil du feu roi.* Le parlement par sa lettre du 11. du même mois, écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au roi la pensée de commettre l'administration du royaume à la reine sa mere, avec le conseil du roi de Navarre.* Le 30. mars suivant, le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, signés entre la reine sa mere & le roi de Navarre, ainsi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commission données le 25. du même mois pour la convocation d'une assemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commission le roi de Navarre est qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on sait la part qu'elle eut au gouvernement sous ce regne & sous le suivant. Il est étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
		clerc, il falloit prêter un nouveau serment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le second avocat y passeroit sans autre formalité.	Læl. Socin. 1562 Jean du Tillet. 1570 Adr. Turnebe. 1565 Jer. Vida. 1568

jusqu'au retour du roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de sa mort, & qui furent enregistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guise, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainsi que le roi de Navarre qui se joignit à eux.

1561.

Edit de juillet rendu à Saint Germain, portant réglement sur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissi, accordé par la reine aux instances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt solemnel du parlement, par lequel le prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une thése cette proposition: *Papa potest reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du cardinal de Lorraine son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes

& le titre de reine d'Angleterre : elle pensa être arrêtée à son passage par des vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de passeport, sur le refus que fit Marie de renoncer authentiquement à ses droits sur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendît ce parti trop puissant. Le parlement refuse de l'enregistrer, *his verbis, non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enregistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable ; c'est une espece de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire ; & il est dit » qu'ils n'avanceront rien de contraire au con» cile de Nicée, au Symbole, & au livre de l'ancien & du nouveau Testament «. Premiere guerre civile, occasionnée par le massacre de Vassi, où François duc de Guise fut blessé. Le prince de Condé est déclaré chef des Protestans : il surprend Orléans, qui devint le boulevard de l'hérésie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre est blessé [illegible] 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'assaut : il mourut à Andely le 17. novembre suivant de sa blessure, âgé de quarante-deux ans. » La reine » sa femme, dit Brantôme, souffroit impatiemment que » d'abord il se fût fait huguenot : lui disant que, s'il » vouloit se ruiner & se faire confisquer tout son bien, » elle ne vouloit point perdre le peu qui lui restoit.... » puis elle changea bien après ainsi que son mari, car » celui-ci se changea en catholique, & elle se changea » en huguenote très-forte.

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de

ceux qui commandoient sous le prince de Condé, étoient, le comte de Gramont qui menoit les Gascons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & François d'Andelot général de l'infanterie, mort en 1569. qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les Huguenots, où sont faits prisonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable ; le maréchal de Saint-André y est tué par Bobigni : ce fut le duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une chose singuliere, que François duc de Guise, général de plusieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement sur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même : il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le général de ses généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier Romain.

Le prince de Condé & le duc de Guise coucherent dans le même lit le soir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pu fermer l'œil, & que le duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cause des droits de la duchesse d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

Etablissement de l'Université de Douay.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guise, âgé de quarante-quatre ans, est assassiné par Poltrot. La puissance du duc de Guise étoit telle, que le connetable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monseigneur, & votre très-humble & très-obéissant serviteur* : & M. de Guise lui écrivoit, *Monsieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. Il laisse deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix nécessaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi ; & si la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conseils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre son frere, le parti protestant eût été bientôt affoibli ; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus besoin de lui. Charles IX. est déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglois, qui avoient envoyé du secours aux Huguenots : le roi se trouva en personne à ce siége. Le parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. est le premier de nos rois qui se soit fait déclarer majeur au parlement ; c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils dans cette assemblée, qu'il lui continuoit l'administration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre : ces mêmes

motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faisant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, est une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, » que si-tôt que le » cardinal de Lorraine fut de retour du concile, on en- » voya querir les présidens de la cour & gens du roi, » pour voir les decrets du concile ; ce qu'ils ont fait : » & la matiere mise en délibération, le procureur gé- » néral proposa au conseil, que quant à la doctrine ils » n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choses, » quant à ce point, pour saines & bonnes, puisqu'elles » étoient déterminées en concile général & légitime ; » quant aux decrets de la police & réformation, y » avoient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits » & prérogatives du roi & priviléges de l'Eglise Galli- » cane, qui empêchoient qu'elles ne fussent reçues ni » exécutées. On fit écrire Dumoulin contre le concile » de Trente. « Le comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, voulant disputer au concile de Trente la préséance aux ambassadeurs du roi, ceux-ci conserverent leur place, & l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer, & à se mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être assis au-dessous de l'ambassadeur de France. Edit pour l'établissement des consignations.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé par forme de compensation, la somme six vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas qu'on gardât Calais; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin germain d'Elisabeth, vint trouver le roi à Lion, pour lui faire jurer l'observation de la paix, & lui présenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit, parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné : ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres : le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV. de l'ordonnance de Roussillon, les doubles jurisdictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule ; grand avantage pour les

particuliers : cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le Palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuileries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregistrement de l'édit pour l'établissement de la jurisdiction des consuls.

Fondation de l'Université de Besançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Isabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, sous le prétexte du passage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes, pour se précautionner, disoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxieme guerre civile en France, & le commencement des troubles aux Pays-bas. Catherine avoit causé la premiere guerre civile, en favorisant les Huguenots; elle fut cause de la seconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit eu pour conseil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de se voir sans autorité, attisoient les premiers feux de la révolte; &, comme il arrive toujours dans les

gouvernemens foibles, croyant les regagner, on leur avoit sacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevue de Bayonne : Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à sa place.

Levée du siége de Malte par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs Seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adressant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois siéges importans qu'avoient soutenus les chevaliers de saint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres; d'Aubusson qui défendit Rhodes, l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs; & le troisieme, Parisot de la Valettte,

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine* : cette ordonnance met au même niveau, par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare précisément (article II.) réunis au domaine, les domaines possédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'est la célébre ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice, par laquelle, entr'autres articles, on régle le droit de *Committimus* ; nous avons une derniere loi sur cet article dans la déclaration de 1669. par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les substitutions antérieures à cette derniere sont réduites seulement à quatre degrés, &

il est ordonné que les délits seront punis dans le lieu où ils sont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, sur les érections des duchés, &c. lesquels seront désormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit subsiste encore, en sorte que, pour en éviter l'effet, il faut une dérogation précise.

Mort de la duchesse de Valentinois. On lit sur le tombeau qu'elle avoit fait élever à son mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par lesquels elle lui promet de lui tenir aussi fidelle compagnie après sa mort, qu'elle avoit fait pendant sa vie : elle ne croyoit pas si bien dire, car après en avoir vécu séparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour aïeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Sassenage : on vit de même depuis la marquise de Verneuil, fille de François de Balzac & de Marie Touchet maîtresse de Charles IX. devenir la maîtresse de Henri IV. par une espéce de succession de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-bas, excités par les Religionnaires, sous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empécher l'établissement de l'inquisition : le roi d'Espagne se dispose à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, se retire en Allemagne, & laisse dans les Pays-bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles sous ce regne & sous celui de Henri III. fut de mettre ces princes hors d'état de se joindre aux rebelles des Pays-bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-bas, fait

arrêter le comte d'Egmont & le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique, au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique de ne point toucher à leurs cheveux jusqu'à ce que ces deux illustres victimes eussent été vengées. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du roi qui étoit à Monceaux; la reine en est avertie, & se retire à Meaux, d'où les Suisses commandés par leur colonel Louis Pfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris : le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriére-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince de Condé » devint en telle gloire, qu'il fit battre monnoie d'ar- » gent avec cette inscription, *Louis XIII. roi de* » *France.* (Brantôme). « Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu sévére & intraitable sur la discipline, avoit su se maintenir pendant l'espace de quatre regnes de troubles dans la premiere charge de l'état; & à l'âge de soixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitieme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit blessures mortelles, & de casser du pommeau de son épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Ecossois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maison d'Ecosse. Les Ecossois, ainsi que les Romains, prenoient le nom des maisons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

qui ressemble aux aggrégations si communes en Italie: c'est le même que l'on soupçonna du meurtre du président Minard sous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans; François, maréchal duc de Montmorenci; Henri, qui fut pair, maréchal de France & connétable; Charles, qui fut fait duc d'Anville & amiral de France; Montbron & Thoré: on lui rendit à sa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois; on porta son effigie à ses funérailles, & le parlement en corps assista à ses obseques; Charles IX. disoit à ceux qui sollicitoient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci, *je n'ai que faire de personne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reste du regne des Valois; elle fut rétablie vingt-sept ans après par Henri IV. qui revêtit de cette charge Henri duc de Montmorenci, fils du dernier connétable: après la mort de Henri, arrivée en 1614. il y eut encore une vacance de sept ans. En 1621. Louis XIII. conféra cette dignité à Charles d'Albert duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour successeur François de Bonne de Lesdiguieres; celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors supprimée par lettres patentes du 13 mars 1627. vérifiées le même jour au parlement; les fonctions en sont à présent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & son fils, ayant été tués à la bataille de Saint Denis, leur succession fit dans la suite la matiere d'un procès: comme il s'agissoit de savoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverser l'ordre de la nature, & prononça que la succession avoit passé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui, par un article de l'édit de pacification de 1563, avoit été remise entre les mains du roi, est surprise par les Huguenots. Le duc d'Anjou est fait lieutenant général du royaume ; la reine lui avoit donné pour conseil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit jusqu'au moment qu'il monta sur le trône : ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le secret de la Saint-Barthelemi, dont on les accusa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & divisée d'abord sous le titre *d'en de-çà & de de-là les monts ;* l'une en faveur de Charles de Savoie duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci duc d'Anville : cette distinction a cessé depuis

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne succédent à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel* : cet édit fut rendu sur l'instance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de son neveu n'emportât tous les biens de sa maison.

Lettres-patentes, qui portent que nul ne sera reçu dans un office de judicature, sans information de vie & de mœurs, & s'il n'est de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athénes il y avoit une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter serment au sujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxieme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois ; on y rappelloit l'édit de pacification

de 1563. sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon.

Troisieme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes protestans d'Allemagne prirent parti. Elle fut causée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Elisabeth de France sa belle-mere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être; cette bulle est lue tous les ans à Rome le jeudi saint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Elisabeth s'assure de la personne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un asyle contre les rebelles de son royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu suspect à la reine, prend le parti de se retirer de la cour. Nous ne saurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hopital (un des grands magistrats & des grands jurisconsultes de notre France) quelques réflexions qui nous rapelleront les progrès qu'avoient fait les loix depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce siécle.

Toute société a des loix; mais quoique les loix paroissent être inviolables, il est pourtant vrai qu'elles se sont ressenties de l'inconstance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à mesure du changement des mœurs & des usages. Assurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévu ce que les capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le seul emploi;

au lieu que les capitulaires dirigeoient une société plus formée, & des citoyens rassemblés, dont les passions se montroient sous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoissable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne sont gueres que des remédes ; & des hommes raisonnables n'en auroient pas grand besoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fussent gouvernés par un seul, il étoit donc nécessaire de les ramener insensiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître ; au lieu de les laisser se détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les suites ; encore un siécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoise ; il fallut donc des loix sur ce genre bisarre de possession que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils se fussent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette suite non interrompue de sages précautions transmises, comme par une espece de miracle, de regne en regne, par lesquelles nos rois, sans laisser pénétrer leur secret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, si nécessaire pour le bonheur des peuples : affranchissement des cerfs, établissement des communes, cas royaux, annoblissement, &c. tout autant de coups mortels portés à la licence & à la rebellion, qui s'autorisoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions gueres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverserent le royaume sous les malheureux regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & les peuples d'alors avoient été abandonnés à leur fanatisme, la France seroit bien-tôt retombée, sinon dans son ancienne barbarie, dont le

luxe & l'amour du plaisir l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, suite du mépris des loix & de l'ignorance des Lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faisoit parler les loix, qui se taisent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir ; il faisoit l'honneur à la raison & à la justice de penser qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur sainte majesté avoit des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la simplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces loix dont il a banni, suivant le précepte de Séneque, tout préambule indigne de la majesté qui doit les accompagner : *nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quam lex cum prologo, jubeat lex, non suadeat*. De-là ces édits, qui par leur sage prévoyance embrassent l'avenir comme le présent, & sont devenus depuis une source féconde où l'on a puisé la décision des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la sagesse réunies font oublier la foiblesse du regne sous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magistrat au-dessus de tout éloge, qui sentoit l'étendue des devoirs & la force de la suprême dignité qu'il occupoit ; qui sut en faire le sacrifice, dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont osé s'asseoir sur ce même tribunal, sans avoir son courage ni ses lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc

d'Anjou, contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de sang-froid par Montesquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud son beau-frere. Lorsqu'il entra dans le monde il n'avoit que six mille livres de rente ; la maréchale de Saint André lui fit don de sa terre de Valleri, mais il n'est pas vrai que c'ait été sous la condition que lui & ses descendans y auroient leur sépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura sept heures sans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ses maîtresses, qui se flatterent toutes de l'épouser ; mademoiselle de Limeuil devint grosse, & fut chassée de la cour ; la maréchale de Saint André y mangea son bien ; & messieurs de Guise ne purent le gagner par l'espérance du mariage de la reine d'Ecosse ; après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la sœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni rassure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene son fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn est déclaré chef du parti : quoique son pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de sa mere Jeanne d'Albret.

Rude escarmouche le 25. juin, proche la Roche-la-Belle en Limousin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut secondé par Guillaume prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de seize ans, fit ses premieres armes. L'amiral leve le siége

de Poitiers, vaillamment défendue par le jeune Henri duc de Guise.

Le 3. Octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatrieme de ce regne; celle de Dreux en 1562. celle de S. Denis en 1567. celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-sanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il assiégea au lieu de poursuivre l'amiral; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé son cousin, âgés, l'un de seize ans, l'autre de dix-sept, entreprend de traverser tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, sans être arrêté par le maréchal de Cossé, qu'il battit à Arnai-le-duc. Troisieme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint Germain au mois d'août : on la nomma *la Paix boiteuse & mal assise*, parce qu'elle avoit été conclue par les sieurs de Biron (Armand) & de Mesmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la seigneurie de Malassise. Le duc d'Anjou va au-devant de la princesse Elisabeth d'Autriche qui venoit épouser le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence : il y eut quelque difficulté sur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main sur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

de Saint Germain, donnent des soupçons aux chefs de ce parti; on essaye de les dissiper en proposant le mariage de la princesse Marguerite, sœur de Charles IX. avec Henri prince de Béarn, & en même tems en leur laissant entrevoir que l'on se disposoit à la guerre contre le roi d'Espagne : on propose aussi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth. Si jamais cette princesse a songé sérieusement à se marier, c'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vues sur ce prince, & que du fond de sa prison elle lui avoit fait cession de son droit sur la couronne d'Ecosse, dans l'espérance de l'épouser. (*Bibl. Britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans; son frere Philippe II. le soupçonnoit de vouloir se faire souverain de la Flandre dont il étoit gouverneur; & ses liaisons avec la reine Elisabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Espagne ni les Espagnols, autorisoient ses soupçons : on ne crut pas que sa mort, qui suivit de près, fût naturelle, & presque tous les historiens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoisonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu suspect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalousie, en retardant les secours qu'il attendoit d'Espagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois, que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce sujet : Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean un traité de ligue avec Henri duc de Guise, qui eût été également fatal à la France & à l'Espagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au duc de Guise; en sorte qu'il tourna à son avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom Jean fut la cause indirecte de cette fameuse ligue qui causa

tant de malheurs. On les comparoit, le roi son frere & lui, à Tibere & à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre est attirée à Paris par le mariage de son fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faisoit entendre, dans les Pays-bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre : d'Aubigné qui ne doute point qu'elle n'ait été empoisonnée, fait un bel éloge de cette princesse : » n'ayant de femme que le sexe, l'ame » entiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adversités «. Le roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouse la princesse Marguerite. L'amiral est blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevert ; il attribue cet assassinat au duc de Guise : ce soupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guise, qui n'avoit que treize ans lors de l'assassinat de François son pere, dont l'amiral étoit accusé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé sa mort. (*Brantôme*.) Massacre des Huguenots à Paris, le jour de la saint Barthelemi : » Action exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il » plaît à Dieu, jamais de semblable, (*Perefixe*.) « L'Amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, assassiné par le nommé Besme, fut la premiere victime de cette journée : sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva, entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à sa majesté de prendre garde, en assignant l'apanage à ses freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité : la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle savoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni : » Voilà votre bon ami, lui dit-elle, » voyez le conseil qu'il donne au roi. Je ne sais pas, lui dit » le duc d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je sais

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

» qu'un semblable conseil n'a pu être donné que par un hom-
» me très-fidele à sa majesté, & très-zélé pour l'état. « Le massacre de la saint Barthelemi s'étendit par tout le royaume, si l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne sauroient être trop répétés; c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, messieurs de Saint Heran en Auvergne, Tanegui le Veneur en Normandie, de Gordes, de Villeneuve de Vauclufe en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie. Le roi après avoir chargé le duc de Guise d'être l'auteur de ces funestes exécutions, s'en charge lui-même; & en conséquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vu le procès de l'amiral & de ses complices, l'amiral sera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La saint Barthelemi tomboit le dimanche cette année, & ce fut le soir que le massacre se fit. Ambroise Paré & la nourrice du Roi, qui étoient de *la religion*, furent les seuls que le roi excepta de cette horrible proscription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, &, disoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir*. François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & sauve par-là l'isle de Candie que les Turcs avoient assiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565. est érigé en pairie en faveur des deux freres, réversible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatrieme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13 mars 1574. par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecrétement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle, par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochellois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville ; ſiége mémorable de Sancerre. Quatrieme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient pas lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois ſur eux ; & quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne ; ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

Le duc d'Anjou avoit appris au siége de la Rochelle son élection à la couronne de Pologne, par les soins de Jean de Montluc, évêque de Valence; il part pour prendre possession de cette couronne. Le roi étoit déjà malade, & la reine laisse au duc d'Anjou, en partant, l'espérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit espérer de régner bientôt, ne fut pas le seul qu'il emporta avec lui: on sait son amour pour la marquise d'Isle, (Marie de Cléves) premiere femme de Henri I. prince de Condé.

Erection en titre d'office de la charge de colonel général des Suisses, qui auparavant n'étoit qu'une simple commission, en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci; Sanci, maître des requêtes, l'eut après lui; ses successeurs furent, le duc de Rohan qui se démit volontairement en 1614. Bassompierre, Coaslin, Bassompierre pour la seconde fois, Schomberg, le comte de Soissons, le duc du Maine, son fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frere de ce dernier, & aujourd'hui par lettres patentes du 27 février 1762. le duc de Choiseul, arriere-petit-neveu du maréchal de Bassompierre, dont la maison étoit originaire d'Allemagne.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient François duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots se lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre; le prince de Condé se retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Cossé sont mis à la Bastille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, sont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le second de madame de Nevers,

(Henriette de Cléves.) On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jésuites recommencent à enseigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes & seigneurs de la cour quitterent tous son convoi à l'église de saint Lazare, faux-bourg de Paris, & il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les dissentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'est sous ce regne que furent faites nos plus sages loix, & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Je dois ajouter que ce siécle fut en France le beau siécle de la jurisprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent successivement, Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Guesle, Hotman, le Maistre, &c. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poésie: aussi ce prince n'avoit-il pas été toujours le même: *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nour-*

riture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.

On remarque que c'est depuis Charles IX. que les secrétaires d'état ont signé pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ses passions ; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *signez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.*

Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & restoient long-temps subalternes. » Aujourd'hui, ajoute-t-il, cela n'est plus, on ne se contente » pas de si peu, car du premier coup que le jeune » commence à porter les armes, il faut qu'il commande » ou en cavalerie légere, ou en gendarmerie, ou en » infanterie, sans avoir jamais appris d'obéir «. Le Laboureur sur Castelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas si vîte alors aux dignités de la guerre : l'ambition avoit ses bornes, la valeur n'en avoit point, » & la belle réputation étoit son prix le plus solide. » Cette modération conservoit à l'état les plus grands » & les plus expérimentés capitaines dans une même » fonction : au lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge » pour un gentilhomme de cinq ou six campagnes un peu » accrédité : en ce tems-là toute l'ambition des princes, » des plus grands & des plus braves de la cour, étoit » de commander cinquante ou bien cent hommes d'armes : on voyoit en un jour de bataille flotter les » barbes blanches sur la cuirasse de la plupart des capitaines, comme une marque de l'antiquité de leurs » services ; mais à présent on cacheroit comme une » honte, sous une teinture de poil, & sous la perruque » d'un jeune homme, cette marque d'honneur, & on » auroit confusion de n'être pas sorti d'un emploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le service de le

» mériter «. C'est que les hommes ne désirent que d'être élevés, mais ne se soucient pas d'être grands.



1574. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la couronne l'an 1574. âgé d'environ 23. ans. Il fut sacré à Reims le 13 février 1575, par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *dit Brantôme*, qui savoit tous les commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber : ce qui fut remarqué & interprêté à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*)

1574.

Ce regne se nomme le regne des favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le regne précédent, est condamné à mort comme criminel de leze-majesté : » quinze ans auparavant il avoit eu » le malheur de tuer Henri II. dans un tour- » nois, & cet accident le conduisit sur l'é- » chaffaut, chargé de tous les maux que cette » mort causa à l'état, plutôt que de ses pro- » pres crimes; car pour celui de leze-majesté, » dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être » recherché après les édits déjà donnés, & » sur-tout après la derniere amnistie; mais il » fallut accorder cette satisfaction à la passion » de la régente, qui vouloit, à quelque prix » que ce fût, la mort d'un homme qui lui » avoit enlevé le roi son époux. Bel exemple » pour nous apprendre que dans les coups » qui attaquent les têtes couronnées, le ha- » sard seul est criminel, quand même la vo- » lonté seroit innocente. « (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : » S'ils n'ont » la vertu des nobles pour s'en relever, je » consens à l'arrêt. « Ce nom est malheureux : nous avons vu en 1521. le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le roi François I. à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

FEMMES.	*ENFANS.*	1589. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Louise de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'église des Capucines, (aujourd'hui la Conception,) qu'elle avoit fondée. Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568. étoit le frere de sa mere. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouser à François de Luxembourg, & qui épousa depuis Philippe Altovits Baron de Castellane.* (Mémoires de Castelnau.)		HENRI III. *est assassiné à S. Cloud le premier jour d'août 1589, à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22 ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain, âgé d'environ 38 ans; il en avoit régné 15 & deux mois. Son corps fut déposé à l'abbaye de Compiégne, jusqu'en 1610 qu'il fut porté à S. Denis.*	***Papes.*** Grégoire XIII. 1585 Sixte V. 1590 ***Maison Othomane.*** Amurat III. 1595 ***Empereurs.*** Maximilien II. 1576 Rodolphe. 1612 ***Roi d'Espagne.*** Philippe II. 1598 ***Rois de Portugal.*** Sébastien. 1578 Dom Henri, cardinal. 1580 Philippe II. 1598 ***Roi d'Angleterre.*** Elisabeth. 1603 ***Rois d'Ecosse.*** Marie Stuart. 1587 Jacques VI. 1625 ***Rois de Dannemarc.*** Frédéric II. 1588 Christiern IV. 1648 ***Roi de Suede.*** Jean. 1592 ***Rois de Pologne.*** Etienne Battori. 1587 Maximilien d'Autriche. 1587 Sigismond III. 1632 ***Czars.*** Iwan Basilowitz. 1584 Fœdor Iwanowitz. 1597

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI III.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc & la duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les seules villes fortifiées que la France avoit conservées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y opposa, & le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibere sur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conseillé au roi, lors de son passage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre : leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conseilloient de bonne foi & suivant ses intérêts, mais l'empereur étoit soupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix insiste fortement sur la pacification ; M. de Villequiers se déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti est suivi par le roi, qui haïssoit également les Huguenots & le duc de Guise. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville sont à la tête des Huguenots. Les événements de la guerre sont peu importans. Les Rochellois recommencent les hostilités. Le duc de Montpensier prend Lusignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans ; il fut, dit-on, empoisonné, les uns ont dit par dom Claude de Guise, fils naturel de Claude, premier duc de Guise, les autres par le cardinal d'Armagnac, mais il n'y en a aucune preuve. Il jouissoit de neuf archevêchés ou évêchés & d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il étoit payé pour protéger la religion Catholique.

MINISTRES

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599

Pomponne de Bellievre, surintendant. 1607

François d'O, surintendant des finances. 1594

Marcel, contrôleur des finances ; il avoit été prévôt des marchands.

Secrétaires d'Etat.

Simon Fizes de Sauves. 1579

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brulart. 1608

Cl. Pinart. 1605

Louis Revol. 1594

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Franç. de Montmorenci. 1579

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puîné fut connétable sous le regne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long-temps le nom de Méru, & fut fait duc & pair par Louis XIII. sous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582

Honorat de Savoie. 1580

Albert de Gondi de Retz. 1602

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579

Blaise de Montluc. 1577

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

MAGISTRATS

Chanceliers.

René de Birague. 1583

Philippe Hurault de Cheverni. 1599

François de Montholon, G. D. S. 1590

Fils du garde des Sceaux, nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582

Achil. de Harlai. 1616

Procureurs du Roi.

Jean de la Guesle. 1589

Jacq. de la Guesle. 1612

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584

August. de Thou. 1595

Barnabé Brisson. 1591

SAVANS & Illustres.

Michel Baius. 1589

Remi Bellean. 1577

Fr. de Bellefofêts. 1583

George Buchanan. 1582

Joachim Camerarius. 1574

Louis de Camoens. 1579

Jer. Cardan. 1576

S. Charles Borromée. 1584

P. Ciaconius. 1581

Jean Fr. Commendon, cardinal. 1584

P. Danès, précepteur & confesseur de François II. 1577

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sébastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat* ; à quoi Danès répondit : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588

Arnault du Ferrier. 1585

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585

Antoine de Granvelle cardinal. 1586

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, est exécuté; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au sortir du pont Beauvoisin, lorsque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les hommes égaux. Lesdiguieres prend sa place. François, duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX. à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre sa personne, se met à la tête des rebelles. Elisabeth lui envoie du secours, & le roi qui jusques-là avoit désiré qu'elle épousât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Cossé de la Bastille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, sur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guise est blessé dans une rencontre proche du Château-Thieri, d'un coup de pistolet au visage, qui lui fit donner le surnom de *Balafré*. Besme, l'assassin de l'amiral de Coligni, est tué par les Huguenots. Le roi, après avoir amusé son frere le duc d'Alençon de l'espérance de le faire élire à sa place au trône de Pologne, veut en vain persuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi; ils élisent Etienne Battori, prince de Transilvanie, à qui ils font épouser la princesse Anne, sœur du dernier roi Sigismond. Henri étoit si convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un successeur, que du Ferrier étant son ambassadeur à Venise en 1580. eut ordre de se plaindre au Sénat d'avoir nommé un ambassadeur pour aller résider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme son lieutenant. (*Histoire de Venise de Morosini.* Le roi épouse Louise de Lorraine; elle courut risque d'être répudiée pour sa stérilité, quoiqu'il l'eût aimée en l'épousant: sa vie exemplaire étoit

MINISTRES

Secrétaires d'Etat.

Martin Ruzé. 1613

Louis Potier de Gêvres. 1630

P. Forget de Frêne. 1610

C'est Forget qui a dressé l'édit de Nantes.

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Armand de Gontaud de Biron. 1592

Jacques Goyon de Matignon. 1597

Jean d'Aumont. 1595

Guil. de Joyeuse. 1592

MAGISTRATS

Avocats du Roi.

Jacq. Faye d'Espeisses. 1590

Loisel remarque que la premiere fois que les charges d'avocats & de procureur général ont été vendues à prix d'argent, c'a été lorsque Bellievre, président du parlement de Paris, ayant résigné sa charge au mois d'août 1580. en faveur de Barnabé Brisson, qui en paya soixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit sa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587

Antoine Seguier. 1624

C'est le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.

Avocats généraux commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui se retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)

Pierre de Beauvais.

SAVANS & Illustres.

Louis de Guise, cardinal. 1576

Paul de Foix. 1584

Philibert de Lorme, vers 1577

Charles, cardinal de Lorraine. 1574

Jean Maldonat. 1583

Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579

Antoine Muret. 1585

François de Noailles. 1585

Guillaume Paradin, vers 1581

Ambroise Paré, vers 1584.

Paul Véronese, peintre. 1588

Gui du Faur de Pibrac. 1584

Guillaume Postel. 1581

Pierre Ronsard. 1585

Louis de Saint Gelais. 1589

Car. Sigonius. 1585

Guillaume Sirlet. 1585

Sainte Thérese. 1582

Titien, peintre. 1576

Pierre Versoris. 1588

Simon Vigor. 1575

Pietro Vittori. 1585

un reproche pour le roi, qui ne la traitoit pas bien, ce fut un des prétextes de la rebellion du duc de Mercœur son frere. L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique jusqu'à ce regne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, seigneur de Fleuri; on créa en sa place six maîtres généraux. A présent les eaux & forêts sont distribuées en dix-sept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à son arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la cour, va se joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profession du Calvinisme. La reine, suivant sa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puissant, songe sérieusement à la paix. Le duc d'Alençon méprisé par les Huguenots, écoute les propositions qu'elle lui fait faire. La paix se fait, c'étoit la plus favorable qu'eussent obtenu les Calvinistes: en conséquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de pacification qui fut enregistré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée*. Il y est dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la suite pour ce sujet, & que leurs enfans seroient regardés comme légitimes; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir besoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas sont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On a dit qu'en recherchant bien les véritables causes des progrès de la

		MAGISTRATS	
		Avocats Généraux.	
		Félix le Vayer.	
		Jean le Maître.	
		Louis d'Orléans.	

réforme, on trouveroit qu'en Allemagne ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, & en France la nouveauté. On ajouta à l'apanage de François duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III, établit des confrairies, & se donne en spectacle dans des processions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de sa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes? » On n'aime pas assez les bons, dit M. de Tillemont, » quand on ne hait pas les déréglemens des méchans «. L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella la *sainte ligue*. Associations forméees dans différentes provinces du royaume. Insultes faites aux Huguenots dans plusieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à consentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou se déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, & la ligue est signée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut signé par la noblesse de Picardie & par les magistrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de son histoire de la Ligue; c'est proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. Le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc de Guise son frere l'avoit suspendu, il le reprit lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part; & sa mort n'empêcha pas le duc de Guise de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien usage, porte que les princes du sang précéderont

tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, soit que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres pairs; & qui regle le rang entre les princes du sang, suivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregistrée, Christophe de Thou, lors premier président, assura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi Salique. La jalousie contre les Guises en fut un des motifs.

Grande peste à Milan, où l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la sollicitude pastorale. Nous l'avons vu revivre dans l'évêque de Marseille (Belsunce) lors de la peste de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Issoire.

Le roi craint que les Protestans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légérement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ses succès, & par la même légéreté, accorde aux Protestans une nouvelle paix, qu'il signa à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui est singulier, c'est que dans l'édit de pacification, le roi déclare » qu'il donnoit cet édit » en attendant qu'il eût plu à Dieu de lui faire la grace, » par le moyen d'un bon, libre & légitime concile, » de réunir tous ses sujets à l'église catholique «. (*Courayer, appendix à l'histoire du concile de Trente.*) Est-ce que le concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime? C'est que le roi craignoit d'irriter les Protestans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers. Mais ce qu'il y a, sans doute, de

plus remarquable dans cet édit, c'est l'article XXXVII. » Défendons de faire aucunes processions, tant à cause » de la mort de feu notre cousin le prince de Condé, » (tué à Jarnac en 1569.) que de ce qui advint le jour » de S. Barthelemi 1572. & autres actes qui puissent ra- » mener la mémoire des troubles, « ce qui prouve qu'il y avoit des processions établies en mémoire de ces deux événemens.

Le roi donne un brevet le 17 décembre au duc de Montmorenci, par lequel il est dit qu'il précédera le chancelier dans le conseil : il donne aussi des lettres patentes vérifiées au parlement, par lesquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourroit précéder les officiers de la couronne; savoir, le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand-maître, le grand chambelan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébastien roi de Portugal, est tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois; le roi de Maroc, son neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sébastien; c'est le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majesté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui succéde. Le Conneſtaggio dit que, » quoique ce cardinal eût plus de vertus que » de vices, il ne laissoit pas d'être plus vicieux que » vertueux, parce que ses vertus étoient de prêtre, au » lieu que ses vices étoient de prince. « Combat de Cailus, (Levis) de Maugiron & de Livarot, contre Balsac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, & Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever dans l'église de saint Paul, à chacun, une statue de marbre, ainsi qu'à Saint Mégrin, galant de la

duchesse de Guise, que Henri duc de Guise fit assassiner. Ces monumens furent abattus par les Parisiens, après la mort du duc & du cardinal de Guise.

La confusion étoit extrême dans les Pays-bas, où la religion partageoit les esprits. Le roi d'Espagne y avoit eu successivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requescens mort en 1576. & dom Jean d'Autriche, devenu suspect aux Flamans, qui sans en consulter Philippe II. déférerent, par le conseil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller se mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que roi de Navarre, faisoit bien peu de cas de ce prince. » Il a si » peu de courage, le cœur si double & si malin, le corps » si mal bâti, &c. « Et la reine Marguerite sa sœur disoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé que, *si toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.* On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Premiere cérémonie (le premier janvier) de l'ordre du Saint-Esprit, que Henri III. avoit institué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le serment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands seigneurs du parti protestant, & s'opposer en même tems au progrès de la ligue, dont il commençoit à n'être plus le maître.

Le roi de Navarre reprend les armes, sous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Protestans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foiblesse de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la discipline de l'Eglise, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre regle en cette matiere. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de réligion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie sauvoit la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouser : le CCLVIII. sur la noblesse, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne seront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'annoblissement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuisés par les dépenses qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annoblissement des roturiers, que leur industrie & leur économie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuser.

Mais c'étoit bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, & devenue par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs ; on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possede, & qu'un marquisat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conséquence fut rendue l'ordonnance, qui porte, que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du prince, ou sans la possession des charges qui la conferent : c'est ce genre de noblesse que nous appellons annoblissement, & qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les Etats tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires seront signés des parties : cet arrêt est conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Bussi d'Amboise est assassiné dans le château du seigneur de Montsoreau, qui instruit de son intrigue avec sa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Bussi avoit aussi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ses mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laisser ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde sa protection à la ville de Genêve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour second le baron de Salignac, contre le seigneur de Duras, qui avoit pour second Jacques de Durfort son frere puîné.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI III.

1580.

Réformation de la coutume de Paris. Christophe de Thou, premier président, & les conseillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier y travaillerent; ce fut vers la fin du XIe. siecle que l'on commença à fixer les coutumes par l'écriture, car jusques-là elles n'étoient connues que par tradition; les plus anciennes sont celles des *Usages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068. par Raimond Beranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, &c. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conséquence des droits d'Isabelle sa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, aïeul de dom Sébastien, dont la légitimité de la naissance étoit contestée, avoit été proclamé roi; mais il fut obligé de se sauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cause de sa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean son petit-fils qui remonta sur le trône en 1640. Aussi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II. d'avoir laissé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'espérance que Henri III. le seconderoit dans la recherche qu'il faisoit de la reine Elisabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de se faire souverain des Pays-bas, où le roi d'Espagne avoit perdu toute son autorité. La guerre, malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1581.

Les Etats de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conseils de Guillaume prince d'Orange. La reine Elisabeth & le duc d'Anjou se promettent des secours mutuels pour la défense de l'Angleterre & des Pays-bas.

François duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le siége de Cambrai au duc de Parme qui pressoit cette ville : il passe en Angleterre, où il avoit déjà été en 1579. pour y conclure son mariage avec Elisabeth : cette princesse en éloigne la conclusion, en même tems qu'elle entretient les espérances de ce prince, jusqu'à lui donner un anneau pour gage de sa foi, après avoir fait précéder ce don par la signature du contrat de mariage. Le roi ne désiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît ; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi en érigeant le comté de Joyeuse & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne séances à ces nouveaux ducs après les princes du sang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces distinctions étoient odieuses, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépensa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuse, sans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer ; aussi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'est-à-dire, qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne, d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ses hoirs & ayans cause, tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans la suite passé successivement par Char-

lotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines, qu'elle épousa, & à M. de Tonnerre son second mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal qui obtint des lettres patentes du roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles lettres; cependant ces lettres furent enregistrées en 1662. & lui reçu à prêter serment pour n'avoir rang, jusqu'à ce que la contestation fût jugée, que du jour de cet enregistrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet sa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver son mariage, & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France, les pairs s'opposerent de nouveau, disant que les lettres de 1661. n'étoient pas suffisantes, & enfin cette contestation fut terminée par le célebre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistrement des lettres du 20 mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien, où Sixte V. eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15 au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année suivante dans la partie de l'Allemagne qui suivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II. en est violemment soupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Défaite de Strozzi près des Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour soute-

nir les droits de dom Antoine, prieur de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mere étoit Médicis, par conséquent il étoit parent de la reine mere. Salséde est écartelé, pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier & du Maréchal de Biron; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrent les François; & le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans. Bongars assure que ce fut de poison, & il est dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thieri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Eglise. Le duc de Guise est le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthazar Gerard, émissaire des Espagnols : ce prince, de la maison de Nassau, avoit réuni les biens de la maison

d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le testament de René de Nassau son cousin, fils de Claude de Châlon : ce René, mort sans enfans, n'avoit aucun droit de disposer de la succession de Châlon, en faveur d'un étranger à cette maison, tel que Guillaume, au préjudice de la substitution faite par Marie de Baux, tige de cette maison. Guillaume laissa de Louise de Coligni, fille de l'amiral, & veuve de Teligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice & Fréderic-Henri, dont les deux derniers lui succéderent l'un après l'autre, au défaut de Philippe Guillaume leur aîné, qui étoit, lors de la mort de son pere, prisonnier en Espagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. Il avoit épousé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-unies des Pays-bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de se mettre sous sa domination; mais une proposition si avantageuse, appuyée des sages conseils de François de Noailles évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne sut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & se montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la tréve de 1609. N'ayant point laissé d'enfans, Frédéric-Henri son frere lui succéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Altesse*; il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut surprendre Amsterdam, & dont la mort précipitée laissa de violens soupçons contre les chefs de l'état; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. députe vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement où le duc de Guise n'avoit que peu de forces, craint que son autorité n'en soit altérée si le roi de Navarre devient trop puissant, & elle fa-

vorise la maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le trône les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoise, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enregistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font insérer dans les rituels de Vannes & de Clermont, une priere, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétablissement de la pragmatique sanction: on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre: ils prennent plusieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7 juillet, qui suspend la

guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Protestans de ce qu'ils avoient obtenu par le passé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre son autorité.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII. sans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les souverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la nécessité de se réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de succéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général : quelques Ligueurs s'élevent aussi contre cette entreprise du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher son acte d'appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'estime pour lui à Sixte V. même. Etablissement des *Seize*, espece de ligue particuliere pour Paris seulement, composé de plusieurs hommes qui s'étoient distribués dans les seize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'administration des affaires, hommes vendus au duc de Guise, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avoit suspendu les entreprises des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Protestans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guises reconnoissent que la postérité masculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne subsistoit plus, pour répondre à ceux qui disoient qu'ils prétendoient en descendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris* ; savoir, Henri III. Henri roi de Navarre, & Henri duc de Guise. Le premier à la tête des royalistes, le second à la tête des

Huguenots, & le troisiéme chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement important; mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre intestine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'est, dit le Laboureur, » qu'il y a beaucoup de différence entre la » maniere de faire la guerre pour ou contre son roi. » Tout est permis dans la révolte, & un chef s'y fait » connoître tel qu'il est; au lieu que dans le service de » son prince il doit paroître tel qu'il doit être, & qu'il » est plus sujet à la discipline militaire «. J'ajouterai que, dès que les limites du devoir sont passées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vue, ni faire assez d'efforts pour regagner par le bruit de son courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-six ans, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. février. Elisabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de son regne, la révolte de l'Ecosse contre sa reine légitime, en y introduisant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre, entre ce royaume & la France, l'alliance qui duroit depuis huit cent ans: mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épousé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte de Darley en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épousé la même année en troisiemes nôces le comte de Bothwel, violemment soupçonné de la mort de Stuart. Des rebelles profitant des circonstances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie; la révolte de ses sujets l'engagea en 1568. à aller chercher une retraite en

Angleterre, où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un échafaut. Malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie.

Nicolas Poulain, lieutenant de prévôt de l'isle de France, révele la faction des *Seize* au roi, & l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de son assoupissement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de sa gloire & de son état, ne prend nulles mesures sur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été insulté, prend des précautions pour s'assurer de la Bastille & de l'Arsenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer son armée. Anne, duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre est vainqueur, & où le duc de Joyeuse perd la vie: il fut tué de sang froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de semblables meurtres; le duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de sa victoire & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Corisande d'Andouins, comtesse de Gramont.

Les avantages que le duc de Guise remporta sur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Chartrain, dissiperent cette armée, qui se retira du

royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé, meurt de poison à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime, sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars & la princesse sa femme, qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier septembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II. prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre & pour le parti Protestant.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie, au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594. pour jouir dudit duché, *de la même date & aux mêmes droits qu'eût pu faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisieme éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638. que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregistrées en 1652.

Le roi, poussé à bout par les Seize, laisse échaper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris ; le roi lui fait défense d'y entrer : ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné : il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise appaise le tumulte ; la reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlai, premier président, il le trouva » qui se pourmenoit dans son jardin, lequel » s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne daigna seulement pas tourner la tête, ni discontinuer sa pourmenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, » & étant au bout de son allée, il retourna, & en » retournant, il vit le duc de Guise qui venoit à lui « : alors ce grave magistrat haussant la voix, lui dit : *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître, au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra*, (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlai.) Le duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine ; ainsi le duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté : mais, comme dit Montagne, » les prétendans à la couronne trouvent tous les échelons, » jusqu'au marche-pied du trône, & petits & » aisés, mais le dernier ne se peut franchir pour » la hauteur.

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue de négocier, & enfin la paix se fait par l'é-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

dit de réunion signé à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, sieur de Carrouge, & par Jacques de Tillieres son fils. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la premiere no» blesse de sa province, homme d'un esprit doux & » modéré « : il portoit le nom de la charge de grand Veneur, que possédoient ses ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant ; il est mention à la prise de Ptolemaïs par les Croisés en 1191. d'un Gilbert de Tillieres, compté entre ceux de la haute noblesse qui y périrent. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchérissoit encore sur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince protestant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. surnommé l'*Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre ; cette flotte battue par les Anglois & par la tempête, fut presqu'entiérement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en est plus tems, de l'abyme que la reine sa mere lui avoit creusé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance simulée. En effet, cette princesse à qui tous les partis Catholiques & Protestans avoient toujours été égaux, pourvu qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfans, s'étoit livrée, au duc de Guise, dans l'idée de faire régner le duc de Lorraine son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guise qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces dispositions, sans se laisser pénétrer par cette princesse ; nul ne savoit son secret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promesses qu'il faisoit au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun deux le

servoit en croyant ne suivre que ses intérêts particuliers. Le roi assemble les états à Blois, & se défait de messieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ses ministres : on croit que sa raison fut le dessein qu'il prit de faire mourir messieurs de Guise ; il craignit que ses ministres ne s'y opposassent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faisoit mystere, ils ne le pénétrassent, & n'en avertissent la reine mere. (*Mém. de Cheverni.*) Ces ministres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainsi que son pere, de talent que pour le bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquisat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guise.

Les demandes insolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guise parvenue à son comble, forcent enfin le roi à se défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puissant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entreprises qu'il pouvoit former, il se trouvoit dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne ressembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pu susciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : » Le seul obstacle qu'il y eût, dit » le Laboureur, étoit le droit de succession, plus établi » en faveur des branches collatérales du sang royal dans » la troisieme race, que dans les deux premieres : le » grand nombre des princes, la puissance du roi de » Navarre, & la valeur du prince de Condé son frere, » dont on peut dire, politiquement parlant, que la » guerre qu'il entretint servit de contre-poids aux af- » faires, & que les guerres civiles de son tems furent » comme une nuée où il cacha les restes de la maison

» royale «. Le duc de Guise est massacré le 23. décembre ; il avoit été averti le matin même qu'il entra chez le roi, & sa sécurité prouve que le roi couroit grand risque. Le cardinal de Guise son frere, le fut le lendemain 24. le froid étoit excessif, & le roi, dit M. de Thou, étoit presque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal de Bourbon est prisonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorsque dans le conseil où cette exécution fut proposée, on représenta au roi le danger où il se mettoit du côté de la cour de Rome, » ce prince tira de sa » pochette une lettre par laquelle Sixte-Quint lui en» voyoit un conseil absolu de se rendre le plus fort & » toujours maître, par quelque violence que ce fût «. Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier suivant, âgée de soixante-onze ans ; elle recommanda au roi, en mourant, de se réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princesse, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainsi mourut Isabelle de Baviere ; ainsi mourut la duchesse d'Angoulême, mere de François I. comme si de tems en tems le ciel se plaisoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit sans doute une princesse d'un esprit fort vaste que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que son génie auroit pu vaincre par des voies honnêtes & permises (*V.* la piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris à la nouvelle de la

mort du duc de Guise. Le roi envoya M. Forget de Fresnes, secrétaire d'état, au roi Philippe II. pour justifier la nécessité de l'exécution du duc de Guise, pour l'engager à ne plus donner de secours à la ligue, & pour se plaindre du procédé de son ambassadeur Bernard de Mendoce, qui étoit livré aux Ligueurs; il lui offrit de la part de son maître, de le remettre en possession de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avoit donné le gouvernement à Balagni, & lui prouva la droiture de ses intentions, par le refus qu'il fit en 1584. lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces Unies qui le vouloient pour leur souverain.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, si même elles ne sont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuscrites du siége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en servoient.

Le duc de Parme attaque inutilement Bergop-Zoom: cette ville une des plus fortes places des Pays-bas, se défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le siége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes: la conquête en étoit réservée à Louis XV. qui, après avoir battu en personne à Lawfeld le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le siége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom, située sur un canal proche de l'Escaut, ne pouvoit être investie à cause des marais qui l'environnent; elle étoit d'ailleurs soutenue par une armée qui en rafraîchissoit continuellement la garnison; & depuis le siége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme son chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois; mais la valeur des François fut plus forte que sa situation, la tranchée

fut ouverte le 14, juillet, & la ville prise d'assaut le 17, septembre.

1589.

Decret de la Sorbonne qui délie les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Bussi le Clerc méne le parlement à la Bastille. Le président Brisson exerce l'office de premier président; Molé, conseiller, celui de procureur général; & Jean le Maistre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne se voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de son frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel; il sentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles seroit accablé, malgré cela il arrive à Paris, où il est déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France*, *par le conseil de l'union*. Ce conseil de l'Union, composé des *Seize*, avoit été augmenté jusqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze personnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne cassa ce conseil de l'Union.

Le duc d'Aumale est gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons sur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un manuscrit de Blanchard: *Aug. de Thou présida avec Nic. Poitier à la chambre du parlement qui fut établie à Châlons*, *lorsque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre: ils se voyent au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonstrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir suivi le roi à Tours où il coucha une nuit, se retire à son quartier, mais

il en revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſurprendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la ducheſſe d'Angoulême, & terminée par du Pleſſis-Mornai. Un ſervice ſi important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée : après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoiſe, défendue par d'Alincourt, qui en étoit gouverneur. Sanci améne un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale, qui ſe trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le ſiége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand ſervice que Sanci rendoit à l'état, auſſi fut-il colonel des Suiſſes en 1596, de ſimple maître des requêtes qu'il étoit ; cette charge avoit été poſſédée par M. de Mérue, pour qui elle avoit été créée. Henri IV. pour qui ce ſervice étoit ſi important, le fit depuis ſurintendant des finances. Mais Sanci ſe brouilla avec Gabrielle d'Eſtrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchiſe ſur l'état de ſes enfans ; elle lui fit ôter la ſurintendance, qui fut donnée au marquis de Roſni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il eſt aſſaſſiné le premier août par frere Jacques Clément, Jacobin ; il déclare en mourant Henri roi de Navarre ſon ſucceſſeur. On croit que madame de Monpenſier, ſœur de François duc de Guiſe, eut grande part à cet aſſaſſinat. La reine Louiſe en accuſa auſſi le duc de Mayenne.

La ligue eſt peut-être l'événement le plus ſingulier qu'on ait jamais lu dans l'hiſtoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévu qu'il ſe mettoit

dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Malheureux prince ! Les défenseurs de son autorité étoient les ennemis de sa religion, & les défenseurs de sa religion étoient les ennemis de sa personne. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légereté, & devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas : *caractere d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou ; *en certaines choses au dessus de sa dignité, en d'autres au dessous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédents n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles ; mais comme Henri III. vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échapé à la curiosité ; & comme Paris étoit le théâtre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux ; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plupart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine de France.

Dans la personne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à régner en 1328. & dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. mort en 1650. qui laissa un fils de son premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort sans postérité en

1653. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Nargonne, seconde femme de ce duc, & par conséquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la mort de son beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avoit été résolu le massacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.



1589. Avénement à la couronne.	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.
HENRI IV. *roi de Navarre, né à Pau le 13 décembre 1553 & ayant droit à la couronne, comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de S. Louis, & qui avoit épousé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589, âgé de 36 ans. Il fut sacré à Chartres le dimanche 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut surnommé* le Grand.	1589. HENRI IV. est reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs, soit Catholiques, soit Protestans, qui se trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier, (nommé le prince Dauphin du vivant de son pere, à cause du Dauphiné d'Auvergne qu'il possédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suisses à rester, le duc de Longueville la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron prissent rang devant lui, il emmena un corps de troupes considérable. La sagesse du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouse contre le roi. Le roi qui voit son armée s'affoiblir, leve le siége de Paris, commencé par Henri III. & gagne la Normandie, pour s'approcher des secours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Henri & Elisabeth avoient un intérêt commun d'arrêter les projets ambitieux de l'Espagne, mais ils différoient dans l'exécution; Elisabeth exigeoit que les troupes fussent employées à chasser les Espagnols, joints aux Ligueurs, des provinces maritimes, voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie & la Picardie : l'intérêt au contraire du roi étoit de chasser ses ennemis du centre du royaume, & de les pousser vers les frontieres. On peut

1610.

FEMMES.

Marguerite de Valois, fille de Henri II, Henri IV en fut séparé par autorité de l'Eglise en 1599, après vingt-huit ans de mariage : elle mourut en 1615.

Henri duc de Guise avoit aimé cette princesse avant qu'elle fût reine; & dans les idées chimériques de grandeur qu'il se proposoit, il avoit formé le projet de l'épouser.

Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, mariée en 1600, morte en 1642

ENFANS.

LOUIS XIII.

N. duc d'Orléans. 1611

Jean-Baptiste Gaston. 1660

Elisabeth, mariée à Philippe IV. roi d'Espagne. 1644

Christine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663

Henriette-Marie, femme de Charles I. roi de la grande Bretagne. 1669

MORT.

HENRI IV *est assassiné rue de la Féronnerie, un vendredi 14 mai 1610, âgé de 57 ans, après en avoir régné vingt-un. Il est enterré à S. Denis. Son cœur fut porté au collége des Jésuites de la Flèche, suivant la promesse que le roi leur en avoit faite.*

Son oraison funebre fut prononcée à Rome dans la chapelle du Vatican, en présence du pape & des cardinaux ; honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles V & à Philippe II.

L'Auteur de cet horrible parricide étoit François Ravaillac, natif d'An-

PRINCES contemporains.

Papes.

Sixte V. 1590
Urbain VII. 1590
Grégoire XIV. 1591
Innocent IX. 1591
Clément VIII. 1605
Léon XI. 1605
Paul V. 1621

Maison Othomane.

Amurat III, il eut deux cens enfans. 1595
Mahomet III. 1604
Achmet. 1617

Empereur.

Rodolphe. 1612

Rois d'Espagne & de Portugal.

Philippe II. 1598
Philippe III. 1621

Rois d'Angleterre & d'Ecosse.

Elisabeth. 1603
Jacques VI. 1625

Roi de Dannemarc.

Christiern IV. 1648

Rois de Suéde.

Jean. 1592
Sigismond, chassé. 1599
Charles. 1611

Roi de Pologne.

Sigismond III. roi de Suede. 1632

Czars.

Fœdor Iwanowitz. 1597
Boris Gadenow. 1605
Fœdor Borissowitz. 1605
Démétrius, dit *le Faux*. 1606
Basile Zuski. 1610
Démétrius, second imposteur. 1610

juger par-là de l'embarras où ce prince devoit se trouver, & des motifs qui déterminerent ses entreprises, tant que dura cette guerre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours prisonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chatte, & est défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Cela tient du prodige, qui s'explique par la lenteur du duc de Mayenne, par la division de ses capitaines, par la supériorité que donne toujours la bonne cause, & par l'union des chefs de l'armée royale. Henri IV. après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq fauxbourgs, & est obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il est reconnu roi de France par les Vénitiens, qui se déterminerent par le conseil de Mocenigo leur ambassadeur en cette Cour.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royalistes, est mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le siége de Dreux : le duc de Mayenne vient au secours. Bataille d'Ivri, donnée le 14. mars, où Henri IV. fut vainqueur une seconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuse que celle du roi : il ne profite pas de sa victoire, & tarde trop à venir faire le siége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X. âgé de soixante-sept ans, meurt de la gravelle le 9. mai dans sa prison à Fontenai en Poitou. Il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remarqué

1610.

ENFANS.	MORT.
Enfans naturels. Henri IV. eut *de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en* 1599 César, duc de Vendôme. 1665 Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France.* 1629 Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.* 1633 *De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en* 1633 Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682 Gabrielle-Angélique, *femme du duc d'Epernon.* 1627 *De Jaqueline de Beuil, comtesse de Moret.* Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Castelnaudari.* 1632 *De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorentin.* Jeanne-Baptiste de Bourbon, *abbesse de Fontevrault.* 1670 Marie-Henriette de Bourbon, *abbesse de Chelles.* 1629 *Charlotte des Essarts mourut en* 1651. *femme du maréchal de*	*goulême, âgé de trente-un à trente-deux ans; il fut exécuté en place de Grève le* 27 *du même mois. Ce monstre avoit été frere convers aux Feuillans de la rue S. Honoré, qui le renvoyerent avant qu'il eût fait ses vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il étoit* lunatique, *& même* démoniaque. *(Capitulaires des Feuillans.)* Il y a des lettres patentes du roi Henri II. données à Compiégne le 24. mai 1554. cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV. même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie pour faciliter au roi le

que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV. avec une lettre, par laquelle il le reconnoissoit pour son roi légitime. (*Journ. de Henri IV. tom. IV. p.* 310) En effet on rapporte qu'il disoit à un de ses confidens, » ne crois pas que je me sois accommodé sans raison » avec ces gens-ci, (les Ligueurs) penses-tu que » je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de » Bourbon, & qu'ils n'eussent pas laissé de faire la » guerre quand je ne me fusse pas joint à eux? Pour » le moins, tandis que je suis avec eux, c'est » toujours *Bourbon* qu'ils reconnoissent: le roi de » Navarre mon neveu cependant fera sa fortune; ce » que je fais n'est que pour la conservation du droit de » mes neveux, le roi & la reine mere savent bien mon » intention «. (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan légat, & Mendoze ambassadeur du roi d'Espagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Espagne; le duc de Lorraine la vouloit pour son fils, & le duc de Mayenne, ayant perdu l'espérance de se faire déclarer roi, ne songea plus qu'à faire durer son autorité, en traversant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le siége de Paris, où le fanatisme, entretenu par la duchesse de Montpensier, un des principaux organes de la ligue, fit éprouver avec constance aux Parisiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît assez de cas de lui dans l'armée du roi, passe au service de la ligue. Procession ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V. meurt; il commençoit à être dégoûté de la ligue. Montholon, après la mort de Henri III. avoit remis les sceaux au cardinal de Vendôme, chef du conseil, qui scelloit en plein conseil; ensuite le roi fit sceller devant lui, mettant le *visa* de sa propre

	ENFANS.	1610. MORT.	
	Enfans naturels. *l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré.* (Hist. générale de la maison de France.)	passage de son château du Louvre en sa maison des Tournelles.	

main, ou faisant viser par le sieur de Lomenie, lequel avoit la garde de la clef des sceaux. L'adresse des lettres qui avoit coutume de se faire au chancelier ou au garde des sceaux, se faisoit alors aux conseillers du conseil d'état de Sa Majesté ayant la garde des sceaux près sa personne, auquel présidoit le maréchal de Biron pere. Enfin les sceaux furent rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III. les avoit ôtés, pour les remettre à Montholon, qui les rendit à l'avénement de Henri IV. Ce magistrat avoit fait une action bien généreuse; le roi lui avoit donné une gratification de deux cens mille francs à prendre sur les habitans de la Rochelle, à laquelle ils avoient été condamnés pour leur rebellion; Montholon les leur remit à condition de les employer à bâtir un hôpital. La ligue avoit aussi ses gardes des sceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, & ensuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier président au grand conseil. Le roi d'Espagne envoie le duc de Parme au secours de Paris avec ses meilleures troupes: il seroit arrivé trop tard, si Henri IV. eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put consentir à exposer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. » Je suis, disoit-il, le » vrai pere de mon peuple, je ressemble à cette vraie mere » dans Salomon, j'aimerois quasi mieux n'avoir point » de Paris, que de l'avoir tout ruiné & tout dissipé » par la mort de tant de personnes «. Il léve le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le siége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & se retire aux Pays-bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement autour

MINISTRES

Phil. Hurault de Cheverni. 1599

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594

Il étoit aussi gouverneur de Paris; le roi, à sa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Rosni. 1641

Nic. de Harlai de Sanci, surintendant des finances. 1629

J. Bochart, surintendant des finances. 1630

Secrétaires d'Etat.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brulart. 1608

GUERRIERS

Connétable.

Henri de Montmorenci. 1614

Maréchaux de France.

Albert de Gondi de Retz. 1602

Armand de Gontaut de Biron. 1592

Jacques Goyon de Matignon. 1597

Jean d'Aumont. 1595

Guil. de Joyeuse. 1592

H. de la Tour de Bouillon. 1623

Charles de Gontaut de Biron. 1602

Cl. de la Chastre. 1614

Ch. de Cossé de Brissac. 1621

Jean de Montluc de Balagni. 1603

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614

MAGISTRATS

Chanceliers.

Phil. Hurault de Cheverni. 1599

Franç. de Montholon. 1590

Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, G. D. S. 1594

Pompone de Belliévre. 1607

Il avoit servi sous cinq rois.

Nic. Brulart de Silleri. 1624

Premier Président.

Achilles de Harlai. 1616

Procureurs Généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612

P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour de la Guesle qui étoit à Tours.

SAVANS & Illustres.

Jacq. Amiot. 1593

Jean d'Angennes. 1595

Jean Bacquet. 1597

Ant. Baïf. 1592

Guil Barclai. 1605

Cés. Baronius. 1607

Guil. Saluste du Bartas. 1590

Théod. de Beze. 1605

Jean Bodin. 1596

Soffroi Calignon, chancelier de Navarre : *une réponse facheuse du roi lui coûta la vie.* 1606

Annibal Carache, peintre. 1609

Michel de Castelnau. 1592

Pierre Charron. 1603

Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596

Gui. Coquille. 1603

Jacques Cujas. 1590

Et. Duranti. 1589

Jacq. Faye d'Espesses. 1590

Henri Etienne. 1598

Cl. Fauchet. 1603

Rob. Garniere. 1595

La Gaucherie, précepteur de Henri IV.

Gilbert Genebrard. 1597

Bernard de Girard du Haillan. 1610

Fr. Hotman. 1590

Cardinal de Lenoncourt. 1598

de Paris, elle est toute aussi vive entre les royalistes & les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royalistes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la ligue dans cette province, sans être dans la dépendance du duc de Mayenne ; il avoit traité directement avec le roi d'Espagne, mais Philippe II. & lui, réunis contre Henri IV. ne l'étoient pas sur les motifs, l'un & l'autre voulant se rendre maître de la Bretagne ; le duc de Mercœur aux droits de sa femme, héritiere de Penthievre, & Philippe II. pour sa fille, qu'il avoit eue d'Elisabeth fille de Henri II. Monsieur de Lesdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en est fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie, gouverneur, & lieutenant général de Provence, *sous la couronne de France.* Grégoire XIV. excommunie Henri IV. Les prophéties de saint Malachie sur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV. fut élu.

Le prince Maurice surprend Breda par le stratagême d'un bateau de tourbes où il avoit caché des soldats.

1591.

Grégoire XIV. fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV. ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens séans à Tours & à Châlons. Le roi de son côté renouvelle les édits de pacification en faveur des Protestans. Le chevalier d'Aumale veut surprendre Saint-Denis pour la ligue, il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuses & Espagnoles, bat le duc de Montpensier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi sur la porte saint Honoré, ou la

MINISTRES

Secrétaires d'Etat.

Claude Pinart. 1605

Louis Revol. 1594

Martin Ruzé. 1613

Louis Potier de Gêvres. 1630

P. Forget de Frêne. 1610

Antoine de Lomenie. 1638

Pierre Brulart de Puisieux. 1640

Antoine Potier. 1621

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621

GUERRIERS

Maréchaux de France.

A. de Joyeuse du Bouchage. 1608

Alphonse Corse d'Ornano. 1610

Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629

Guil. de Hautemer de Grancei. 1613

Fr. de Bonne de Lesdiguieres. 1626

MAGISTRATS

Procureur Général.

Eust. de Megrigni exerce à Châlons.

Avocats Généraux.

Hugues de Lestre, nommé le 16 août 1589, pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616

Ant. Hotman. 1596

Louis Servin. 1626

Ant. Loisel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour du Parlement qui étoit à Tours. Ce fut lui qui proposa la procession générale qui se fait tous les ans le 22 mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, & est l'auteur des Institutes cou-

SAVANS & Illustres.

Juste Lipse. 1606

Alde Manuce. 1597

Ph. Melancton. 1597

H. de Mesmes. 1596

François Miron. 1608

Louis Molina. 1600

Michel de Montagne. 1592

Saint Philippe de Neri. 1595

Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595

Jean Nicot. 1600
Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.

Gilles de Noailles. 1606

Arnaud d'Ossat, cardinal. 1604

Jean Passerat. 1602

Nic. de Pellevé, cardinal. 1594

Pierre Pithou. 1596

Christophe Plantin, imprimeur. 1598

Lancelot Voisin de la Popeliniere. 1608

Ph. des Portes. 1606

Nic. Rapin. 1607

Jean Riolan. 1605

Fr. d'Epinai de S. Luc. 1597

Jos. Scaliger. 1609

Jean de Serres. 1598

Fauste Socin. 1604

Orlando Tasso, musicien. 1594

Torq. Tasso. 1595

Virgile est cause, disoit Balzac, que

Journée des Farines. Le roi prend Chartres le 12. avril. Les Ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guise, fils du *Balafré*, se sauve de la prison où il étoit à Tours. Le roi n'en est pas fâché, parce que c'étoit dans le parti des Ligueurs un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la division. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I. prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de son côté un tiers-parti pour se faire déclarer roi, étant conseillé par Touchard son précepteur, par d'Elbenne, & par du Perron, depuis cardinal, qui le trahit; il mourut en 1594. regretté du roi avec qui il s'étoit réconcilié, malgré toutes ses intrigues pour empêcher l'abjuration du roi, qu'il regardoit comme son seul concurrent à la couronne.

Mariage de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le Vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant, (*le P. Anselme*) qui mourut en 1594. le jour même de sa naissance, huit jours avant sa mere, conserva la dot de sa femme, en vertu, soit d'un testament, soit d'un accord fait avec les héritiers, soit en vertu de l'un & de l'autre. La nuit même de ses noces le Vicomte surprit Stenai : il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis son mariage se nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers, l'un son ennemi déclaré, l'autre allié suspect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Ce maréchal épousa en secondes noces une fille de Guillaume prince d'Orange, dont le courage sauva son mari, lors de la condamnation du maréchal de Biron, en se jettant dans Sedan, qu'elle menaça

		MAGISTRATS	*SAVANS & Illustres.*
		Avocats Généraux.	*le Tasse n'est pas le premier poëte, & le Tasse, que Virgile n'est pas le seul.*
		tumieres, que M. le P. P. de Harlai nommoit un livre d'or.	Fr. Tolet, *le premier Jésuite qui ait été fait cardinal.* 1596 Henri IV. reconnut les services que lui avoit rendus ce cardinal, en lui faisant faire des obséques magnifiques dans les églises de Notre-Dame de Paris & de Rouen : l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jésuites.
		Simon Marion. 1605	
		Cardin le Bret. 1654	
			Horace Turselin. 1599
			Tycho Brahé. 1601
			Blaise de Vigenere. 1596
			Nic. Vignier. 1596
			Ger. Vossius. 1609

de livrer aux ennemis, si l'on poursuivoit le maréchal : il en eut le duc de Bouillon si fameux dans les guerres de Paris, & M. de Turenne. Le roi fait le siége de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiste (depuis amiral) de Villars-Brancas. On a cru que ce grand homme n'affectionnoit aucun parti, mais qu'il vouloit se rendre nécessaire ou redoutable au parti qui prévaudroit. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui proposent à Philippe II. le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'absence du duc de Mayenne, pour faire pendre le président Brisson, Larcher, conseiller au parlement, & Tardif conseiller au châtelet, qui leur étoient devenus suspects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tyrannie des Seize.

Le président Jeannin & Villeroi sont dans le parti de la ligue, mais ils sont suspects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme; qui avoit quitté la Flandre une seconde fois, pour lui faire lever le siége de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop exposé, & il y reçut même un coup dans les reins; c'est la seule blessure qu'il ait eue de sa vie. Il est obligé de lever le siége de Rouen, ainsi qu'il avoit fait celui de Paris; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : son objet étant rempli, il ne songea plus qu'à se retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui resserroit trop la ville de Rouen; il eut le bras cassé à la prise de cette ville,

& il vit le moment où toute son armée alloit être enveloppée par celle du roi : son habilité & la mauvaise volonté du maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire ; il passe la Seine sans que l'on pût s'en méfier, & l'impossibilité où est le roi de le poursuivre, faute d'être secondés par les chefs de son armée, lui facilite sa retraite aux Pays-bas. La guerre continue en Bretagne entre le prince de Conti & le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre possession du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpensier son pere. La prise d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand, maréchal de Biron : c'étoit le pere de Charles, qui fut aussi maréchal de France, décapité en 1602. Armand composa des commentaires que M. de Thou regrette beaucoup : il avoir donné son nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parrain : il étoit catholique zélé, & on dit qu'il avoit demandé au roi le comté de Périgord en souveraineté.

Antoine Scipion, duc de Joyeuse, est défait par les royalistes au combat de Villemur, & se noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuse son frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permission du pape, & prend sa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, sans qu'il soit resté de postérité de sept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le service du roi. Lesdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3. décembre, âgé de quarante-sept ans, comme il se préparoit à entrer en France pour la troisieme fois. Ce prince se montra digne, par sa rare

prudence & par son courage, d'être le fils de la fameuse duchesse de Parme, qui gouverna les Pays-bas. Les divisions augmentent dans Paris, entre les royalistes, qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Pisani vont à Rome de la part du roi : ils sont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, personnage habile & courageux, disoit au pape Clément VIII. sur ce qu'il faisoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'absolution à Henri IV. *très-saint Pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII. perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint & que Clément VIII. perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Institution des Peres de la Doctrine chrétienne.

1593.

Assemblées des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle proposition des Espagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime souverain, quand même il se feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Le parlement séant à Paris rendit un arrêt solemnel conforme aux loix fondamentales du royaume, Gilles le Maître, qui faisoit la fonction de premier président, montra une grande fermeté dans cette occasion. Henri IV. lui en marqua depuis sa reconnoissance, en lui conservant la charge que le duc de Mayenne lui avoit donnée, par la création d'une septieme charge de président à mortier. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Espagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faisoit de lui, engage les états à consentir à une conférence entre les catholiques des deux partis : voilà

tout le succès qu'eut cette assemblée, dont les Espagnols espéroient tant d'avantages. Conférence de Surêne, commencée le 29. avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait son abjuration dans l'église de saint Denis, le dimanche 25. juillet, & en fait part à tous les parlemens. Tréve de trois mois avec les ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII. le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Ossat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jésuite, qui, quoiqu'Espagnol, servit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le dessein d'attenter sur la personne du roi ; il fut découvert par un Jacobin nommé Seraphin Banchi, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il soupçonne de vouloir se rendre indépendant dans Lyon ; il étoit son frere uterin, parce que sa mere Anne d'Est l'avoit eu d'un second mariage. Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, veuve du comte de Gramont, qui cherchoit à se venger de l'infidélité de Henri IV. dont elle avoit été aimée, & qu'il avoit quittée pour la belle Gabrielle, sert le comte de Soissons, & Catherine sœur de Henri IV. dans le dessein qu'ils avoient de s'épouser contre la volonté du roi : ce mariage ne se fit point. Le comte de Soissons mourut en 1612. peu estimé, parce que c'étoit un homme léger, qui avoit changé plusieurs fois de religion & de parti : il fut pere de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Espagne*. L'année suivante l'on y ajouta l'*Abrégé des états de la Li-*

gue, & le tout fut appellé *Satire Ménippée.* M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon. Pour l'abrégé des états, plusieurs y travaillerent : Passerat & Rapin, deux poëtes fameux, en composerent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé : on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes ; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Ménippée ne fut gueres moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri ; le ridicule a plus de force que l'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise ; le maréchal de la Chastre, Orléans & Bourges ; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes le 22. mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval :) Chanvalon l'avoit prévu, lorsqu'il disoit à ce duc, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes Espagnoles : on en chasse les plus déterminés ligueurs. Decret des quatre facultés assemblées par le recteur Jacques d'Amboise, qui se soumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loisel sont chargés de déchirer des registres du parlement tout ce qui y a été inscrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Jean Seguier, lieutenant civil, avoit déja prévenu l'ordre du roi, en supprimant tous les libelles du tems, & défendant à tous les libraires, sous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Le parlement de Tours, ayant à sa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

Villars, par l'entremise de Sulli, remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ses dignités & ses gouvernemens, & lui donne la charge d'amiral. Le duc de Guise fait son accommodement. Toutes les villes du royaume s'empressent de reconnoître Henri IV. ce prince avoit été sacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc évêque de Valence, est confirmé dans la souveraineté de Cambrai, qu'il remet sous la protection du roi. Fameux procès de l'Université contre les Jésuites, où les curés de Paris intervinrent : Antoine Arnaud plaidant pour l'Université, Dolé pour les curés, & Duret pour la société des Jésuites. Les Espagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente sur la personne du roi le mardi 27. décembre, & heureusement ne lui fait qu'une légere blessure à la levre. Le parricide est puni de mort deux jours après, le 29. Les Jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouse ; mais le roi les rappella peu d'années après.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI IV.

Premiere édition de l'ouvrage de Pithou sur *les Libertés de l'Eglise Gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles, imprimé à Paris avec privilége : ces maximes détachées & suivies par articles, ont en quelque sorte force de loi, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719. où l'article 50. est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats. Je raconterai à ce sujet, que le Nonce Quirini étant venu voir le chancelier d'Aguesseau dans sa maison de Fresne, lui dit, c'est *ici que se forgent les armes contre la cour de Rome.... Non, M. ce ne sont pas les armes, ce sont les boucliers.*

1595.

La France déclare la guerre à l'Espagne. Le roi acheve de tout soumettre dans son royaume, & Charles maréchal de Biron a grande part à ses succès. Les Espagnols reprennent Cambrai, & en chassent Balagni, qui parut assez insensible à la perte de sa principauté ; le déplaisir qu'en eut sa femme, sœur du brave Bussi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars est tué de sang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commissaire général des Espagnols. Le maréchal d'Aumont est blessé à mort devant le bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han, sa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut se rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de Provence à Charles duc de Guise, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'opposer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince dont

la maison avoit une *vieille & rance prétention*, comme disoit le cardinal d'Ossat, sur cette province ? Aussi le Chancelier de Cheverni protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avoit données, & voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoise le 5. juin, où Henri IV. s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille hommes commandés par Ferdinand de Velasco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à sa sœur, après cette journée : *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere.* Le roi fait une treve avec le duc de Mayenne & avec le duc de Mercœur, qui persistoient dans leur révolte, malgré la perte de plusieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17. septembre. Le cardinal du Perron & d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de M. de Salo, que le roi qui cherchoit à ménager la cour de Rome, » donna indifféremment à tous les cardinaux le titre de *cousin*, » au lieu qu'ils n'avoient auparavant que le titre de *cher* » *ami*, s'ils n'étoient princes ou favoris «. Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars érigé en pairie : les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi, elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plutôt ; mais, quoique l'on reconnoisse que ce fût un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien

faire ni la guerre ni la paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuse avec le roi : ce dernier, qui rentra depuis dans les Capucins, d'où la ligue l'avoit tiré, & qui avoit soutenu si long-tems & avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France : tandis que d'un autre côté le maréchal de Montmorenci, pour les services rendus au roi dans la même guerre, est fait connétable. Ainsi Henri IV. se vit obligé toute sa vie à partager ses graces entre ses ennemis & ses serviteurs. Marseille rendue au duc de Guise pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Espagnols en occupassent le port. Le duc d'Epernon se réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guise avoit remportés successivement sur le duc de Savoie & sur lui. On pend en place de Grêve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui se disoit fils naturel de Charles IX. & en cette qualité avoit été à Reims pour être sacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres : (elles furent rendues à la paix de Vervins.) Henri IV. prend la ville de la Fére, dont le siége fut long & difficile.

Traité de ligue offensive & défensive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Essex surprend la ville de Cadix qui est pillée : il brûle tous les vaisseaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut estimée par les Espagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y est reçu avec toutes sortes d'honneurs. Henri IV. envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur per-

siste dans sa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exorbitantes : ils avoient pour chefs secrets le maréchal de Bouillon & le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la séance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuse & d'Epernon.

Assemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette assemblée il y eut une dispute pour le rang entre messieurs de Joyeuse & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretiere, que la reine Elisabeth lui envoya par le comte de Scherosberi.

Arrêt du parlement du 24. juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accusée d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari le prince de Condé.

1597.

Les Espagnols surprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV. en apprenant cette nouvelle, *c'est assez faire le roi de France, il est tems de faire le roi de Navarre*; en effet il en vient faire le siége & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie est battu par-tout par M. de Lesdiguieres.

L'Espagne commence à vouloir la paix, & le pape la désire entre les deux couronnes.

Conspiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur se soumet enfin au roi, & donne

sa fille (son unique héritiere) en mariage à César Monsieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Philippe-Emanuel duc de Mercœur étoit petit-fils d'Antoine duc de Lorraine, frere aîné de Claude, qui avoit voulu s'emparer du duché à son préjudice. (V. l'année 1550.) Ainsi Philippe n'étoit pas de la branche de Lorraine, qui vint s'établir en France sous François I. Son pere Nicolas, dont la fille épousa le roi Henri III. fut fait duc de Mercœur en 1576. & par ce mariage Philippe devint le beau-frere du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV. il passa en Hongrie au secours de l'empereur Rodolphe II, où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, & où il mourut d'une fievre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage : c'est de-là que sont venus les grands biens de la maison de Vendôme. Entr'autres graces distinguées que le roi fit à César Monsieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort, en sa faveur, dès l'an 1597. en duché-pairie, sous la condition que ce duché passeroit auparavant sur la tête de la marquise de Monceaux sa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la personne de ladite dame, ses hoirs & ayans cause, rang, dignité & séance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs se peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598. le duché-pairie de Vendôme, pour en jouir du jour de son ancienne érection faite en 1514. & lui fit prêter serment au parlement le 9. mars 1606. à l'âge d'onze ans & neuf mois. Enfin en 1610. ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & séance à César Monsieur, immédiatement après les princes du sang. Après la mort de Henri IV. on contesta le rang à son fils, & le 31. décembre 1619. le duc de Vendôme reçut

le collier de l'ordre du Saint-Esprit après les ducs de Guise, de Mayenne & de Joyeuse. Il est vrai que le même duc de Vendôme eut la séance dans les lits de justice de 1619. & de 1622. après les princes du sang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthievre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme, fils de César, n'eut séance au parlement en 1649. & 1663. que du jour de l'enregistrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV. ayant accordé par sa déclaration du 5. mai 1694. la préséance sur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouse, Louis de Vendôme, petit-fils de César, rentra en possession du rang porté par la déclaration de 1610. prêta serment au parlement le 8. juin, & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne se soumet. Edit de Nantes en faveur des Protestans : ce fut le président Jacques-Auguste de Thou & Calignon chancelier de Navarre, qui dresserent les mémoires sur lesquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent messieurs de Schomberg & Jeannin ; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile ministre du parti protestant, qui dressa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2. mai entre le roi de France & le roi d'Espagne ; les négociateurs furent, de la part de la France, les sieurs de Bellievre & de Silleri ; de la part de l'Espagne, messieurs Richardot, Taxis & Verreikens, & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonsague, évêque de Mantoue ; les ambassadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement signée à Bruxelles en présence du maréchal de Biron, qui, pour son malheur, y fut envoyé ambassadeur ; les Espagnols qui connurent sa vanité excessive, lui inspi-

rerent dès-lors les projets insensés qui le conduisirent sur l'échaffaut. Le comté de Charolois resta au roi d'Espagne par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maison d'Autriche. Ce comté de Charolois possédé par la maison d'Autriche, sous la réserve de la souveraineté conservée à la France, est venu à la maison de Condé, par la saisie qu'en fit Louis II. prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV, roi d'Espagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite sans réclamation de la part de son fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la restitution de quelques isles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Ossat, qui avoit conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Il avoit été en qualité d'*homme de lettre* auprès de Paul de Foix, descendant de cette illustre maison par les femmes. Mort de Philippe II, le 13, septembre. Christophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité : car, comme il se mouroit, Philippe III, son successeur ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en sa garde, cet homme aima mieux s'exposer à déplaire au fils de son maître, qui alloit devenir le sien, que de manquer à son devoir. L'infante Claire Eugenie, fille du troisieme lit de Philippe II. & d'Elisabeth de France, épouse l'archiduc Albert, & Philippe III. leur confirme la cession du domaine des Pays-bas, que le roi son pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Rose, évêque de Senlis, insigne ligueur, par lequel l'entrée de son diocese lui est interdite pendant un an.

1599.

Catherine, sœur du roi, épouse le duc de Bar, fils de Charles duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuse re-

prend l'habit de Capucin. Mort de Gabrielle d'Estrées, qu'on a prétendu que le roi alloit épouser. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ses amours avec Henri IV, avec M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de son consentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un consentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mém. de Cheverni.) Elle se nomma successivement, la Belle Gabrielle, madame de Liancourt, la marquise de Monceaux, & la duchesse de Beaufort : le nom de la Belle Gabrielle lui resta. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul, par des commissaires du pape, du consentement des parties ; la mort de Gabrielle d'Estrées ne laissa plus de crainte de la passion du roi pour elle ; Marguerite eut le choix pour son habitation, de Paris, de Madrid, qui lui avoit été donné par Henri III. ou de Pierrefonds : elle choisit Paris, où elle revint en 1605. elle fut fort bien reçue du roi & de la reine ; elle y bâtit l'hôtel appellé depuis l'hôtel de la reine Marguerite, où elle vécut avec plus de régularité qu'elle n'avoit fait par le passé. Le roi donne une promesse de mariage à mademoiselle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la restitution du marquisat de Saluces : le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix sous le regne de Henri III. durant les troubles de la ligue. Il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquisat de Saluces, le roi lui déclare la guerre : il perd en trois mois la Bresse & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au

ſujet du livre de du Pleſſis Mornai, intitulé *Inſtitution de l'Euchariſtie* : le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de ſavoir, & l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits ſur quoi cette réputation pouvoit être fondée.

Le roi épouſe à Lyon Marie de Médicis; il lui donne pour dame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avoit aimée ſans ſuccès, en lui diſant que, *puiſqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, elle le ſeroit de la reine ſa femme.* Il n'avoit pas mieux réuſſi auprès de la ducheſſe de Mantoue & de la princeſſe de Condé. Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice de Naſſau, contre l'archiduc Albert d'Autriche, qui le rendit plus puiſſant dans la république.

Edit portant réglement ſur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profeſſion des armes n'annobliroit plus celui qui l'exerceroit; & même qu'elle ne ſeroit pas cenſée avoir annobli parfaitement la perſonne de ceux qui ne l'avoient exercé que depuis l'an 1563. c'eſt-à-dire depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII. c'eſt-à-dire, tous ceux qui compoſoient les compagnies d'ordonnances; mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors, les gentilshommes iſſus de race noble, il ſuffiſoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profeſſion des armes, ſans exercer aucun autre emploi: il ſuffiſoit à plus forte raiſon que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *deſſervoit par ſervice compétent*, c'eſt-à-dire, qu'il ſuivît ſon ſeigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme, ainſi donc alors on s'annobliſſoit ſoi-même, & on n'avoit

besoin ni de lettres du prince, ni de posséder des offices pour obtenir la noblesse : un homme extrait de race noble, & le premier noble de sa race, s'appelloient également gentilshommes, avec cette différence que le noble de race s'appelloit gentilhomme de nom & d'armes, au lieu que le premier noble de race, s'appelloit seulement gentilhomme. (*du Cange*) Cette noblesse ainsi entendue, subsista en France jusqu'au regne de Henri III. alors la noblesse acquise par la possession des fiefs, & celle acquise par la profession des armes, cessa d'être noblesse : l'article deux cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579. supprima la noblesse acquise par les fiefs, & l'édit de Henri IV. supprima celle acquise par les armes : depuis ce tems le gentilhomme n'est plus celui qui a servi à la guerre, ni qui a acquis des fiefs nobles, mais celui qui est extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'annoblissement, ou enfin qui posséde un office auquel la noblesse soit attachée. On peut être surpris que Henri IV. qui devoit tant à ses braves capitaines, reconnût si peu leurs services militaires. Louis XV. par son édit de la noblesse de 1750. dressé par le chancelier d'Aguesseau, pendant le ministere de M. d'Argenson, a prouvé le cas qu'il en faisoit, & éternisé son regne par cette nouvelle loi, ainsi que par l'établissement d'une école militaire, & par l'affranchissement des régimens à toutes les mutations, en sorte, qu'en diminuant le prix à chaque fois, ils devinssent libres à la fin & que la vénalité en fût éteinte.

Le marquis de Rosni est fait grand-maître de l'artillerie sur la démission de M. d'Estrées; cette charge exista long-tems sans éclat, parce que les fonctions en étoient partagées entre plusieurs; Louis XI. la rendit plus considérable, elle s'accrut ensuite des débris de

la charge de grand-maître des arbalêtriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534. & enfin devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laisse le marquisat de Saluces au duc de Savoie, pour la Bresse, le Bugei, &c. que ce prince lui céde. Bonaventure de Catalagirone général de l'ordre de Saint François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naissance de Louis XIII. Le comte d'Essex est décapité à Londres. Mort du faux Dom Sébastien, qui se disoit être le roi de Portugal, tué en Afrique.

Etablissement des religieux pénitens, dits Picpus.

1602.

Conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal : on en avoit eu les premiers avis par Roscieux, ci-devant maire d'Orléans, & depuis secrétaire d'état au conseil du duc de Mayenne, fameux ligueur, & qui après la réduction de Paris se retira dans les Pays-bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Bastille le 31. juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commission pour le juger. Camden raconte que dans un voyage que fit le maréchal auprès de la reine Elisabeth, il reconnut un portrait du comte d'Essex, & que s'y étant arrêté, la reine, en parlant de la fin tragique de ce favori, lui dit, c'est ainsi que le roi mon frere devroit en user avec tous les traîtres qui l'environnent : grande instruction, s'il avoit su en profiter ! Le roi fit grace

au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. depuis duc d'Angoulême, & au maréchal de Bouillon, mais ce dernier n'osa s'y fier, & sortit du royaume. « Le » maréchal de Biron étoit d'un esprit fier & hautain, » & presque ingouvernable, ne se plaisoit qu'aux » choses difficiles & presque impossibles, il envioit » toute la grandeur d'autrui, & la jalousie qu'il » portoit au duc de Montmorenci, à cause de sa charge » de connétable, s'étendit jusqu'à Louise de Budos sa » femme, il lui fit parler de mariage, son mari » vivant, comme celui qui croyoit devoir être son » successeur, & la partie étoit faite entre eux.... » mais le connétable les survécut «. (*Le Laboureur sur Castelneau.*) Ses biens furent rendus à son frere, malgré l'opposition de la chambre des comptes, qui représenta que pour crime de leze-majesté au premier chef, aucun des héritiers ne devoit profiter des biens du condamné. (*Pasquier.*) Il y en avoit cependant des exemples, celui des enfans duc de Nemours, & des héritiers du comte de Saint Paul. Biron, érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal sans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambassade des Suisses, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Edit contre les duels. Charge de surintendant des Mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France; Beringhen en eut le contrôle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occasion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, sans en avoir préalablement obtenu la permission du roi, & sans en avoir consulté son métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi, autorisées par semblables lettres qu'avoit

obtenues le duc de Vendôme, & qui sont les premieres dans cette espéce. Entreprise manquée du duc de Savoie sur Genêve : une pareille entreprise n'avoit pas eu plus de succès en 1534. Les Freres de la Charité institués à Grenade par saint Jean de Dieu, & approuvés par Pie V. en 1572. sont introduits en France en 1601. & établis en 1602. à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement sur un édit des monnoies : ces remontrances ne furent point prononcées suivant l'usage, & le roi se contenta de les faire lire en particulier, hors la présence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Elisabeth, à l'âge de soixante-neuf ans, qui eut pour successeur Jacques VI. roi d'Ecosse, dit Jacques I. Il s'étoit raccommodé avec Elisabeth, la meurtriere de sa mere, soit par politique, soit par cette foiblesse de caractere qui fut si fatale à sa postérité. Cette princesse étoit très-savante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Demosthenes ; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de sa façon, & elle lui demanda son avis sur des passages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits ; mais sa plus grande science fut celle de régner, & l'Angleterre la compte entre ses plus grands rois. Il est incroyable à quel point elle faisoit cas de la beauté, dans les tems où elle y avoit le moins de droit. Un des plus grands ressorts de la politique d'Elisabeth, fut de présenter à

tous les princes de l'Europe, & même à quelques-uns de ses sujets, l'appas de son mariage, & de les contenir tous par cette espérance. Son regne fut troublé par la guerre d'Irlande, qui ne fut réunie à l'Angleterre qu'après sa mort. Je ne dois pas omettre un fait mémorable; le chevalier Drack eut la gloire de faire le tour du monde sous le regne de cette grande reine, qu'aucun mortel n'avoit osé tenter avant lui: elle renouvella en son honneur les Initiations sacrées que les Romains faisoient à ce sujet, & fit consacrer le navire de Drack solemnellement. Jacques VI. qui réunit le premier dans sa personne les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, fut aussi le premier qui prit le titre de roi de la grande Bretagne. Depuis Henri VIII. jusqu'à Elisabeth, les Anglois changerent quatre fois de religion. Comprend-on que ce soit une nation libre qui change d'avis tant de fois? Que feroit de mieux un gouvernement despotique?

Négociation du marquis de Rosni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I du tems qu'il n'étoit encore que roi d'Ecosse, & ceux qui avoient été conclus avec Elisabeth: par le même traité, les deux princes se promirent de défendre les Hollandois contre l'Espagne. Rétablissement des Jésuites en France: le roi choisit parmi eux, l'année suivante, le pere Cotton pour son confesseur. Les princes de Courtenai présentent en vain leurs titres pour se faire reconnoître princes du sang. Ordre mis dans les finances & dans tous les différens corps de l'Etat, par le marquis de Rosni, qui avoit été fait surintendant dès 1599. Les dettes de l'Etat se trouverent monter à trois cens trente millions. Etablissement de manufactures de soie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapisseries, de fayance, de verrerie, &c. Le roi fait construire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. il aimoit à être comparé à François I.

Le vicomte de Rohan est fait duc & pair ; Bouthillier, son avocat, présenta ses Lettres au parlement. Ce fut sa sœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV. *qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.* Il avoit épousé la fille du duc de Sulli, & fut colonel général des Suisses.

1604.

Mort de la duchesse de Bar ; elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet, ministre protestant, pour l'instruire & la confirmer dans la nouvelle religion : ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en Théologie ; c'est l'auteur de la *Chronologie novénaire & septénaire.* Il avoit été sous-précepteur de Henri IV. dont la Gaucherie étoit précepteur. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques séditieux de Bretagne sont punis de mort. Etablissement des François dans le Canada. Traité conclu entre le roi & le Sultan Achmet par M. de Breves ; il est remarquable en ce qu'il fut imprimé à Paris en Turc & en François de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. ce qui prouve qu'il y avoit alors à Paris des caracteres Arabes & des caracteres des autres langues Orientales, avant même la Bible Polyglotte de le Jay : il est encore remarquable par l'article IV. par lequel toutes les nations commerçantes de l'Europe, est-il dit, y compris les Anglois, pourront commercer librement sous la banniere & protection de France, & sous l'obéissance des consuls François. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf est fini. Prise d'Ostende sur les Hollandois par les Espagnols, que commandoit Spinola : ce siége avoit duré trente-neuf mois par la brave résistance du prince Maurice, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui est digne de

remarque ; c'est que c'a été du sein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuse, que s'est élevé le commerce des Hollandois à ce haut degré de puissance où il est parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Gustave Vasa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suede à la mort de Jean son frere aîné, s'empare de la couronne de Suede, en l'absence de Sigismond son neveu, l'héritier légitime, qui étoit passé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII. pape, dit l'Etoile, *pacifique & bon François.*

Le parlement enregistre l'édit de l'établissement des des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX. dès 1573. du consentement de Grégoire XII.

1605.

Conspiration du comte d'Auvergne, de la marquise de Verneuil, & de d'Antragues son pere : le roi leur avoit repris la promesse de mariage qu'ils comptoient de faire valoir ; les coupables sont jugés, & le roi leur fait grace. Le pere Archange, capucin, fils naturel de la reine Marguerite & de Chanvallon, confesseur de la marquise de Verneuil, avoit conduit cette conjuration : cette dame n'étoit pas heureuse en promesses de mariage, car le duc de Guise lui en avoit fait une qui ne lui réussit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moscovie, est assassiné. L'Espagne donne l'exclusion à Baronius pour la papauté, à cause de son livre de *la Monarchie de Sicile.* Fondation de la maison royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & soldats estropiés au service. Un fou nommé Jean de Lisle, attênte à la personne du roi ; il est arrêté & enfermé. Dé-

couverte de la conspiration des poudres en Angleterre.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la cession de Sedan au roi, qui, content de sa soumission, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie, en faveur du marquis de Rosni. Interdit de Venise.

1607.

L'interdit est levé à la sollicitation de Henri IV. & par les soins du cardinal de Joyeuse. Le roi réunit la Navarre & ses autres états patrimoniaux à la couronne, & par-là les rend inaliénables. (*V. Remarq. particul.*) Le duc d'Epernon entre en carosse dans la cour du Louvre, sous prétexte d'incommodité; le roi accorda la même distinction au duc de Sulli en 1609. & sous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur est demeuré. Il n'en étoit pas ainsi du tems de Catherine de Médicis: dans une instruction que l'on trouva qu'elle donnoit à Charles IX. elle lui dit que les portiers ne laissoient entrer personne dans la cour du château, si ce n'étoit les enfans du roi, les freres & les sœurs en coche, à cheval & en litiere; les princes & les princesses descendoient sous la porte, & les autres hors la porte.

1608.

Négociation du président Jeannin, pour faire cesser la guerre entre les archiducs & les Etats de Hollande. Inondation de la Loire, qui cause bien des ravages: cette année fut appellée l'année du grand hiver.
Institution de l'Ordre du Mont-Carmel, auquel est

réuni celui de Saint Lazare : le roi créa M. de Nerestang, son capitaine des gardes, grand maître de l'Ordre.

1609.

Treve de douze ans des Espagnols & des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande est reconnue pour souveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Clêves, sans enfans ; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des deux Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cause des alliances qu'ils avoient prises dans la maison du duc de Clêves.

Le prince de Condé se retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci sa femme, pour laquelle le roi avoit laissé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12. novembre, portant que les comédiens des théâtres de l'hôtel de Bourgogne & du marais ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures précises, soit qu'il y eût du monde, soit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs représentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la saint Martin jusqu'au 15. février. Paris étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de carosses, & quantité de voleurs : c'étoit un grand obstacle pour fréquenter les spectacles, sur-tout en hiver, c'est ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV. sur l'Allemagne, à l'occasion

de la succession de Clêves & de Juliers : ce projet étoit, suivant plusieurs écrivains, de former un corps appellé *la République Chrétienne*, lequel auroit divisé l'Europe en quinze parties ; mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV. se bornoit vraisemblablement au traité de Brusol, qu'il avoit passé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fournissoit seize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II. en épousant sa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fournissoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à se mettre en possession de ses Etats : le reste de ses troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le destinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où étoit l'Espagne, dont il avoit tant de raison de se venger : cela lui eût été facile par la foiblesse de l'empereur Rodolphe & de Philippe III.

Henri IV. est assassiné ; il avoit dans son carosse messieurs d'Epernon, de Montbason, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liencourt, & de Mirebeau. La reine avoit été couronnée la veille à Saint Denis.

Philippe III. chasse les Morisques d'Espagne, au nombre de près de neuf cens mille hommes ; le duc d'Ossone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Espagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conseil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. il étoit son général & son ministre : il unit à une extrême franchise la plus adroite politique, aux sentimens les plus élevés une simplicité de mœurs charmante, & à un courage de soldat un fond d'humanité inépuisable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obstacles à

vaincre, des périls à essuyer, & sur-tout des adversaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ses sujets le vainqueur & le pere.*



1610. *Avénement à la couronne.*	EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIII. *né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, parvient à la couronne le 14 mai 1610, il fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le 17 octobre suivant, parce que l'archevêque de Reims, de la maison de Lorraine, n'étoit pas encore sacré ; & déclaré majeur l'an 1614. Il a été surnommé* le Juste.

1610.

ARREST du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princesse réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chastre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la succession de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg & Palatine.

Le prince de Condé revient à la cour ; la reine qui craint ses prétentions, lui donne une pension de deux cens mille francs, & achete pour lui l'hôtel de Gondi, (aujourd'hui l'hôtel de Condé.)

1611.

Le duc de Sulli se retire de la cour : quel malheur pour l'état, que la retraite de ce grand homme ! il ne fallut pas moins, pour le remplacer dans la suite, que les génies de Richelieu & de Colbert. Chasteau vieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la bastille. » *On fit*, dit » Bassompierre, *trois directeurs pour manier* » *les finances, qui furent messieurs de Château-*

FEMME.	*ENFANS.*	1643. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Anne d'Autriche, fille de Philippe III. mariée en 1615, morte en 1666	LOUIS XIV. Philippe de France, marié en premieres nôces à Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, fille de Charles I. morte à Saint-Cloud. en 1670. dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après sa naissance : Marie-Louise, mariée à Charles II. roi d'Espagne, morte en 1689. N. morte après sa naissance : Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728. En secondes nôces, à Charlotte-Elisabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722. dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune. Philippe d'Orléans régent de France, mort le 2. décembre 1723. Elisabeth Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	LOUIS XIII *meurt à S. Germain en Laye le 14. mai 1643. dans la quarante-deuxiéme année de son âge, à pareil jour que Henri IV. son pere, après un regne de trente-trois ans. Il fut enterré à saint Denis.*	*Papes.* Paul V. 1621 Grégoire XV. 1623 Urbain VIII. 1644 *Maison Othomane.* Achmet. 1617 Mustapha déposé. 1617 Osman. 1622 Amurat IV. 1640 Ibrahim. 1655 *Empereurs.* Rodolphe. 1612 Mathias. 1619 Ferdinand II. 1637 Ferdinand III. 1657 *Rois d'Espagne.* Philippe III. 1621 Philippe IV. 1665 *Rois de Portugal.* Philippe III. 1621 Philippe IV. 1665 Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640. mort en 1659 *Rois d'Angleterre & d'Ecosse.* Jacques I. 1625 Charles I. 1646 *Roi de Dannemarc.* Christiern IV. 1643 *Rois de Suede.* Charles IX. 1611 Gustave Adolphe. 1632 Christine abdique en 1654, meurt en 1689 *Rois de Pologne.* Sigismond III. roi de Suede. 1632 Ladislas-Sigismond. 1648

» *neuf, le président de Thou* (l'historien) *& Jeannin; » mais à ce dernier, on y ajouta la charge de contrôleur » général des finances, ce qui lui en donna l'entier ma- » niement, à l'exclusion des autres qui assistoient seule- » ment à la direction* «. La reine change le systême politique, & recherche l'alliance d'Espagne au grand regret des Protestans, dont les chefs étoient le maréchal de Bouillon & le duc de Sulli, & au grand détriment de la France; elle envoye Bullion au duc de Savoie pour lui déclarer que ses nouveaux engagemens avec l'Espagne ne lui permettent pas de tenir le traité de Brusol. Mort du fameux duc de Mayenne, le 3. octobre: il n'y eut jamais de réconciliation plus sincere que la sienne avec le feu roi, qui en avoit fait son conseil & son ami. Origine de la guerre entre la Suede & la Moscovie, sur ce que Gustave Adolphe roi de Suede voulut se faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moscovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que simple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Brissac est érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1620.

Erection de la seigneurie de Lesdiguieres en duché-pairie en faveur de François de Bonne, (depuis connétable de Lesdiguieres,) & de son gendre Charles de Créqui.

Etablissement des Urselines en France, fondées dès l'an 1537.

Le duc de Sulli est congédié: c'est un triste début de ce regne. Quel royaume que la France quand elle produit un ministre égal à ses ressources! ce ministre apprit aux François que pour gouverner les finances, la premiere qualité étoit un sens droit. » Il paya deux cens » millions de dettes en dix ans, sur trente-cinq millions » de revenu, & amassa trente millions, qui se trou- » verent à la Bastille quand il partit. *Oeconom. roy.*

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi &

			PRINCES contemporains.
			Czars. Démétrius, troisieme imposteur. 1610 Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613 Démétrius, quatrieme imposteur. 1613 Michel Fœderowitz. 1645

l'infante d'Espagne Anne d'Autriche, & entre Elisabeth sœur du roi & le prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint Jean d'Angeli.

Fondation de l'Oratoire par P. de Berulle, depuis cardinal; *c'est un corps*, dit l'avocat général Talon, dans un procès qu'ils eurent depuis au parlement, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* Voici comme M. Bossuet en parle dans l'oraison funebre du P. Bourgoin troisieme général de cette congrégation, » congré» gation à laquelle le fondateur n'a voulu donner d'autre » esprit que l'esprit même de l'Eglise, d'autres regles » que les saints Canons, d'autres vœux que ceux du » baptême & du sacerdoce, d'autres liens que ceux de » la charité.

Concini, marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai sa femme, ont tout le crédit sur l'esprit de la reine, & divisent les princes & les ministres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avoit fait donner une des deux charges de maître de la garderobe à M. de la Rochefoucauld : il achete la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon : il n'y en avoit alors que deux, M. de Bellegarde avoit l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soissons, le premier novembre; il étoit fils du second lit de Louis I. prince de Condé, & de Françoise de Longueville : son fils tué à la Marfée, ne laissa point de postérité. Condamnation du traité de la *Puissance ecclésiastique & politique* du docteur Richer, syndic de la Faculté de Théologie, par l'assemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, sauf les droits du roi & les libertés de l'Eglise Gallicane. Richer se soumit en 1629, & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur

MINISTRES	*GUERRIERS*	*MAGISTRATS*	*SAVANS & Illustres.*
Henri de Schomberg, surintendant des finances, 1632	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630
Concino Concini d'Ancre. 1617	Henri de Montmorenci. 1614	Nicolas Brulart de Silleri. 1624	Fr. Bacon. 1626
Charles d'Albert de Luines. 1621	Charles d'Albert, duc de Luines. 1621	Guil. du Vair, G. D. S. 1621	Jean Barclai. 1621
Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, premier ministre. 1642	François de Bonne, duc de Lesdiguieres. 1626	Cl. Mangot, G. D. S. en 1617	Robert Bellarmin. 1621
Jean Bochart. 1630	*L'office de Connétable fut supprimé pas édit du mois de février* 1627	Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621	Pierre de Berulle, cardinal. 1629
Charl. duc de la Vieuville, surintendant des finances. 1653	*Maréchaux de France.*	Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622	Antoine de la Boderie. 1619
Michel de Marillac, surintendant des finances, G. D. S. 1632	Henri de la Tour de Bouillon. 1623	L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623	Jacq. Bongars. 1612
Barbin, contrôleur général des finances.	Cl. de la Chastre. 1614	Etienne d'Aligre. 1635	Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614
	Charles de Cossé de Brissac. 1621	Michel de Marillac G. D. S 1632	Jean Busée. 1611
	Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614	Ch. de l'Aubespine de Châteauneuf, G D. S. 1653	Jacq. Callot. 1635
	Urbain de Laval. 1629	Pierre Seguier, G. D. S. puis chancelier. 1672	Guil. Camden. 1622
	Guil. Hautemer de Grancei. 1613	*Premiers Présidens.*	Thomas Campanella. 1639
	Concino Concini d'Ancre. 1617	Achilles de Harlai. 1616	If. Casaubon. 1614
			Guil. Catel. 1626
			P. Vict. Palma Cayet. 1610
			Mich. Cervantes. 1620
			Hercules de Charnacé. 1637
			André du Chesne. 1640
			Nic. Coeffeteau. 1623
			P. Cotton. 1626
			Pierre Daviti. 1635
			Henri Davila, vivant en 1638
			Guichard Deageant. 1639
			Le Dominiquin, peintre. 1641
			Nic. le Févre, précepteur de Louis XIII. 1612

Palatin, par Isabelle de Nassau sa femme & sœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec Elisabeth, fille de Jacques I. roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entreprise de se faire roi de Bohême, causa ses malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans son beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de secours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princesse Sophie, mariée dans la maison d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre passa à cette maison, lorsque les princes catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occasion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guise. Ce qui est remarquable, c'est que peu de tems après, le même chevalier de Guise tua le fils du baron de Luz, & que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageoit messieurs de Guise, pour les détacher du parti du prince de Condé : ce chevalier de Guise périt l'année suivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie sa petite-fille, & fille du feu duc François de Mantoue : il en est empêché par les Vénitiens, les Espagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement, se retirent de la cour : c'étoient Henri II. prince de Condé, César duc de Vendôme, & Alexandre, grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV. Henri duc de Mayenne, fils du chef de la ligue, les ducs

MINISTRES

P. Jeannin contrôleur général des finances. 1622

Maupeou, contrôleur général des finances.

Claude Bullion, surintendant des finances. 1640

Secrétaires d'Etat.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1627

Martin Ruzé. 1613

Louis Potier de Gêvres. 1630

Ant. de Lomenie. 1638

P. Brulart de Puisieux. 1640

Antoine Potier. 1621

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Gilles de Souvré, gouverneur du roi. 1625

Ant. de Roquelaure. 1626

L. de la Chastre. 1630

Pons de Cardaillac de Themines. 1627

Fr. de la Grange de Montigni. 1617

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644

Ch. de Choiseul. 1626

J. Fr. de la Guiche. 1632

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649

Fr. d'Aubeterre. 1628

Charl. de Créqui. 1638

Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646

MAGISTRATS

Premiers Présidens.

Nicolas de Verdun. 1627

C'est lui qui a donné aux premiers présidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.

Jer. de Haqueville. 1628

J. Bochart. 1630

Nic. le Jai. 1640

Mathieu Molé. 1656

Procureurs généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612

Nic. de Belliévre. 1650

Mathieu Molé. 1656

Bl. Meliand. 1661

Avocats généraux.

Louis Servin. 1626

Cardin le Bret. 1654

Jacques Talon. 1648

SAVANS & Illustres.

S. François de Sales. 1622

Phil. Canaie de Fresne. 1610

Fronton du Duc. 1624

Galilée. 1642

Denis Godefroi. 1623

J. B. Guarini. 1613

Le Guide, peintre. 1642

Corn. Jansenius. 1638

P. Jeannin. 1622

Le P. Joseph, capucin. 1638

Fr. de Joyeuse, cardinal. 1615

Jean Kepler. 1630

Ch. Loiseau. 1628

Ant. Loisel. 1617

Franç. de Malherbe. 1628

J. Mariana. 1624

Le Cavalier Marin. 1625

Papir. Masson. 1611

Pier. Mathieu. 1621

Cl. Bachet de Meziriac. 1638

Phil. de Mornai du Plessis. 1623

Et. Pasquier. 1615

Cl. Fabr. de Peiresc. 1637

J. Davi du Perron, cardinal. 1618

Franç. Pithou. 1621

Mathieu Regnier. 1613

P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616

de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, &c. Le maréchal de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, sans que la reine l'en soupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. » Henri » IV. le railloit assez souvent de son ignorance, mais il » admiroit son bon sens, & on remarque sur le propos » du grand dessein avorté par sa mort, qu'il disoit que » tout lui pouvoit réussir par le moyen d'un connétable » qu'il avoit qui ne savoit pas écrire, & d'un chancelier » qui ne savoit pas le latin ; il croyoit ainsi du chan- » celier de Silleri «. (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de sa maison. Son fils qu'il avoit eu de son second mariage, lui succéda dans son duché & dans le gouvernement de Languedoc : ce fut lui qui fut décapité, & à qui le maréchal de Schomberg succéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte Menehoud, du 15. mai, par lequel on accorde tout aux mécontens : ils se soumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans son gouvernement de Bretagne, refusa d'y souscrire ; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes Espagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au sujet de la succession de Clêves. Les Hollandois de leur côté, démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même succession, tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés *les Princes possédans*, conservoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2. octobre, & adjuge le rang dans cette séance aux cardinaux sur les pairs ecclésiastiques, qui s'en absenterent.

MINISTRES

Sécretaires d'Etat.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666

Cl. Mangot, qui fut G. D. S.

Remi Phelypeaux d'Herbault. 1629

Nic. Potier d'Ocquerre. 1628

Ch. le Beauclerc. 1630

Cl. Bouthillier, surintendant des finances. 1651

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681

Abel Servien, surintendant des finances. 1659

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652

Fr. de Bassompierre. 1646

Henri de Schomberg. 1632

François-Annibal d'Estrées. 1670

J. Bapt. d'Ornano. 1626

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644

Louis de Marillac. 1632

H. de Montmorenci d'Anville. 1632

J. de S. Bonnet de Toiras. 1636

Antoine Goeffier d'Effiat. 1632

Urb. de Maillé de Brezé. 1650

Maxim. de Bethune de Sulli. 1641

Charl. de Schomberg. 1656

MAGISTRATS

Avocats généraux.

Jerôme Bignon exerce jusqu'en 1640

Omer Talon. 1652

Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon son beau-pere. 1645

SAVANS & Illustres.

Henri de Gondi de Retz. 1622

Edm. Richer. 1631

Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1615

Alf. Rodriguez. 1616

Henri, duc de Rohan. 1638

P. Paul Rubens. 1640

Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643

Scev. de Sainte Marthe. 1623

Nic. de Harlai de Sanci. 1629

Paolo Sarpi. 1623

Jean Sayaron. 1622

Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633

Guil. de Shakespeare. 1616

Henri Sponde. 1643

Fr. Suarez. 1617

Théophile. 1626

Jacq. Aug. de Thou. 1617

Louis de Nogaret de la Vallette, cardinal. 1639

Ant. Vandick, peintre. 1640

Lucilio Vanini. 1619

Lopez de Véga. 1635

Dominique de Vic. 1610

Honoré d'Urfé. 1624

Zamet. 1614

Etats généraux que la reine assemble le 27. octobre, comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte Menehoud : ils avoient d'abord été indiqués à Sens pour le 25. août, mais comme le roi devoit être majeur au 27. septembre, la reine jugea qu'il lui convenoit mieux d'attendre la majorité, & les fit transférer à Paris. Je dois dire à cette occasion, que comme nous ne reconnoissons en France d'autre souverain que le roi, c'est son autorité qui fait les loix : *qui veut le roi si veut la loi*, ainsi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance, & de la très-humble supplication ; le roi défére à leurs *doléances* & à leurs prieres, suivant les régles de sa prudence & de sa justice : car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célébres auteurs, il cesseroit d'être leur roi, de-là vient que pendant l'assemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'est autre chose que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainsi qu'il est aisé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmenil du* 14. *janvier* 1719) Ces états sont les derniers que l'on ait tenus, parce que l'on en reconnut l'inutilité ; plusieurs objets furent présentés & tous furent contredits, suivant les intérêts différens des trois états: ce qui tourne toujours au profit de l'autorité du gouvernement, qui pour les accorder, choisit ce qui convient le mieux.

La statue équestre de Henri le Grand, envoyée par Come II. grand duc de Toscane, avoit été élevée sur le pont-neuf dès le 23. août. C'est le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, sans enfans, le 3. août : il étoit fils puîné de Louis I. prince de Condé.

MINISTRES	GUERRIERS		
Secrétaires d'Etat.	*Maréchaux de France.*		
Léon Bouthillier de Chavigni. 1652	Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664		
	Antoi. de Grammont. 1678		
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645	Jean-Bapt. Budes de Guesbriant. 1643		
H. de Guenegaud de Planci. 1676	Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657		
Michel le Tellier. 1685	Fr. de l'Hôpital. 1660		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui sont sans effet. Traité d'Ast le 21. juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occasion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & se plaignant de l'inexécution du traité de Sainte Menehoud, se retire de nouveau de la cour, & publie un manifeste sanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10. septembre, pour priver le prince de Condé & ses adhérans de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majesté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans sa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages sont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux jusqu'à Châtelleraud, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant général de l'armée qui couvroit sa marche contre les insultes des mécontens, & des Huguenots, auxquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute sa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg, par Jacques de Brosse son architecte; cet hôtel s'appelloit ainsi, parce qu'il avoit appartenu au connétable de S. Pol, de la maison de Luxembourg, dont il avoit retenu le nom. Elle fit aussi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens; il fut également favorable à ce prince & aux Huguenots. La reine,

par le conseil du maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier septembre le prince de Condé qui l'avoit forcé à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler : Themines qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Bastille, & ensuite conduit à Vincennes. La princesse sa femme s'enferma avec lui; sa vertu égaloit sa beauté : elle mourut en 1650. Les princes, à la nouvelle de cet emprisonnement, & plusieurs grands, se retirerent de la cour, pour se préparer à la guerre. La reine met sur pied trois armées, commandées par le duc de Guise, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit sortir de la prison où il avoit été mis par Henri IV. & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'Isle de France. Le roi tire du corps des Suisses qui servoient en France, des compagnies pour former un régiment de ses gardes Suisses, dont Gaspar Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, est fait secrétaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I. persuadé par Barneveldt, pensionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de sureté, de Flessingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bientôt de sa faute, & on croit que le ressentiment qu'il en conserva contre Barneveldt, contribua dans la suite à la mort de ce grand homme. C'est de cet événement qu'il faut dater la pleine liberté de la République de Hollande. *Hume, Hist. de la maison de Stuart.*) Le maréchal d'Ancre déplace tous les ministres, & avance sa perte.

1617.

La guerre se fait avec succès contre les mécontens,

& finit tout-à-coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui se conduisoit par les conseils de M. de Luines son favori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât; Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & sur la résistance du maréchal, il fut tué sur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement: cette femme avoit fait la fortune de messieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernoit sous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis est reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés sur son rang dans le conseil, l'y suivit, & puis étant devenu suspect au duc de Luines, il eut ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai en Anjou, ensuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Assemblée des notables, tenue à Rouen, où présida Gaston frere du roi, âgé seulement de neuf ans: il étoit assisté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucauld, du duc de Montbason & du maréchal de Brissac: cette assemblée fut sans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Espagne & le duc de Savoie, que le duc de Lesdiguieres avoit servi utilement dans la guerre que ces deux puissances avoient eue, & que la France assista encore plus puissamment contre l'Espagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainsi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maison d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I. avec Anne, sœur du dernier roi, nommé Louis, qui possédoit ces deux couronnes, & qui ne laissa point de postérité. L'empereur Mathias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand son cousin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I. dans la crainte des troubles qui éclaterent l'année suivatne. Philippe III. réclama la

Bohême & la Hongrie, comme descendant par sa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. Cette réclamation finit par un accord qui laissa jouir Ferdinand II. sous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Espagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche Allemande. La maison de Baviere avoit aussi ses droits sur ces deux royaumes, en conséquence d'une substitution antérieure, établie par le testament de Ferdinand I. & par le contrat de mariage de sa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danserent le roi, M. de Luines, &c.

Le comte du Lude est fait gouverneur de Gaston, & Contade sous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, est couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Protestans prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquoit leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, celle des Bohémiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jesuites ouvrent le collége de Clermont, & commencent à y enseigner.

Incendie du Palais. Fondation des Madelonettes.

Conjuration de Venise: le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, en étoit l'auteur. On en connoît l'histoire par de Saint Réal. Un écrivain moderne, (Grosley) a répandu du doute sur cette histoire, & a prétendu que la conjuration étoit une chimere inventée par les Vénitiens, pour s'autoriser auprès du roi d'Espagne à renvoyer son ambassadeur,

qui pénétroit trop avant dans leur gouvernement ; il y avoit eu une premiere conjuration bien différente de celle-ci, tramée en 1355. par le Doge lui-même, qui vouloit usurper l'autorité, & qui fut décapité.

1619.

La reine mere se sauve de Blois, & se retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fit venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui persuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord se fait par le traité d'Angoulême.

Entrevue de Louis XIII. & de Marie de Médicis en Touraine ; elle se retira ensuite à Angers. Le duc de Luines fait sortir le prince de Condé de prison : le roi n'eut pas dans la suite de sujet plus fidéle que ce prince. La connétable de Montmorenci, Clermont Montoison, troisieme femme de Henri, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand madame de Luines en fut faite surintendante : madame de Lanoi, par le crédit de Puisieux, eut la place de dame d'honneur : c'étoit une personne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La Terre de Maillé en Touraine est érigée en duché-pairie, sous le nom de Luines.

Ferdinand II. est élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohémiens loin de le reconnoître, élisent pour leur roi Frédéric V. électeur Palatin.

Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomaristes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui étoit opposé : la condamnation & la mort de Barneveldt en furent la suite. Ce n'étoit pas là le prix des soins qu'il avoit pris de la jeunesse de Maurice, à qui il avoit fait donner le commandement des

armées à la mort de Guillaume son pere. Ce sage républicain ne songeoit qu'à défendre sa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre le maître. Son zele lui coûta la vie; il eut la tête tranchée; & par le même arrêt, Grotius, partisan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une prison perpétuelle, & enfermé dans le château de Louvestin, d'où il se sauva en 1621. par l'adresse de Marie Regesberg sa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y composa son livre *du droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maison d'Orange, disoit en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plutôt un parti dans l'Etat qu'une secte dans l'Eglise*. Le pouvoir despotique qu'usurpa le synode de Dordrecht, a donné bien de la peine aux Protestans, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'église avoit exercée au concile de Trente. Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'Isle de Java en Asie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en seroient point, indiqua au roi un usage qui s'étoit déja pratiqué: ce fut de laisser à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*) Le roi en nomma seulement quatorze.

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'est un traité conclu entre les Catholiques & les Evangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner secours ni à l'em-

pereur ni au roi de Bohême; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II. Le roi fut le médiateur de ce traité par le conseil du président Jeannin, & fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, & conseillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit se rendre nécessaire à la cour, & y faire acheter sa médiation, rallume la guerre, espérant être soutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu; les ordres sont donnés dans toutes les provinces pour veiller sur les entreprises des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ses troupes forcent le pont de Cé, & où la reine se soumet. L'article secret de ce traité fut une promesse que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de mademoiselle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori: ainsi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé sa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Béarn à la couronne, pour l'érection du conseil de cette province en parlement, & pour la restitution des biens ecclésiastiques, que les Huguenots possédoient depuis près de soixante ans. Les religionnaires s'étoient opposés depuis quelques années à ce projet, mais la présence du roi, qui se rendit lui-même en Béarn, en consomma l'exécution: c'est l'époque des troubles que les Huguenots exciterent sous ce regne, seuls & sans l'appui des Catholiques.

Anne d'Halluin avoit épousé Henri comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin: le mariage ayant été déclaré nul, elle épousa en 1620. Charles de Schomberg, qu'elle fit aussi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Contestation entre M. de Candale, & M. de Schomberg, sur la pairie. Décidé qu'ils seroient tous deux

pairs, & que quand l'un auroit pris sa place au parlement, l'autre s'abstiendroit.

Bataille de Prague le 8. novembre, où l'électeur Palatin est défait par Maximilien duc de Baviere, beau-frere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique; l'empereur, pour prix de cette victoire, transporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la basse-Autriche, que ce prince tenoit en nantissement des sommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une couronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I. son beau-pere se laissoit amuser par les négociateurs d'Espagne, & par l'espérance du mariage de l'infante avec son fils le prince de Galles. Frédéric se trouva réduit à aller chercher un asile en Hollande, où les états lui firent une pension de dix mille florins par mois. La Lusace, qui faisoit partie de la Bohême, en est détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoissance des services qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princesse Elisabeth, fille de Jacques I. à déterminer son mari à se faire roi de Bohême, étoit d'avis différens sur les moyens, car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & se fît couronner, ainsi que les Bohêmiens l'en pressoient, au lieu que le maréchal de bouillon croyoit qu'il devoit se contenter du titre de capitaine général, jusqu'à ce que ses affaires fussent bien établies. (*Mém. de Brienne.*) La sage Louise Julianne sa mere avoit prévu tous ses malheurs, & avoit fait l'impossible pour le dissuader d'accepter cette couronne.

1621.

Premiere guerre des Huguenots, Rohan & Soubise

en sont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença jusqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629. un an après la prise de la Rochelle. Le projet des Huguenots étoit de faire de la France une république, ils la diviserent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des seigneurs de leur parti. Le duc de Luines est fait connétable, & le duc de Lesdiguieres maréchal général des camps & armées. Les forces du roi, victorieuses par tout le royaume, viennent échouer au siége de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi méne à ce siége six maréchaux de France, & ce qu'il y avoit de grands seigneurs & d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs se nuisit par le défaut de subordination, Louis XIII. est obligé de lever le siége ; le duc de Mayenne y fut tué. Les Calvinistes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15. décembre à Longuetille, de déplaisir ou de poison, âgé de quarante-trois ans. Il étoit fils d'Honoré d'Albert, dit le capitaine Luines, chevalier de l'ordre du roi, qui tua, en présence du roi, dans un combat singulier, un nommé Panier en 1576. dernier exemple d'un combat autorisé par nos rois. Les sceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. du Vair, furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg sont mis à la tête des affaires. Congrégation de saint Maur, de l'ordre de saint Benoît, établie en France.

Philippe III. meurt ; son fils Philippe IV. lui succéde, & a pour ministre le duc d'Olivarès, comme son pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au sujet de la Valteline, dont les Grisons étoient souverains ; ceux de cette nation qui sont protestans, veulent y maintenir leur religion. Les Espagnols, sous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient

emparés des passages qui leur donnoient la communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII. à qui il importoit d'arrêter cette entreprise, uni à ce sujet avec le pape, engage le roi d'Espagne à s'en désister par un traité, qui portoit, que les Grisons ne troubleroient point la paix de leurs sujets, & que les Espagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. Bassompierre, qui étoit alors ambassadeur extraordinaire à Madrid, & qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Espagnols n'y seroient fidelles que tant qu'ils ne pourroient pas le rompre, ce qui ne manqua pas d'arriver. La tréve de 1609. étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-bas; Spinola pour les Espagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entreprit la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la premiere compagnie des Mousquetaires : elle fut cassée en 1646. & recréée en 1657. La deuxieme compagnie fut créée en 1660. c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucauld érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enregistrées qu'en 1631. & François V. de la Rochefoucauld, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. Son fils François VI. fut l'auteur des *maximes*, c'étoit l'ami de madame de Longueville. Son petit-fils François VII. devint duc de la Rocheguyon & de Liancourt, en épousant l'héritiere. On lui faisoit l'honneur de l'appeller *l'ami du roi*, qui en effet lui donna successivement la charge de grand-maître de la garderobe, le gouvernement de Berri, & la charge de grand veneur, sans que l'on attribuât sa faveur à madame de Fontange dont il avoit la confiance. Son fils

épousa la fille de M. de Louvois. La Rocheguyon entré dans la maison de la Rochefoucauld, avoit été érigé deux fois en duché-pairie, & fut éteint à la mort du pere de l'héritiere de ce duché ; mais malgré cette extinction, nous en ferons mention, parce que cette pairie a cela de particulier, que la terre de la Rocheguyon relevant du roi à cause de son comté de Chaumont, elle continua toujours d'en relever, contre la nature de la pairie, qui doit être distraite de toute mouvance particuliere, même royale, pour ne plus relever que du roi, ou, ce qui est la même chose, du roi à cause de la couronne.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les Protestans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorsqu'à minuit, à la tête de ses gardes, il passa dans l'isle de Riés, dont il chassa M. de Soubise, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poste.

Ce prince va visiter les tranchées au siége de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois sur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de sa vie. Les Protestans se lassent de la guerre. Le marquis de la Force se soumet, & est fait maréchal de France. Les Rochellois sont battus sur mer par le duc de Guise, tandis que le duc de Rohan fait sa paix en rendant au roi Montpellier, dont le siége ne fut pas plus heureux que celui de Montauban. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle est levé, mais on laisse subsister le Fort-Louis. Le duc de Lesdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calvinisme : on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludovisio de se faire catholique, quand ce cardinal seroit devenu pape : les deux cas arriverent, Ludovisio, (Grégoire XV.) changea de fortune, Lesdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui auparavant étoit suffragant de Sens, est érigé en

archevêché le 20. octobre, & a pour suffragans les évêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans : on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé sous Louis XIV. La reine mere entre au conseil, sous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le président Jeannin, le chancelier de Silleri & Puisieux son fils secrétaire d'état, y ont le principal crédit. Les Espagnols amusent Jacques I. par l'espérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année suivante à Madrid pour en presser la conclusion : le mariage n'eut point lieu, & Jacques I. ne donna point de secours à son gendre Frédéric. Les succès de l'empereur contre ce prince continuent ; il lui prend Heidelberg, d'où il fit transporter à Rome la fameuse bibliotheque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Venise, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambassade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce sujet avec les Espagnols un traité désavantageux au roi, & fut désavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au ministere. Entreprise des Hollandois en Amérique, & butin immense qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages sur les Hollandois dans la Westphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Disgrace du chancelier de Silleri, & de Puisieux son fils, qui avoit traversé la promotion de Richelieu au cardinalat ; le conseil est composé du duc de la Vieu-

ville, qui avoit succédé à Schomberg dans la place de surintendant des finances, du cardinal de la Rochefoucauld, du connétable de Lesdiguieres, du garde des sceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conseil par la protection de la reine ; il y prend séance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucauld, & au-dessus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac & Champigni succéderent, est mis en prison au château d'Amboise, d'où il se sauva ; il fut fait une seconde fois surintendant sous le regne suivant. Le roi jugea à propos d'informer le parlement par une lettre de cachet, de la détention de ce ministre. Chambre de justice. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucauld, & les sceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626. il avoit été fait chancelier à la mort de Silleri, & les sceaux furent donnés à Marillac. Il y eut un acte en forme de procès verbal, signé par deux secrétaires d'état, par lequel, sans que cela tire à conséquence, le roi donne la préséance dans son conseil sur le connétable, à un des cardinaux seulement qui y assisteront : la Vieuville surintendant des finances, & du Hallier, qui se nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, signerent cet acte comme témoins : on lit dans les mémoires du comte de Brienne, que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri enveloppé dans la disgrace de sa famille, est rappellé de son ambassade de Rome ; M. de Bethune lui succede. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Espagnols à abandonner les forts qu'ils retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en sequestre. Traité de Compiégne, conclu avec les Hollandois.

Entreprises des Hollandois sur le Bresil & sur le Pérou : l'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conserver.

Diverses entreprises des Espagnols sur la Hollande, sans succès. Spinola commence le siége de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles I.) détermine Jacques I. à déclarer la guerre à l'Espagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épousé Nicole, fille aînée de Henri II. dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui succede dans ce duché, c'est lui qui se nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de sainte Genevieve, par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en étoit abbé.

1625.

Les Huguenots recommencent la guerre, sous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalousie que leur causoit le Fort-Louis. M. de Soubise se saisit de Blavet ou Port-Louis. Les Espagnols abandonnent ce qui leur restoit de la Valteline, & Chiavene se rend au sieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Arragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre : il étoit moins favorable aux Grisons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de se brouiller avec l'Espagne.

Entreprises sur les états de Gênes par les troupes du roi & par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes aussi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I. âgé de cinquante-neuf ans, arrivée le 6. avril, empêcha qu'il ne vît l'accomplissement du mariage célébré le 11. mai, entre Henriette sœur de Louis XIII. & Charles I. son fils ; la cour conduisit la jeune reine jusqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit toutes les folies

qui furent les semences de sa haine contre la France & contre le cardinal. Jacques I. alloit entrer en guerre avec l'Espagne quand il mourut ; » mais il étoit de la » destinée de ce roi pacifique de mourir en paix, & il » cessa de vivre quand il voulut faire la guerre «. (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui est étonnant, c'est que ce prince, le plus foible des hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'absolu pouvoir. Ce principe fut la cause des malheurs de sa maison ; ce n'est pas que les plus grands rois de l'Angleterre n'eussent pensé de même, mais ces princes plus respectés que lui, étoient aussi plus habiles, & bien éloignés de vouloir lever le voile qui couvre les prétentions du roi & celles de la nation, ils avoient l'art de conduire leurs sujets avec le frein apparent du parlement. Bouckingham eut le même empire sur l'esprit de Charles I. qu'il avoit eu sur le roi son pere. Les exemples sont rares d'un favori qui passe d'un regne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de conserver les bonnes graces de François I. & de Henri II. mais si on y prend garde, ces deux hommes eurent des ressemblances, par lesquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'est qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorsqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui servit mal le pape Urbain VIII. son oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laissa voir pour les Espagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les Huguenots & les Catholiques. Combat naval près de l'isle de Rhé, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, sont vainqueurs : ils reprennent cette isle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le siége de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & est battu dans sa retraite par le connétable de Lesdiguieres & le maréchal de Créqui son gendre.

Spinola, après un siége de dix mois, prend Bréda, que Maurice prince d'Orange avoit prise sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siége : il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour successeur son frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre absolument ; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seulement, qu'ils laissoient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Espagne, & Bouckingham la Grande Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume, par la division que l'on mit entre le roi & Gaston son frere. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritiere. Ce mariage avoit été la cause de grands événemens à la cour, où le parti opposé au cardinal vouloit que Gaston épousât une princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert ; Chalais, maître de la garderobe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, & avoit traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favorite de la jeune reine, qui craignoit que Gaston ne se mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monsieur, mourut à Vicennes ; madame de Chevreuse

se sauva en Lorraine ; messieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soissons se retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dûs à sa naissance ; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la suite à la bataille de la Marfée ; comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier ministre de tous ceux qui oseroient lui résister. Le cardinal qui savoit mettre à profit jusqu'au danger où il étoit exposé, eut pour la sureté de sa personne, une compagnie de gardes du corps. Baradas qui avoit succédé à la faveur de Chalais, devint à son tour suspect au cardinal, & le jeune Saint Simon occupa sa place.

Tout le reste de ce regne ne fut rempli que de cabales que le cardinal sut dissiper. Ligue puissante entre les Protestans contre l'empereur ; c'étoit la Hollande, la Suede, le cercle de la basse Saxe, & le roi de Dannemarc à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valstein : & de l'autre part, Mansfeld, Christian de Brunswick, dit l'administrateur d'Halberstat, & le duc de Saxe Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Dessau contre Valstein, & mourut peu de tems après, ainsi que l'administrateur. Tilli gagna contre le roi de Dannemarc la bataille de Lutter. Pour Veimar, prince de la branche aînée de la maison de Saxe, il cherchoit à se venger sur la maison d'Autriche de ce que Charles-Quint avoit enlevé l'électorat à sa branche, pour en investir la branche cadette, qui en est encore aujourd'hui en possession ; ce fut le principal général de Gustave Adolphe : il mourut en 1639.

Commencement des brouilleries entre Charles I. conseillé par Bouckingham, & le parlement qui s'apperçut que le roi vouloit étendre *la prérogative royale*, & se rendre indépendant.

Entreprise des Anglois sur Cadix, sans succès. Charles I. renvoie tous les domestiques catholiques de la reine.

Le Pousin en Dauphiné, dont les rebelles s'étoient emparés, est remis entre les mains du roi. Assemblée des notables aux Thuilleries, dont le résultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au delà de ses bornes. Déclaration qui défend l'impression de toutes sortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur : Henri II. en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi supprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci : il supprime aussi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Lesdiguieres. Ce connétable » à son commencement s'a» donna aux lettres, & s'il eût continué, il y fût été » aussi grand homme, comme il fut sur la fin homme » de guerre « (*Brantôme.*) Le cardinal est créé chef & surintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enregistré le 18. mars : il prit aussi sa place au parlement, en vertu de lettres patentes, & au même rang qu'il avoit au conseil du roi. Mort de Madame en couche le 4. juin, mere de mademoiselle de Montpensier.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaissement de la maison d'Autriche, & la destruction des Huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la Rochelle, qui étoit le boulevard de l'hérésie.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I. à secourir la Rochelle. La flotte Angloise aborde à l'isle de Rhé, à la sollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur descente dans l'isle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le siége du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un assaut sans succès, se rembarquent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le siége de la Rochelle le 10. août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute noblesse de son royaume. François de Montmorenci de Bouteville, & Rosmadec des Chapelles, sont exécutés pour crime de duel : cette sévérité fit plus d'effet sur les esprits que tous les édits rendus à ce sujet. La comtesse de Bouteville accoucha peu de tems après du fameux maréchal de Luxembourg.

Dispute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Bassompierre : pour les accommoder, on donna une armée séparée à commander à Bassompierre, & M. d'Angoulême servit dans celle du roi. Louis XIII. revint à Paris le 17. février de l'année suivante, & le cardinal resta pour commander au siége. La fameuse digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28. novembre de cette année. Le roi de Dannemarc abandonné par les princes de son parti, & poursuivi par-tout par Tilli & Valstein, commence à trembler pour ses propres états, & fait des propositions de paix. La guerre continue toujours entre Gustave Adolphe roi de Suede, & Sigismond roi de Pologne, qui soutenoit ses droits sur la Suede, usurpée par Charles de Sudermanie, pere de Gustave, & qui étoit mal secondé par les Polonois, dont l'intérêt n'étoit pas de le rendre trop puissant,

dans la crainte qu'il n'entreprît sur leur liberté.

1628.

Entreprise du duc de Rohan sur la citadelle de Montpellier, manquée ; M. le Prince prend Pamiers & Réalmont, fait le dégât autour de Castres, & secourt Cressels proche de Milhau, attaqué par M. de Rohan.

Premiere édition des Marbres d'Arondel, ainsi nommés parce que le comte d'Arondel les fit venir du Levant en Angleterre : une chronologie des principaux événemens de l'histoire Grecque depuis Cecrops, gravée sur les marbres 263. ans avant l'Ere chrétienne, les rend précieux & utiles à toutes les nations. Ils avoient été d'abord achetés par le célebre Peiresc.

Le Pousin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois ; Bouckingham y envoie une flotte qui n'est pas assez considérable, & qui revient le 18. mai sans succès. On a voulu en trouver une cause secrette dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham, mais ce fait auroit besoin d'être prouvé. Bouckingham est assassiné à Porstmouth le 2. septembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien singulier au sujet de cette mort. Georges Villiers, pere de Bouckingham, mort depuis plusieurs années, apparut à un vieil officier de sa connoissance, pour lui dire d'aller de sa part déclarer à son fils que, s'il ne se rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une mort violente. L'officier, comme de raison, prit cette apparition pour un rêve ; le spectre ne se rebuta point, il revint jusqu'à trois fois, & pour autoriser cet homme dans la mission dont il le

chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un visionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut troublé des choses que cet homme lui révéla : Clarendon finit cette histoire, en disant, » qu'elle avoit plus de fondement » & de vraisemblance que n'ont accoutumé d'en avoir ces » sortes de prédictions « : j'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais seulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham, puisque, ainsi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la sienne de circonstances merveilleuses, comme si on vouloit qu'ils ne pussent cesser de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troisieme & dernier effort en faveur de la Rochelle : le commandeur de Valançai la combat, comme il avoit fait la premiere fois. Le roi qui étoit retourné au siége dès le 19. mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets passerent par-dessus sa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle se soumet au roi le 28. octobre ; sa majesté y fit son entrée le premier jour de novembre ; les fortifications furent démolies, les fossés comblés, les habitans désarmés & rendus taillables, l'échevinage & la communauté de ville abolis à perpétuité, & la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calvinisme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du ministere du cardinal de Richelieu.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Ainsi fut soumise cette ville rebelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ses maîtres, & choisissoit toujours pour se révolter, suivant la politique des séditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut sa révolte sous Louis XI. pendant les menées du duc de Guyenne son frere : contre Charles VIII. lorsque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue : contre Louis XII. durant les guerres qu'il soutenoit pour le Milanez : contre François I. lorsqu'il étoit aux prises avec Charles-Quint : contre François II. & Charles IX. en leur minorité : contre Henri III. en armant son frere contre lui : contre Henri IV. près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie : & contre Louis XIII. enfin, à qui elle avoit trois fois fait la guerre, & à qui ce dernier siége coûta quarante millions.

Le roi d'Espagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce siége pour se déclarer, resterent tranquilles dès qu'ils en virent le succès. Le cardinal disoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois ; le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, & sur-tout le roi de France : ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII. étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'esprit les ennemis de ce ministre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I. casse un troisieme parlement, qui ne vouloit pas se soumettre à ses volontés : *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puisque l'autorité souveraine semble alors être réduite à la dure nécessité d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la jurisdiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes sur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte d'Espagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Pérou au Mexique, & lui

enleve pour plus de seize millions d'argent ou de marchandises. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établissement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réflexion générale sur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour savoir en quoi principalement ils different aujourd'hui : & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, est que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le second entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV. duc de Mantoue, étoit mort en 1612. Ferdinand son frere, qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626. & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzagues duc de Nevers, grand oncle des trois derniers ducs : son fils le duc de Rhetelois, avoit épousé Marie, fille de François IV. & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie & toute l'Italie se déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou disposer de ce duché, on s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui souhaitoit la gloire de son maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales que la reine & son conseil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere est déclarée régente.

Le code Marillac, nommé communément *le Code Michaut*, publié en forme d'édit ; c'étoit un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites sur les demandes des derniers états généraux, où l'on statue sur les demandes de l'assemblée des notables aux Thuilleries ; le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit publier dans un lit de justice, car il n'est pas dit qu'il y fût vérifié ; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cens soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre, & trente-un sur le fait de la marine : on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe. touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article ; le LVIIIe. touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, & y faire à peu près les fonctions, dont autrefois étoient chargés les commissaires de nos rois, appellés *Missi Dominici* ; en sorte que les maîtres des requêtes semblent par cet édit être les seuls destinés à remplir les places d'intendans : le CCXIe. où il est enjoint à tous les gentilshommes de signer à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédoient : enfin le CXXXVIIe. contre les jeux de hazard, article important & conforme aux loix les plus anciennes. » Celui qui aura gagné aux » jeux de hazard, dit Justinien, n'aura point d'action » pour se faire payer, & au contraire celui qui aura » perdu, pourra répéter ce qu'il aura payé volontaire» ment ; cette action sera perpétuelle, imprescriptible,

» & passera de lui à ses héritiers, & contre les héritiers » de celui qui aura gagné, & au cas que lui ou ses » héritiers négligent de répéter cet argent perdu au jeu, » la poursuite en sera faite d'office, à la diligence du » magistrat, en ce cas cet argent sera employé aux » ouvrages publics, &c. «

Le roi en personne force les trois barricades du Pas de Suze le 6. mars, ayant sous lui les maréchaux de Créqui & de Bassompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour sûreté du secours dont il devoit contribuer à la levée du siége de Casal. Levée du siége de Casal par les Espagnols. Le roi, à son retour, voyant que les Huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant son départ, pour leur ordonner de poser les armes, marche vers Privas, qui fut saccagée le 27. mai. Alais capitule le 8. juin; le cardinal entre dans Montauban le 20. août, & la paix fut accordée aux Calvinistes par un édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venoit de signer avec le roi d'Espagne, se retira à Venise jusqu'à ce que les circonstances des tems, & l'estime due à ses talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Ce fut là qu'il composa ses mémoires. La duchesse de Rohan sa femme, fille de M. de Sulli, & digne de son pere & de son mari, s'y étoit retirée dès 1627. elle mourut en 1660. à Paris. On lit dans un mémoire qu'elle a écrit, qu'il y eut entre le grand seigneur & le duc de Rohan un traité de vente de l'isle de Chypre, qui rendoit le duc de Rohan souverain de Chypre, moyennant cent mille écus, & vingt mille écus par an de tribut : divers accidens en empêcherent l'exécution. Le cardinal de Richelieu est fait principal ministre par lettres patentes du 21. novembre.

Le roi, dans le dessein de supprimer les états de la province de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettoit dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout desquels il fut aboli, les priviléges rendus à la province de Languedoc, & l'usage rétabli de l'assemblée des états.

Le roi avoit signé un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24 avril, pour s'assurer que ce prince ne secourroit point les rebelles pendant son absence.

La paix est signée à Lubec le 27 mai, entre le roi de Dannemarc & l'empereur, dont les armes avoient jusques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Decret du consistoire du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques, & aux grands maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, poursuit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, & dans le reste de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à secourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Grisons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Casal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola, qui mourut peu de tems après, fait de nouveau le siége de Casal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois : il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été sans succès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe ma-

trois ; le premier du 31 mars, le second du 6 avril, le troisieme du 30 mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'investiture de son duché par l'empereur, qui abandonna les passages des Grisons ; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi pour six mois, par un traité conclu à Millefleurs le 19 octobre, lui resta par un autre traité conclu à Saint Germain le 5 mai 1632. & ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Gustave prend la ville de Demin sur la Pene le 15 de février ; il emporte d'assaut Francfort sur l'Oder ; il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valstein avoit eu la confiscation ; il gagne la bataille de Leipsik le 7 de septembre, contre Tilli & Pappenheim. Gassion se signala dans l'armée Suédoise. Gustave prend Wirtzbourg ; Rostok est rendu aux ducs de Meklembourg, la ville de Prague est emportée d'assaut le 28 novembre par Jean-George I. électeur de Saxe. Il est curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par escalade, à pareil jour, en 1741. par son arriere petit-fils Maurice comte de Saxe, depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'étoit brouillé avec l'empereur à l'occasion d'un édit de Ferdinand pour la restitution des biens ecclésiastiques, & commandoit l'aîle gauche de l'armée de Gustave à la bataille de Leipsik. L'électeur de Tréves se met sous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Gustave. Vismar est rendu aux Suédois, ainsi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaston s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaston accorde son mariage avec la princesse Marguerite, sœur de Charles duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens son favori, amoureux de la princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite ; car

c'étoit la destinée des deux freres Louis XIII. & Gaston, de n'agir que par l'impression de leurs ministres ou de leurs favoris : (ce mariage ne fut célébré que le 3 janvier suivant, dans le plus grand secret.) Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue; la princesse de Conti, madame d'Elbeuf, sœur du duc de Vendôme, retenu en prison, & du grand prieur; mesdames de Lesdiguieres & d'Ognano furent exilées; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, & Vautier médecin de la reine, mis à la Bastille. Le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal. La princesse de Conti, qui avoit épousé secrettement Bassompierre, en meurt de douleur; (elle étoit fille du duc de Guise tué à Blois, & avoit épousé en premieres nôces le prince de Conti qui étoit sourd & muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le Président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, chancelier de Monsieur, Monsigot maître des comptes, & le pere Chanteloube, déclarés criminels de leze-majesté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent supprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans portés par l'article 28 de l'ordonnance de Moulins, pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine; il fait sa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31 décembre : il y eut un article ajouté à ce traité le 6 janvier suivant, par lequel Monsieur s'étant obligé de sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aides ayant fait difficulté d'enregistrer quelques édits, est interdite, & on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes & de conseillers du grand conseil. Commence-

ment de la Gazette, par Théophraste Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché pairie, en faveur du cardinal de Richelieu, ses héritiers, successeurs & ayans causes, mâles & femelles.

L'ancienne porte Saint Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, est abattue, & la nouvelle porte Saint Honoré est construite; elle a encore été abattue en 1733. pour qu'il n'y eût plus de séparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marsal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité le 10 mai. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoissance de cette affaire, est cassé par arrêt du conseil; le procureur général Molé décreté d'ajournement personnel, & interdit, » mais sa présence & la gravité naturelle dont » il ne rabattit rien, lui firent bientôt obtenir un arrêt de décharge. (*Mém. de Tallon.*) Le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui se prenoit avec raison au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une seconde fois à la clémence du roi : il conclut le traité de Liverdun le 26 juin, confirmation du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la forteresse de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar : heureux si cette seconde épreuve avoit pu le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la suite. Monsieur, qui se vit sans ressource de ce côté, porta le malheur

qui l'accompagnoit en Languedoc : le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte ; & fut blessé & fait prisonnier au combat, ou plutôt à la rencontre de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le premier de septembre : ce fut une embuscade qu'un vieux gentilhomme conseilla au maréchal de Schomberg, & où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaston fût plus fort de moitié que le maréchal. » La nouvelle se répand à l'heure même, dit Pontis, que » M. de Montmorenci est tué : Monsieur jette ses armes » par terre, & dit qu'il ne s'y joue plus ; & fait son» ner la retraite «. Le comte de Moret, fils de Henri IV. & de mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion : on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué ; & qu'il se soit fait hermite, mais cela a bien l'air d'une fable. Monsieur se raccommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne de la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par arrêt du parlement de Toulouse, où présida le garde des sceaux de Laubespine de Châteauneuf, qui, étant sous-diacre, avoit eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, & qui s'en servit encore au procès du duc de Montmorenci : il auroit pu se souvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse le 30 octobre, à l'âge de trente-sept ans. S'il est vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient faits à Lyon contre lui ; il dut se repentir d'un service qui lui devenoit si fatal. Monsieur sort du royaume pour la troisieme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au ressentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci, mais en effet ne cédant qu'aux

conſeils de Puilaurens : il ſe retire en Flandres auprès de la reine ſa mere.

Fameux paſſage du Leck par Guſtave, comparé à celui du Granique ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ſes bleſſures. Valſtein eſt rappellé.

Guſtave, à qui le duc de Baviere avoit refuſé de ſe joindre, parce qu'il eût fallu reſtituer le haut Palatinat, prend Auſbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Proteſtans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, ſoumis la Poméranie, la baſſe-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'électorat de Mayence, eſt tué à l'âge de trente-huit ans, le 16 de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré ſa mort, Valſtein fut défait par le duc de Saxe-Veimar ſon lieutenant : on trouva dans ſa tente le livre de Grotius du droit de la guerre & de la paix ; c'étoit ſa lecture ordinaire. Guſtave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuſe Chriſtine ſa fille lui ſuccéda, âgée de ſix ans. Ce prince commençoit à devenir ſuſpect à la France ; on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fît craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme apoſté par le cardinal de Richelieu : Puffendorf penſe que ce fut François-Albert duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la ſollicitation des Impériaux ; d'autres diſent que ce même Albert vengeoit une injure perſonnelle, pour un ſouflet que lui avoit donné Guſtave irrité de ce qu'il vivoit d'une maniere trop libre avec la reine ſa mere. Frédéric V. roi de Bohême, meurt dans le déſeſpoir de voir ſa vengeance évanouie par la mort de Guſtave.

Lettres patentes pour l'établiſſement des Prêtres de la Miſſion, connus ſous le nom de Saint Lazare.

1633.

Edit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier ressort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suéde, renouvellée par M. de Feuquieres, & le chancelier Oxenstiern: en conséquence, la ligue conclue par Gustave-Adolphe fut aussi renouvellée entre la Suéde, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne, contre la maison d'Autriche: cette ligue servit d'autant mieux le roi, que, sans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maison d'Autriche pour qu'elle pût donner du secours aux rebelles de France. Cette année est remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques Evêques, complices de la révolte de Monsieur, sont jugés à Paris, par des commissaires délégués par le pape: le clergé protesta en 1650. contre cette délégation. Création de Chevaliers des ordres. Troisieme guerre du duc de Lorraine contre le roi: ce prince refuse de rendre hommage pour le duché de Bar, soit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, soit qu'il fît seulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princesse Nicole, parce que c'auroit été reconnoître qu'il tenoit de son mariage avec elle le duché de Lorraine; au lieu qu'il prétendoit le posséder de son chef, suivant la loi Salique établie en Lorraine par le duc René II. Quoi qu'il en soit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne; il s'empare de Saint-Mihel & de Luneville; il fait le siége de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci est remise en dépôt entre les mains du roi, qui ne sera rendue au duc qu'en remettant au roi la princesse Marguerite [illegible],

V v

dont le mariage avec Monsieur étoit nul, suivant nos usages, attendu le défaut de consentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde, parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus disposer de sa sœur, qui avoit suivi Monsieur à Bruxelles. L'électeur de Tréves rétabli dans sa capitale par les François.

On commence à connoître cette année le titre de lieutenant général dans les armées, n'y ayant auparavant que des maréchaux de camp, & même en fort petit nombre, sous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chévrieres, marquis de Saint Chaumont, est le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant général, en date du 6 février 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté sous Louis XIV. à la guerre de 1667. & bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette institution étoit utile, 1°. pour mettre un grade entre le maréchal de camp & le maréchal de France, comme on en mit aussi, par le grade de brigadier, entre le colonel & le maréchal de camp, & pour exciter ainsi & soutenir l'ambition des officiers, en leur faisant voir de plus près les différents degrés d'honneurs qui les attendent : 2°. parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement : 3°. parce que les armées étant devenues plus nombreuses, il falloit plus d'officiers généraux à leurs divisions.

L'inquisition de Rome condamne Galilée, pour avoir soutenu le systême de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du soleil; il fut obligé de se rétracter pour obtenir sa liberté.

Chapelle de Saint-Roch à Paris, érigée en Paroisse.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1634.

Charles IV. duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, cede par collusion ses états au cardinal François son frere, qui épouse la princesse Claude sœur de Nicole, dont il eut Charles Léopold, successeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force investit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV. va joindre les armées de l'empereur. La duchesse de Lorraine Nicole, brouillée avec son mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui passoit pour imprenable; ce fut à ce siége que l'on se servit pour la premiere fois en France, de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valstein, qui de simple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout puissant dans l'Empire, par le besoin qu'avoit l'empereur d'un si grand homme de guerre, oublie qu'il est né sujet, &, sur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de se faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favorisoit ses vues, mais Oxenstiern & le reste de la ligue tarderent trop à le seconder. L'empereur fut averti, & Valstein âgé de cinquante ans, fut assassiné dans Egra, par la trahison de Gordon sa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15 avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Espagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il est bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce que, dit-il, cette appréhension est capable de » retenir la noblesse & les officiers en leur devoir «; l'autorité royale n'a plus besoin de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint & convaincu de crime de magie par une commission particuliere, est brûlé vif. On

demandoit à la Peyrere, auteur des Préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une histoire de Groenland fort estimée, pourquoi il y avoit tant de sorciers dans le Nord; c'est, disoit-il, que les biens de ces prétendus sorciers, que l'on fait mourir, sont en partie confisqués au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5 septembre, sur les conclusions du premier avocat général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monsieur avec la princesse de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'assemblée du clergé consultée, en porta le même jugement l'année suivante. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force, mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur : ce fut le 6 septembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en pieces l'armée Suédoise, commandée par le duc de Veimar & le maréchal Horn, qui venoient pour secourir Nortlingue. La guerre continuoit aussi en Flandres entre le marquis d'Ayetone gouverneur des Pays-bas, & le prince d'Orange.

Monsieur, qui avoit fait un traité avec l'Espagne, dont le cardinal eut connoissance, & beaucoup d'inquiétude, est invité fortement à se réconcilier avec le roi; l'abbé d'Elbene conduisit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompense d'avoir ramené son maître, le duché d'Aiguillon, en épousant mademoiselle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monsieur dans la résolution de soutenir la validité de son mariage, & qui continuoit ses liaisons à Bruxelles, contre la volonté du roi, fut mis l'année suivante à la Bastille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faisoit les plus fortes instances

auprès du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monsieur arriva à Saint Germain le 21 octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner plusieurs places dans l'Alsace, qui reçurent garnison Françoise. Les François devinrent aussi maîtres de Philisbourg & de Spire, en conséquence d'un traité signé entre le roi, la couronne de Suéde, & les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le dessein qu'avoient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir plusieurs places en Alsace. Le jardin des plantes est établi à Paris par les soins de Bouvard, premier médecin, & de Gui de la Brosse médecin ordinaire: ce jardin est appellé le *Jardin du roi*. Le premier méridien est fixé à l'isle de Fer. Accommodement du démêlé entre l'archevêque de Bordeaux (Sourdis) & le duc d'Epernon, tous deux d'un caractere indomptable: la personne de l'archevêque avoit été maltraitée, le duc d'Epernon excommunié, les églises de Bordeaux mises en interdit.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie Françoise, qui ne furent enregistrées que le 10 juillet 1657. les académiciens avoient commencé de s'assembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai directeur, M. Desmarest chancelier, & M. Conrat secrétaire; le cardinal de Richelieu protecteur.

Fin de la guerre de Bohême par le traité de Prague, & l'accommodement de l'empereur & de l'électeur de Saxe, à qui l'on cede la Lusace. Philisbourg surpris par les Impériaux. Fameux traité signé à Paris le 8 février, entre le roi & les Etats généraux contre l'Es-

pagne, par lequel le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne lui donne pas satisfaction, ainsi qu'aux Hollandois, sur les différens griefs dont ils avoient à se plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puissances faisoient entr'elles des Pays-bas Espagnols quand ils seroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laissoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laissant aucun intervalle entr'eux & nous; aussi bientôt après n'assisterent-ils plus le roi qu'avec des réserves & des méfiances qui nuisirent à la cause commune, quoique d'abord ils eussent desiré fortement notre alliance.

Les Espagnols avertis de ce traité, surprennent Tréves le 26 mars, & emmenent l'électeur prisonnier. Le roi déclare la guerre aux Espagnols : cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Espagne : les événemens en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein le 20 mai contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des Etats généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon qui arriva au secours de M. de Brezé, dont l'imprudence & la vanité lui avoient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6 Juin. Levée du siége de Louvain, par la jalousie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offensive & défensive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11 juillet. Victor-Amedée est fait capitaine général de la ligue. Le maréchal de Créqui mene dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de succès, par la mésintelligence des chefs, Galas, géné-

ral de l'empereur, prend Keiserloutre sur les Suédois. Le fort de Schenk pris par les Espagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le siége de Mayence, & celui des deux Ponts au général Galas.

Les Espagnols font une descente en Provence; le maréchal de Vitri y porte du secours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette forcés de repasser le Rhin, à cause de la disette où étoit l'armée, sont atteints par le général Galas, & malgré l'abattement des troupes, lui défont cinq mille hommes proche de Vaudrevange, sur la Sare. Le duc de Lorraine avoit pénétré dans cette province; le roi, pour donner plus de force à ses armes, y marche en personne, sans le cardinal, & revient à Paris, après y avoir laissé pour généraux le cardinal de la Valette, le duc de Veimar, & messieurs d'Angoulême & de la Force. Saint-Mihel, en Lorraine, est pris à discrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna plusieurs princes: il y avoit à craindre que le duc de Veimar ne les suivît: le roi conclut un traité avec lui à Saint Germain le 26 octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan, qui avoit été rappellé dès 1633. défait dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gassion, avec cinq cens chevaux, en pousse six mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier septembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Prise de la Guadeloupe. Lit de justice, où furent enregistrés quarante-deux édits. Exil de plusieurs conseillers, qui furent bientôt rappellés. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avoit vu dix rois d'Angleterre.

1636.

Servien, secrétaire d'état de la guerre, ennemi de Bullion, surintendant, est remplacé par Sublet des Noyers.

La guerre est plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le siége de Colmar aux Impériaux le 25 janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait prisonnier le 17 mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Vismar, entre le roi & la reine Christine, le 20 mars : c'étoit le fameux Grotius qui étoit son ambassadeur en France. Le duc de Rohan bat les Espagnols sur les bords du lac de Cosme le 18 avril. Le fort de Schenk est repris sur les Espagnols par le comte Guillaume de Nassau le 30. Les Hollandois restent ensuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le siége de Hanau devant les Suédois le 21 Juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23 au combat de Tesin : le maréchal de Toiras avoit été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Espagnols prennent la Capelle le 9 juillet, mal défendue par le marquis du Bec, & le Catelet peu après. Saverne, bien défendue, se rend au duc de Veimar & au cardinal de la Valette le 14 juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faisoit la fonction de maréchal de camp, y fut blessé. Le prince de Condé leve le siége de Dole le 15 août, parce qu'on rappelle une partie de son armée pour la défense de la Picardie. Corbie prise par les Espagnols le même jour : cet échec mit l'effroi dans Paris ; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plupart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de se défaire, en vertu de l'arrêt

du conseil du 13 août. Les Parisiens qui croyoient déjà voir Jean de Wert à leur porte, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de son armée, qui étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Espagnols à repasser la Somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le ministere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *sans le pere Joseph, qui le rassura : ce pere fut bien secondé par le surintendant de Bullion.* L'amiral d'Arragon surprend Saint-Jean de Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur ; ils font le siége de Saint-Jean-de-Lône, dont les habitans, par des prodiges de valeur, donnerent le tems à M. de Rantzau de venir les secourir, & de faire lever le siége le 3 novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les poussent jusqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soissons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, sous les ordres de Monsieur, le 10 novembre ; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pu empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wistoc le 4 octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Misnie.

Traité du 21 octobre, entre le roi, & Guillaume, Landgrave de Hesse. Disgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint Simon) ; il voulut soutenir Saint-Leger son oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soissons avoit résolu de se défaire du cardinal de Richelieu pendant le siége de Corbie, l'exécution devoit s'en faire à Amiens, & Montrésor

& Saint-Ibal s'en étoient chargés. La foiblesse ou la religion de Monsieur les en empêcha, mais la crainte que ce projet n'eût transpiré, leur fit prendre le parti de quitter subitement la cour : Monsieur se retira à Blois, & le comte de Soissons à Sedan. Les craintes de Monsieur cesserent bientôt ; on lui offrit d'approuver son mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soissons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Ernest, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II. est couronné roi des Romains, & succéda à son pere le 8 février de l'année suivante.

1637.

Cette année, qui sembloit commencer assez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, pressé par les Espagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Grisons s'accommodent avec l'Espagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ses troupes, & à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injustice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le seul tort, faute par lui d'avoir envoyé les subsides promis, demeura en Suisse, & alla l'année d'après servir dans l'armée du duc de Saxe Veimar. La vie ambulante & toute guerriere de Charles IV. duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princesse de Cantecroix; il l'épousa à Besançon, prétendant que son mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouser. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oristan dans l'isle de Sardaigne : il reprend aussi en

Provence les isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Espagnols depuis 1635. Il étoit de la maison de Lorraine, grand écuyer de France, a fait la branche d'Armagnac, & mourut en 1666. L'expérience nous apprend, disoit ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a aussi des bonheurs qu'on n'auroit osé se promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyons-le-Saunier, en Franche-Comté. Les Lorrains sont défaits en deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, se rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en pieces, en Italie, l'armée Espagnole du duc de Modene. Le duc d'Halluin, connu depuis sous le nom du maréchal de Schomberg, & fils du maréchal de ce nom, fait lever le siége de Leucate à Serbellon, général des Espagnols. L'électeur de Tréves obtient le 25 d'août sa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Bussi-Lamet avoit remis Hermenstein à l'électeur de Cologne dès le 20 juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda se rend au prince d'Orange.

Charles I. suivant les traces de Jacques I. qui avoit rétabli l'épiscopat en Ecosse, & excité par Guillaume Law, archevêque de Cantorbéri, veut introduire en Ecosse une liturgie semblable à celle de l'Eglise Anglicane. Ce fut la semence des malheurs de ce regne, & la premiere cause de la fin tragique de ce prince, où Richelieu, qui s'apperçut qu'il penchoit pour l'Espagne, put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Seneterre, ambassadeur du roi à Londres, & par les avis du comte d'Estrades, qui le remplaça.

Mort de Victor-Amedée, duc de Savoie, qui laisse la tutelle de ses enfans à Christine sa femme, sœur de

Louis XIII. Le prince Thomas & le cardinal son frere lui donnerent bien de la peine pendant sa régence.

Erection du marquisat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met son royaume sous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à se ressentir de la longueur de la guerre ; on paye mal les troupes, & les rentes sur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28 février, l'autre le 3 mars : dans la premiere, le duc de Veimar, qui faisoit le siége de Rheinfeld, l'une des villes forestieres, fut battu par Jean de Wert ; le duc de Rohan y fut blessé à mort, & alla mourir le 13. avril dans l'abbaye de Koenigfelden, au canton de Berne : il fut enterré dans la grande église de Genêve. Les Vénitiens reçurent avec reconnoissance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la seconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plate couture & fit les quatre généraux de l'empereur prisonniers : Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire consterna tout l'Empire. Le duc de Veimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de plusieurs autres villes, & alla investir Brisac, qui se rendit le 17. decembre.

Breme se rend au marquis de Leganès le 27. mars ; le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Nassau est battu dans le pays de Vaës, par le cardinal Infant. Leganès prend * Verceil ; le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine, & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Passage, & douze vaisseaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le siége de Saint-Omer le 15. juillet : le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8. par le prince Thomas.

Veimar gagna la bataille de Virteneval contre Gœutz & Savelli le 9. août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux (Sourdis) brûle la flotte Espagnole près du mole de Gatari en Biscaye le 22. août. Le prince d'Orange leve le siége de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Espagne près Gênes. Naissance du Dauphin, (depuis Louis XIV.) le 5. septembre, à Saint-Germain en Laye, la vingt-troisieme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche : cette princesse, suivant Bassompierre, s'étoit blessée en 1622. & avoit fait une fausse couche. Le 7. de septembre M. le Prince leve le siége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commissaires, qui le comdamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14. septembre. M. de Bellefond fait lever le siége de Lunéville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thanes le 15. octobre. Les généraux Gœutz & Savelli sont repoussés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Brissac le 24. Le même Savelli est défait près Blamont le 7. novembre, par le duc de Longueville. Brisac est rendu le 19. décembre au duc de Veimar. Messieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce siége. Mort du pere Joseph, capucin, âgé de soixante-un ans, homme célébre par la confiance du cardinal ; il avoit depuis deux ans la nomination de la France au cardinalat, & on lui destinoit l'archevêché de Reims : il avoit assurément moins de vues que le cardinal de Richelieu ; mais il étoit plus décidé.

Aiguillon est érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerot veuve de M. de Combalet, avec

cette clause singuliere, *pour en jouir par ladite Dame, ses héritiers & successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir* : en vertu de cette clause elle appella par son testament de 1674. au duché d'Aiguillon Marie-Therese sa niéce, à laquelle elle substitua son petit neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731. contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit six armées sur pied ; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-bas ; la seconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg ; la troisieme sous le maréchal de Châtillon, sur les frontieres de Champagne ; la quatrieme en Languedoc, sous les ordres de M. le Prince ; la cinquieme en Italie, commandée par le duc de Longueville, & la sixieme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franchecomté, ayant le comte de Guébriant sous ses ordres ; ils prennent Pontarlier le 24. janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noserai le 4. février, & le 14. le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le siége de Câteau-Cambresis aux Espagnols le premier de mars. Les Suédois, sous le général Banier, défont les Impériaux le 2. mars près d'Ulnitz, & le 14. avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas est surpris par le prince Thomas le 26. mars ; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28. juin. Quiers, Montcallier & Yvrée se déclarent pour ce prince ; il prend Trin le 4. mai, après que le marquis de Léganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le siége de Turin le 19. avril. Le roi qui étoit venu à Grenoble accompagné du cardinal

de richelieu, pour y conférer avec la duchesse de Savoie, convient avec cette princesse de mettre garnison dans Carmagnole, Savillan & Quérasque : c'étoit le moyen le plus sûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Espagne, en leur faisant craindre que les places remises à la France ne lui restassent. Le 7. juin, Picolomini défait le marquis de Feuquieres, qui assiégeoit Thionville; nous y eûmes plus de six mille hommes tués ou faits prisonniers : M. de Feuquieres mourut peu après de ses blessures. Le cardinal de Richelieu se prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de P.asln, qui furent mis à la Bastille.

Picolomini lève le siége de Mousson, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I. après avoir assemblé inutilement une armée, à York, pour agir contre les rebelles d'Ecosse, est obligé de s'accommoder avec eux à Berwic le 28. juin, en leur promettant d'assembler un synode libre, & un parlement pour en confirmer les decrets. Ce synode obligea toute la nation à signer ce qu'ils appelloient *le Convenant* : c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Presbitériens d'Angleterre s'unissent à ceux d'Ecosse. Hesdin est rendu au roi le 30. juin : la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France sur la breche. Salces est rendu au prince de Condé le 19. juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2. août. Les princes de Savoie surprennent la ville de Turin le 27. août. La duchesse de Savoie se retire à Suze, où étoient les princes ses enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi : la citadelle resta aux François. Le duc de Saxe Veimar étoit mort à Neubourg sur le Rhin le 18. juillet, non sans soupçon de poison, âgé seulement de trente-six ans. C'eût été une grande perte

pour la France, si ce prince n'avoit pas fait soupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté composée de Brisac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à son service, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar : par ce traité la ligue avec la Suéde fut renouvellée. Le duc de Longueville qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de plusieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Frédéric, dépouillé du Palatinat, & protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange & les Hollandois, prétendoit à la succession du duc de Veimar : il passe en France incognito pour se porter sur le Rhin : le roi le fait arrêter & conduire à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La statue équestre du roi fut élevée dans la place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27. septembre. On s'étoit servi, pour construire cette place, qui fut commencée en 1605. des débris du palais des Tournelles que Catherine de Médicis avoit fait démolir dès 1566. pour qu'il ne restât point de trace d'un lieu où Henri II. avoit perdu la vie.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Espagnols, près Dunkerque le 16. septembre, défait leur flotte sur les côtes d'Angleterre le 18. octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort de chagrin le 28. septembre, prend Quiers & fait ravitailler Casal. M. de Turenne a grande part à ces succès. Combat de Quiers le 20 novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince

Thomas. Binghen rendu le 21. au duc de Longueville.

Mademoiselle de la Fayette, que le roi honoroit de sa confiance, avoit été obligée dès l'année 1637. par la jalousie du cardinal, de se retirer de la cour : il ne tint pas alors au P. Caussin, confesseur du roi & le sien, qu'il ne la fît entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle se fut faite religieuse aux Filles de la Visitation : le cardinal le fit exiler en Bretagne. Madame d'Hautefort & mademoiselle de Chemeraut, aussi attachées à la reine qu'au roi, donnerent cette année les mêmes inquiétudes à ce ministre, qui les fit disgracier, & qui leur substitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi, qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas assez fortement opposé à une sédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année suivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans plusieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes, on portoit tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre (*V. l'Histoire du cardinal de Richelieu par Auberi*, p. 423. *l'Histoire de Louis XIII. par le Vassor*, t. XVI p. 391. V. aussi *du Chesne*); & Gassion qui étoit à ses ordres, prenoit le mot de lui. Le conseil du roi marchoit à sa suite, & M. de la Vrilliere, secrétaire d'état, eut ordre de se rendre près de sa personne, pour signer en commandement les expéditions qui se trouveroient nécessaires; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conseil de finance, auxquels le grand sceau devoit être apposé, étoient datés du lieu où étoit M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi, au parlement, par laquelle il lui est ordonné de faire entendre de sa part, aux évêques & autres prélats qui étoient dans Paris, que sa majesté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné plusieurs sujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Estrées, qui étoit son ambassadeur, que par le violement des privileges de la nation.

1640.

Déclaration du 26. novembre sur les mariages clandestins & sur le rapt, qui, en confirmant le contenu dans l'édit de 1556. & les articles XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV. de l'édit de Blois, porte entr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobstant les consentemens intervenans, puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de se marier après l'âge de vingt ans sans le consentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Espagne, elle n'eut pas de plus grands succès que dans cette campagne, où ses ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Espagnols prennent la ville de Salces le 6. janvier. Saverne prête serment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le siége de Binghen. Le duc de Lunebourg qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être exposé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la Landgrave de Hesse renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu Landgrave son mari. Le comte d'Harcourt après avoir forcé Léganès dès le 29. avril dans ses lignes devant Casal, & s'être mis par-là en état de faire le siége de Turin, bat, le 11.

juillet, pour la seconde fois, ce général qui étoit venu l'attaquer dans ses retranchemens. Siége de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire ; savoir, la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Léganès. Cette place se rendit le 24. septembre. M. de Turenne, à peine guéri d'une blessure, acquit un grand honneur à ce siége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Espagnols reçurent deux grands échecs sur mer ; le premier fut le 12. le 14. & le 18. janvier contre les Hollandois ; & le second le 22. juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce siége fut célebre par les combats qui se donnerent pour y jetter du secours & pour l'empêcher ; Châtillon étoit l'éleve de Maurice & de Frédéric-Henri, prince d'Orange ; le duc d'Anguien se trouva à ce siége ; les ducs de Nemours, de Luines, messieurs de Gêvres, de Coaslin, de Guiche, de Grancei, de Bréauté, de Gassion, &c. Le cardinal infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi & d'autres tenterent de secourir la ville, qui se rendit enfin le 10. août.

Cette année finit par deux événemens bien surprenans dans un même royaume ; ce fut la révolte totale de la Catalogne, & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût aussi heureux que celui de France. Philippe IV. lui imputant enfin les malheurs de son état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire, au moment que n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pu rétablir les affaires d'Espagne.

Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV, & il alloit le rapeller » si le duc n'eût pas précipité ses » espérances ; car ayant voulu se justifier par un écrit » qu'il publia, il offensa plusieurs personnes puis» santes, dont le ressentiment fut tel que le roi jugea » à propos de l'éloigner encore davantage, en le » confinant à Toro, où il mourut bien-tôt de chagrin, » comme il arrive d'ordinaire aux grands esprits qui ne » sont pas accoutumés au repos. » (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal ; il put avoir influé dans la premiere, en profitant du mécontentement des Catalans trop maltraités par Olivarès, mais il n'eut aucune part à la seconde : la révolution de Portugal arriva le premier décembre : ce qui est étonnant, c'est que le duc de Bragance, l'objet de cette révolution, n'y eut d'autre part que de se laisser couronner.

Naissance de Philippe duc d'Anjou, frere de Louis XIV. le 21. septembre.

Charles I. assemble son parlement, *parlement sanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renversa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie Angloise avec le monarque.

1641.

Edit enregistré dans un lit de justice, au sujet des fonctions du parlement. Assemblée du clergé à Mantes, où M. de Montchal, archevêque de Toulouse, se fit tant d'honneur par sa fermeté. (V. ses Mémoires.)

Les Catalans abandonnent l'idée de se former en république, &, ne se sentant pas assez forts pour résister au roi d'Espagne, ils se donnent au roi de

France sous la réserve de leurs priviléges, & signe un traité le 20. février. Le Vassor dit que cette affaire ne fut consommée que le 2. septembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaisseaux de guerre Espagnols dans la baye de Roses le 27. mars; mais ayant laissé passer le 20. août les secours que les Espagnols portoient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélat fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV. ne se joignît au comte de Soissons, l'avoit regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'espérance de faire reconnoître son mariage. Le duc vient à Paris, il signe un traité à Saint-Germain le 2. d'avril, qu'il se promettoit bien de rompre à la premiere occasion : il fait hommage pour le duché de Bar le 10. d'avril, & est rétabli dans ses états à des conditions rigoureuses. Charles I. cédant à la fureur de la Chambre basse, a la foiblesse de signer la sentence de mort du comte de Strafford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché; il conseilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fut exécuté le 22. mai. Charles I. consentit encore que le parlement ne pût désormais être cassé que du consentement des deux Chambres : ce furent là les degrés par lesquels ce malheureux prince fut enfin conduit sur l'échaffaut. Traité de confédération du premier juin, entre la France & Jean IV. roi de Portugal : les Hollandois, qui y furent admis, signerent une treve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Espagnols, qui depuis l'an 1605. qu'ils avoient fait assassiner son pere, lui avoient ravi toute autorité chez lui, se met sous la protection de la France, par un

traité conclu avec le roi le 8. juillet ; il reçoit garnison françoise dans Monaco le 18. novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner pour dédommagement des biens qu'il possédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie seroit érigée pour lui en duché-pairie, sous le titre de duché de Valentinois, & partie pour son fils, sous les titres de marquisat & de comté. Antoine de Monaco, arriere petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria en 1715. sa fille Louise-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promesse de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon ; par ce brevet le duché de Valentinois fut conservé en titre de pairie dans la personne de son gendre : le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que sous Louis XV. au mois de décembre de la même année, & enregistrées en 1716. L'archevêque de Brague conspire contre le nouveau roi de Portugal ; il est enfermé, & les conjurés sont mis à mort : cette conjuration, conduite avec autant de secret que la révolution, pensa avoir le même succès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier, & le comte de Guébriant canonerent Ratisbonne le 28. janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après ; il étoit Suédois, & avoit beaucoup de l'air de Gustave-Adolphe. Les troupes de France, de Hesse & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 29. juin. Dorstein se rend aux Impériaux le 18. septembre, par le refus que firent les troupes de Suede & de Lunebourg à Guébriant d'attaquer Picolomini dans ses retranchemens. Le duc de Lunebourg

fait sa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3. octobre. La guerre, qui sembloit finie en Piémont & en Italie par la prise de Turin, y est plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24. avril ; il fait lever le siége de Chivas le 15. mai au prince Thomas, & prend Coni le 15. septembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Castro sur le duc de Parme le 12. octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Constantin le 14. mai ; il défait le 10. juin les Espagnols, qui vouloient ravitailler Tarragonne. Monsieur le prince prend le 29. juin la ville d'Elne en Roussillon.

Il se passoit des choses plus importantes du côté de la Flandre. Le comte de Soissons poussé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guise & au duc de Bouillon, avoit signé son traité avec l'Espagne. Le roi fait marcher deux armées ; l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénetre dans le milieu de la Flandre, afin d'empêcher le cardinal infant d'envoyer du secours à Sedan ; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du secours aux princes qui sortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi : c'est la bataille de la Marfée, donnée le 6. juillet, que le comte de Soissons gagna, mais où il fut tué sans qu'on ait jamais bien su par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeste au cardinal, mais la mort du comte de Soissons la rendit inutile aux mécontens ; ce jeune prince étoit bien fait de sa personne, mais d'un esprit médiocre & défiant ; fier, sérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refusé d'épouser la niece, & plus considérable à la cour par cette haine qui lui avoit rallié tous les mécontens, que

par ses autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après son accommodement, & conserva Sedan. Pour le duc de Guise, nommé Henri II. petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soissons avant la bataille, & ne s'y trouva point; il s'étoit retiré à Bruxelles, où il étoit amoureux de la comtesse de Bossut. Ce prince étoit aussi inconstant dans ses mariages, que les autres le sont en galanterie : il se fit séparer de sa premiere femme Anne de Gonsague, qu'il avoit épousée par amour, pour épouser la comtesse de Bossut qu'il aimoit, & il passa le reste de sa vie à faire casser son mariage avec celle-ci pour pouvoir épouser mademoiselle de Pons, qui à son tour devint sa maîtresse.

La ville d'Aire prise le 27. juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut reprise par les Espagnols, qui se servirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler; & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut reprise par le roi le 6. août. Mort du cardinal infant., frere de Philippe IV. il étoit gouverneur des Pays-bas, & laissa une grande réputation. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-duc, Espinal, & plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV. qui avoit repris les armes; Lens se rend au maréchal de Brezé, & la Bassée au maréchal de la Meilleraie, qui prend aussi Bapaume le 18. septembre. Saint-Préuil ayant rencontré la garnison de Bapaume, accompagnée seulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit sans avoir vu le trompette. Le cardinal de Richelieu se servit de ce prétexte pour lui faire couper la tête; il y joignit aussi des plaintes qu'il disoit avoir reçues pour des impositions que Saint-Preuil avoit mises de son autorité privée sur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays; mais on prétendit alors

que Saint-Preuil n'avoit à se reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie, & à Des-Noyers, qui avoient sujet de s'en plaindre. Mazarin est fait cardinal le 16. décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuse la faveur de Henri III. il étoit aussi haut que violent, c'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu, mais ce premier ministre en fut bien vengé par la soumission sans bornes de son fils le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux levent le siége de Hothenwiel le 7. janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17. du même mois, & les fait prisonniers : il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg est rendu aux Impériaux le 14. février : ils levent le siége du château de Mansfeld le 3. mars, à l'approche des Suédois. Tortenson, général des Suédois, prend Grostglogau le 4. mai, & bat les Impériaux près Schwidnitz le 30. Neiss se rend aux Suédois le 9. juin : ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Tortenson fait lever le siége de Grostglogau à l'archiduc Léopold le 5. septembre, & prend le château de Leipsic le 4. décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Roussillon. On se contenta de se tenir sur la défensive dans les Pays-bas. Le comte d'Harcourt & le maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere : l'un du côté de la Picardie

& de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie : celle de Roussillon, où se devoient faire les grandes opérations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, installé viceroi de Catalogne, devoit se joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Espagnols de pénétrer dans la Catalogne & de secourir le Roussillon.

Le motif secret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien justifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13. mars, & signé par Olivarès au nom du roi d'Espagne, & par Fontrailles au nom de Monsieur. Messieurs de Bouillon & Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverser l'état, & à perdre le cardinal. Le roi d'Espagne devoit fournir douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux ; il donnoit au duc d'Orléans quatre cens mille écus pour faire des levées en France, & cent vingt mille écus de pension ; il donnoit aussi au duc de Bouillon & au grand écuyer chacun quarante mille écus de pension : enfin il devoit munir la place de Sedan & en payer la garnison. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13. juin ; le duc de Bouillon le fut au milieu de son armée le 23. & Monsieur demanda grace, à son ordinaire, en chargeant & abandonnant ses complices. La duchesse de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Espagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis en 1651. un dédommagement considérable : on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il avoit possédé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie

de Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le seul Cinqmars fut la victime de son ambition : il eut la tête tranchée à Lyon le 12. septembre. François Auguste de Thou son ami subit la même peine, pour avoir eu connoissance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI. du 22. décembre 1477. produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans son histoire plusieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que son fils en serviroit aussi. Il étoit petit-fils du premier président, & avoit été grand-maître de la Bibliotheque du roi, où il eut pour successeur l'illustre Jerôme Bignon. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais sans preuve. Fontrailles se sauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux : c'étoit une ville de quelque conséquence, parce qu'elle appartenoit à mademoiselle de Montpensier, & que Gaston, son pere, en avoit la garde-noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII. & son ministre étoient mourans : le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait transporter à Tarascon, y reçut la copie du traité d'Espagne, il l'envoya au roi, qui commençoit à se mieux porter. Le roi vint à Tarascon, & résolut avec son ministre, (qui de ce moment reprit toute l'autorité,) les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre : elle cessa en Savoie par le traité qui fut signé le 14. juin, entre Madame Royale & les princes de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Espagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Espagnols le 19. janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche, gagnée sur les Espagnols le 31. mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13. avril. Les

événemens étoient bien différens aux Pays-bas : les Espagnols prirent Lens le 19. avril, la Bassée le 13. mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26. du même mois, précisément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid : cependant les ordres furent si bien donnés, que ces échecs n'eurent point de suites, & n'arrêterent pas les succès du Roussillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 4. juin, & Perpignan se rendit enfin le 9. septembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de siége ; la ville de Salces ne tint pas, & le roi devint ainsi maître du Roussillon, qui a toujours depuis resté uni à la France. Ensuite on marcha en Catalogne : le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7. octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortonne dans le Milanez, qui se rendit le 26. novembre. Il y avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la Méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I. forcé par l'insolence des Communes, étoit sorti de Londres le 20. janvier : il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connoître, & le 2. novembre se donna la bataille de Keinston, qui ne décida rien entre le roi & les rebelles commandés par le comte d'Essex : si ce roi avoit delà marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie. Seroit-il possible, ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fût la crainte qu'ils eurent que, s'il entroit dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espece de droit de conquête qui le rendît trop absolu ? Cromwel devint homme de guerre un peu tard, car il pouvoit avoir environ

quarante-trois ans ; ce ne fut jamais un général consommé, mais la force de son génie lui tint lieu de tout ; quelques années avant cette époque (1637.) il s'étoit joint aux Puritains, secte qui établissoit parmi eux l'indépendance des chefs de l'Eglise & de l'autorité royale ; ils furent attaqués, & pour s'affranchir sans retour, ils établirent une souveraineté en Amérique : Cromwel étoit un des chefs de cette colonie ; ils alloient partir, & l'Angleterre en étoit délivrée, mais l'étoile fatale du malheureux Charles les arrêta : on lui fit entendre que c'étoient des ennemis de l'Angleterre qui alloient peupler un nouveau monde ; enfin Cromwel demeura, & Charles paya de sa tête, dans la suite, un si dangereux conseil.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3. juillet dans la derniere misere, âgée de soixante-huit ans. Depuis son départ de France en 1631. elle avoit erré plusieurs années en Flandres & en Angleterre, à charge par-tout ; on lui donnoit à Londres, où elle demeura trois ans, cent livres sterlings par jour pour sa subsistance, & le cardinal obtint de Charles I. de la renvoyer ; princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au dessous de son ambition, & qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans son palais, âgé de cinquante-huit ans le 4. décembre : il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à sa mort de quatre millions qu'il dépensoit pour l'entretien de sa maison, mais il perdit un grand ministre.

Je me bornerai sur son sujet, qui semble épuisé, à une seule considération. Le cardinal de Richelieu uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de son maître, qui étoit devenue la sienne propre, passa sa vie dans le trouble que lui causoit nécessairement la crainte

de ses ennemis, tandis qu'il auroit eu besoin de tout le calme de son ame, pour former des projets aussi vastes & aussi compliqués qu'étoient les siens. Ce même homme, qui s'exposoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de son maître plus absolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il risquoit tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette situation il naisse des résolutions méditées, un systême suivi, des entreprises aussi sages qu'éclatantes ; qu'il puisse y avoir une homme né assez grand & assez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'administration d'un royaume, où il est également craint, & de celui qu'il sert, & de ceux qu'il soumet : en vérité, c'est un problême qu'il n'appartient qu'aux passions de résoudre, ou un amour du bien public fort au dessus de l'humanité. Ce qui ajouteroit, s'il est possible, à la gloire de ce ministre, c'est l'anecdote suivante, qui, quoiqu'assez connue, ne sauroit être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le Czar Pierre étant en France, fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mausolée du cardinal ; il demanda qu'elle étoit cette figure, on lui dit que c'étoit le cardinal de Richelieu : aussi-tôt transporté de cet enthousiasme qu'il ressentoit pour tout ce qui étoit grand, il s'élança pour embrasser la statue, en disant : » Ah que n'es-tu en » vie ? je te donnerois la moitié de mon empire pour » gouverner l'autre ». Le cardinal couronna le projet déja commencé, avant qu'il entrât dans le ministere, de détruire les fortifications de toutes les places situées au dedans du royaume.

C'est le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale : les frais de cet établissement couterent trois cens soixante mille livres : Trichet du Fresne étoit chargé de la correction. Cramoisi étoit l'im-

primeur ; & Sublet Des-Noyers en étoit le surintendant.

Le *Palais royal*, que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, sous le nom de *Palais cardinal* : il en fit don au roi. Il voulut que sa sépulture même se ressentît de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui est devenue, selon Mezeral, *le Concile perpétuel des Gaules, l'aréopage de l'Eglise, & le flambeau de la foi*, n'étoit dans les commencemens qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maîtres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme Saint Louis, dont il étoit confesseur, avoit contribué à cet établissement, & en avoit même posé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, & se contenta de celui de *Proviseur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choisit cette demeure pour sa sépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mausolée qui s'y voit est le chef-d'œuvre du célebre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monsieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de son gouvernement, & suprimoit ses compagnies de gendarmes & de chevaux-légers. Le roi révoqua cet édit trois semaines avant sa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin : il continua messieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainsi que le chancelier, le surintendant Bouthillier, Brienne, & la Vrilliere. Il écrivit aux cours supérieures de son royaume, & à ses ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit prati-

qué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucauld, *demeura aussi soumise aux volontés du cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie.*

Monsieur revint à Saint Germain le 12. janvier, & y fut suivi de quelques exilés & de quelques prisonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Bassompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorsqu'on le mit à la Bastille, de vendre sa charge de colonel général des Suisses au marquis de Coaslin, à qui le marquis de la Chastre avoit succédé ; mais le marquis de la Chastre ayant déplu depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Bassompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement sur la fin du ministere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaise santé du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monsieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre ; mais comme il croyoit, par l'expérience du passé, que l'état ne pouvoit être en de plus mauvaises mains que dans celles de Monsieur, il renvoya le savant pere Sirmond son confesseur, qui lui fit la proposition d'associer Monsieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint son congé qu'il demanda, soit qu'il se crût trop nécessaire pour que le roi le laissât aller, soit pour être rappellé par la régente, & se donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conseils qui devoient limiter son autorité. La reine avoit mis sa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle : le duc de la Rochefoucauld lui assura le duc d'Anguien : & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monsieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de sa charge de secrétaire

d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'esprit net, facile, & capable d'affaires : personne ne sut avec plus d'adresse se maintenir dans les diverses agitations de la cour, sous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le ministere, pour occuper plus surement la seconde.

Déclaration du roi du 19. avril, pour la régence, qui est déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans est déclaré lieutenant général du roi mineur, sous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conseil de régence. Cette déclaration fut enregistrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant sa mort, consent au mariage de Gaston avec Marguerite, princesse de Lorraine, à condition que le mariage sera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26. mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25. & l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaston déclara » qu'il étoit venu pour ratifier son » mariage, qu'il n'étoit point nécessaire de renouveller, » puisqu'il avoit été fait en face d'église, mais que ce » qu'il en faisoit étoit pour obéir aux volontés du » roi « ; en conséquence l'archevêque prononça, *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus est*, &c. Louis XIII. meurt le 14. mai, jour de l'Ascension.

Louis XIII. étoit d'un caractere un peu sauvage ; il craignoit la représentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Henri IV, étant dans une grande nécessité, payoit ses officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'esprit de Louis XIII. il avoit, comme il le reconnoissoit lui-même, une sécheresse qu'il tenoit de la

reine sa mere. (*Test. Polit.*) Son goût pour la retraite, faisoit qu'il s'attachoit à ses favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas, mais comme il tenoit moins à eux par le goût que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude, il étoit aisé de les lui enlever & de lui en substituer d'autres, car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours : il étoit jaloux de ce même ministre, à qui il se livroit sans réserve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en passer. Il eut des maîtresses comme des favoris : il en étoit jaloux, & c'étoit là où ses sentimens se bornoient. Les vues de ce prince étoient droites, son esprit sage & éclairé : il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien ; son ministre ne le gouvernoit qu'en le persuadant, & ce n'est point un prince médiocre que celui qui ne se laisse conduire que par de grands moyens.

Il étoit tout aussi vaillant que Henri IV. mais d'une valeur sans chaleur & sans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre : plutôt il eût été trop foible, plus tard, trop circonspect : fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV. & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans son livre de la *Doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII. n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Histoire de France par Fauchet.*

On n'est point d'accord sur l'occasion qui fit donner à Louis XIII. le surnom de *Juste* ; il est certain seulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de son regne : on ne convient pas davantage sur l'époque de

ſurnom de *Grand* donné à Henri IV. puiſque Barclai, dans ſon épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après ſa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV. ſon livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand*, *Henricus magnus*. Le ſurnom de *Bien-aimé* donné à Louis XV., ne laiſſera pas la poſtérité dans la même incertitude. Ce prince, en 1744. accourant d'un bout de ſon royaume à l'autre, & ſuſpendant ſes conquêtes de Flandres, pour venir au ſecours de l'Alſace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours; à cette nouvelle, Paris ſembla dans ſa terreur une ville priſe d'aſſaut, on entendit retentir les égliſes de vœux & de gémiſſemens : les prieres des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous les momens par leurs ſanglots, & ce fut d'un intérêt ſi cher & ſi tendre que ſe forma le ſurnom de *Bien-aimé*, titre au deſſus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.



